

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/02/2021

Dossier complet le :

05/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-10726

1. Intitulé du projet

Sécurisation du réseau potable du Syndicat d'eau du val du Thouet (SEVT) entre Taizé et Assais-les-Jumeaux.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des eaux de la vallée du Thouet (SEVT)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GAUFFRETEAU Bernard, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 0 8 4 4 0 0 0 1 8

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 22	Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du SEVT consiste en la pose de 21,8 km de canalisation pour raccorder l'usine de production d'eau potable de Taizé au château d'eau d'Assais-les-Jumeaux.

Communes concernées : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Irais, Saint-Généroux, Plaine-et-Vallées (dont Taizé-Maulais, Oiron et Saint-Jouin-de-Marnes).

Le projet ne nécessite aucun travaux de démolition, ni de déboisement.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants du Canton du Val de Thouet :

- Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet
- Communauté de communes Thouarsais

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés :

- par ouverture de tranchée sur une profondeur variant de 1,30 à 1,50 m en général (possible surprofondeur ponctuelle).
- avec une largeur de tranchée variant de 1,1 à 1,6 m (la largeur est plus probable entre 1,4 et 1,6m).
- ouverture à la pelle mécanique et localement à l'aspiratrice ou à la main (ou niveau des hameaux, sur les zones avec encombrement du sous-sol important)

Durée des travaux : entre 20 et 24 mois de travaux cumulés

Les périodes des travaux seront adaptées aux enjeux naturalistes identifiés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau de canalisation ne nécessite pas d'entretien spécifique en phase d'exploitation. Les travaux de maintenance et d'entretien sont ponctuels et limités dans le temps.

Des réparations sont à prévoir en cas de fuite (alerte perte de débit).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au titre Natura 2000, art. R.414-19 du Code de l'Environnement (jointe en annexe 9).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur canalisation :	21,8 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 07' 16" 047 Lat. 46° 56' 33" 742

Point d'arrivée :

Long. 00° 06' 40" 474 Lat. 46° 47' 07" 099

Communes traversées :

Airvault, Assais-les-Jumeaux, Irais, Saint-Généroux, Plaine-et-Vallées (dont Taizé-Maulais, Oiron et Saint-Jouin-de-Marnes)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 6 Le projet traverse 1 ZNIEFF de type 2 : "Plaine d'Oiron à Thénezay"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine historique, culturel ou remarquable n'est recensé sur le tracé de la canalisation.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des inventaires communaux, aucune zone humide n'est traversée par le projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi du Thouet - Extrait des communes concernées : Airvault, Saint-Généroux, Taizé. Le projet n'est pas concerné par un zonage réglementaire en lien avec le PPRi du Thouet (projet hors zone inondable). Pas de PPRT sur les communes concernées. PPRi du Thouet approuvé le 13 novembre 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin hydrographique
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captages les plus proches du projet : - Seneuil (Le Chillou) à environ 3,3 km du projet - Cébron (Louin) à environ 4,2 km du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse un site Natura 2000, classé au titre de la directive oiseaux (ZPS) : Plaine d'Oiron -Thénezay Cf. Annexe 5
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans le milieu naturel
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La profondeur des tranchées varie de 1,30 à 1,50 m en général. Il n'est pas attendu d'incidences sur les nappes souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre d'excavation de 51 000 m ³ de matériaux, dont 12 000 m ³ sont réutilisés pour boucher les tranchées. La quantité maximale de déblais à évacuer est de 39 000 m ³ . Entre 5 000 et 20 000 m ³ supplémentaires pourraient être réutilisés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été adapté pour tenir compte des enjeux naturalistes identifiés. Cf. Annexes 7 et 8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été adapté pour tenir compte des enjeux naturalistes identifiés. L'étude d'incidences Natura 2000 est jointe en annexe. Cf. Annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 10 - Barrage du Puy Terrier (ou barrage du Cébron), d'un volume total de 11,5 millions de m ³ ; Pour l'alimentation en eau potable, le soutien à l'étiage et l'irrigation (Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres) - Risque de transport de matières dangereuses - Risque industriel : 2 ICPE classées SEVESO sur la commune d'Airvault (CIMENTS CALCIA sas et SCORI) => Projet situé à environ 3 km de ces deux entreprises
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 10 - Inondation (Thouet) - Mouvement de terrain (retrait-gonflement des sols argileux) - Sismique (niveau de sismicité modérée) - Événements climatiques (tempêtes, pluies torrentielles, neige) - Radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (engins de chantier). Incidence temporaire et évolutive dans l'espace (projet linéaire).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (engins de chantier). Incidence temporaire et évolutive dans l'espace (projet linéaire).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (engins de chantier). Incidence temporaire et évolutive dans l'espace (projet linéaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (gaz d'échappement des engins de chantier). Incidence temporaire et évolutive dans l'espace (projet linéaire).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets inertes produits seront les déblais de chantier. La quantité maximale de déblais à évacuer est de 39 000 m3. Pas d'impact attendu en phase d'exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

ME01 : Préservation et balisage des sujets arborés âgés abritant des coléoptères protégés

ME02 : Préservation et balisage (au besoin) des zones humides et de la trame bleue en général

MR01 : Éloigner la tranchée des haies bocagères comportant des sujets arborés âgés afin de préserver les systèmes racinaires

MR02 : Éloigner le tracé de la zone Natura 2000, notamment des secteurs avec reproduction d'avifaune avérée

MR03 : Adaptation de la période de travaux au sein du site Natura 2000

MR04 : Mise en place de systèmes (rampes) permettant à la petite faune de sortir des tranchées

MR05 : Gestion des déchets et des éventuelles pollutions en phase chantier

Cf. Annexe 8

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La principale contrainte identifiée sur ce projet est la traversée d'un site Natura 2000. Il s'agit d'un site classé au titre de la directive oiseaux. Le projet n'a pas d'incidence permanente. Les effets à considérer sont temporaires, en lien avec la phase chantier. De plus, les effets temporaires sont évolutifs dans l'espace (projet linéaire). Concernant le site Natura 2000, le projet a évolué de manière à s'éloigner de ce zonage, sur un tronçon de 3 km. Au sein de ce site et en périphérie, les périodes de travaux seront adaptées de manière à éviter les périodes sensibles de l'avifaune nicheuse (intervention entre début novembre et fin mars).

Au regard des éléments suscités, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. L'application de la séquence ERC permet d'aboutir à un projet sans effet résiduels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyse de l'état initial de la zone d'étude Annexe 8 : Analyse des impacts bruts du projet & Application de la séquence éviter / réduire / compenser Annexe 9 : Étude d'incidences Natura 2000 (formulaire complété) & Notice d'enjeux du projet rédigée par l'animatrice du site Natura 2000 (Département des Deux-Sèvres) Annexe 10 : Analyse des risques naturels et technologiques sur l'emprise étudiée

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



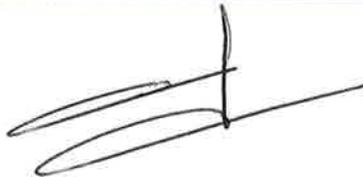
Fait à

Thouars

le,

05/02/2021.

Signature





Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

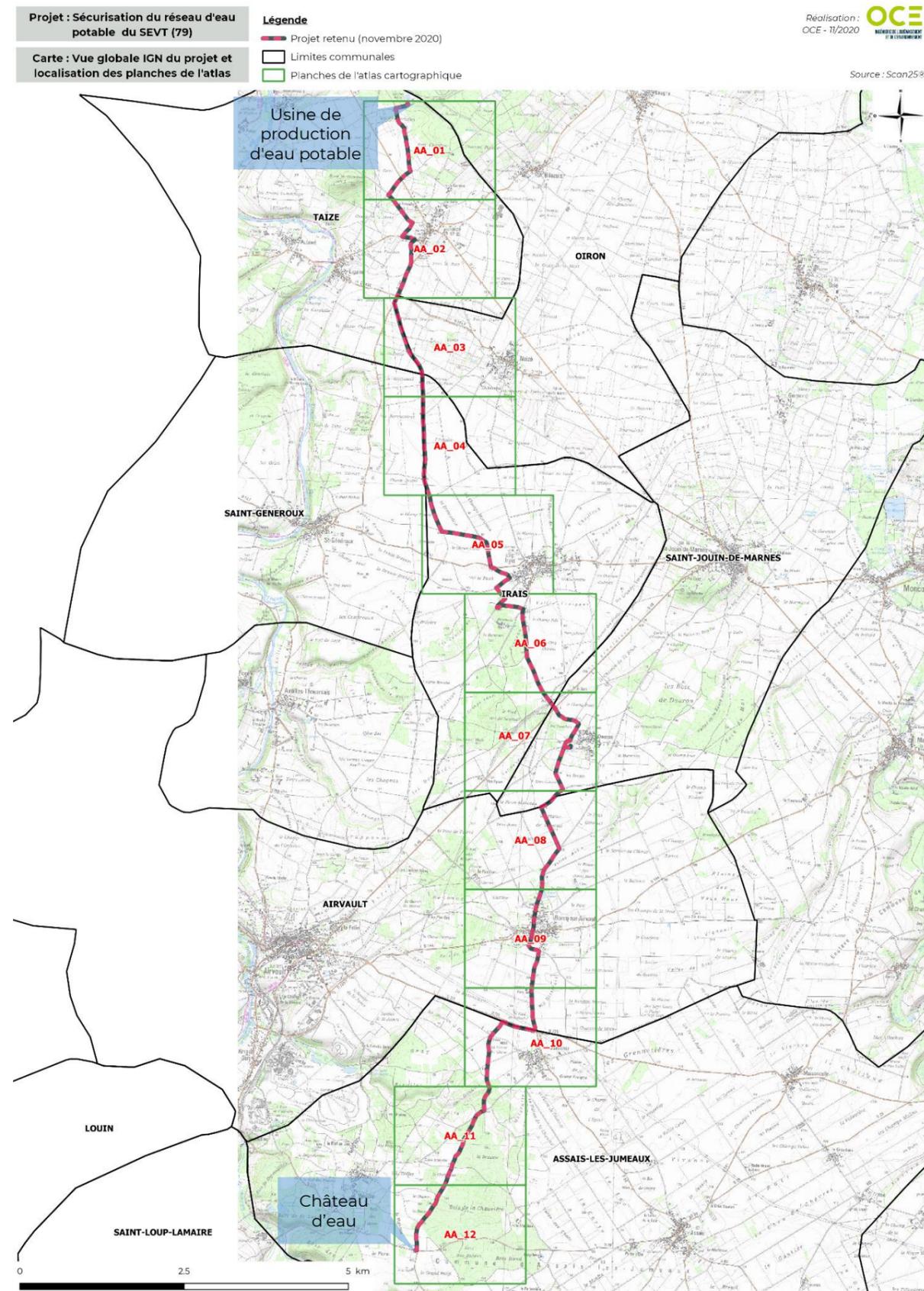
Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexes

Liste des annexes :

1. Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié
2. Plan de situation du projet
3. Reportage photographique permettant de situer le projet dans l'environnement proche et dans le paysage lointain
4. Plan du projet
5. Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000
6. Plan de situation du projet par rapport aux autres zonages écologiques (hors Natura 2000)
7. Analyse de l'état initial de la zone d'étude
 - Atlas cartographique « Occupation du sol »
 - Atlas cartographique « Secteurs à enjeu écologique »
 - Atlas cartographique « Hiérarchisation du tracé en fonction des sensibilités écologiques identifiées »
8. Analyse des impacts bruts du projet & application de la séquence éviter / réduire / compenser
9. Etude d'incidences Natura 2000 (formulaire complété) & Notice d'enjeux du projet rédigée par l'animatrice du site Natura 2000 (Département des Deux-Sèvres)
10. Analyse des risques naturels et technologiques sur l'emprise étudiée

ANNEXE 2 : Plan de situation du projet



Région : Nouvelle-Aquitaine

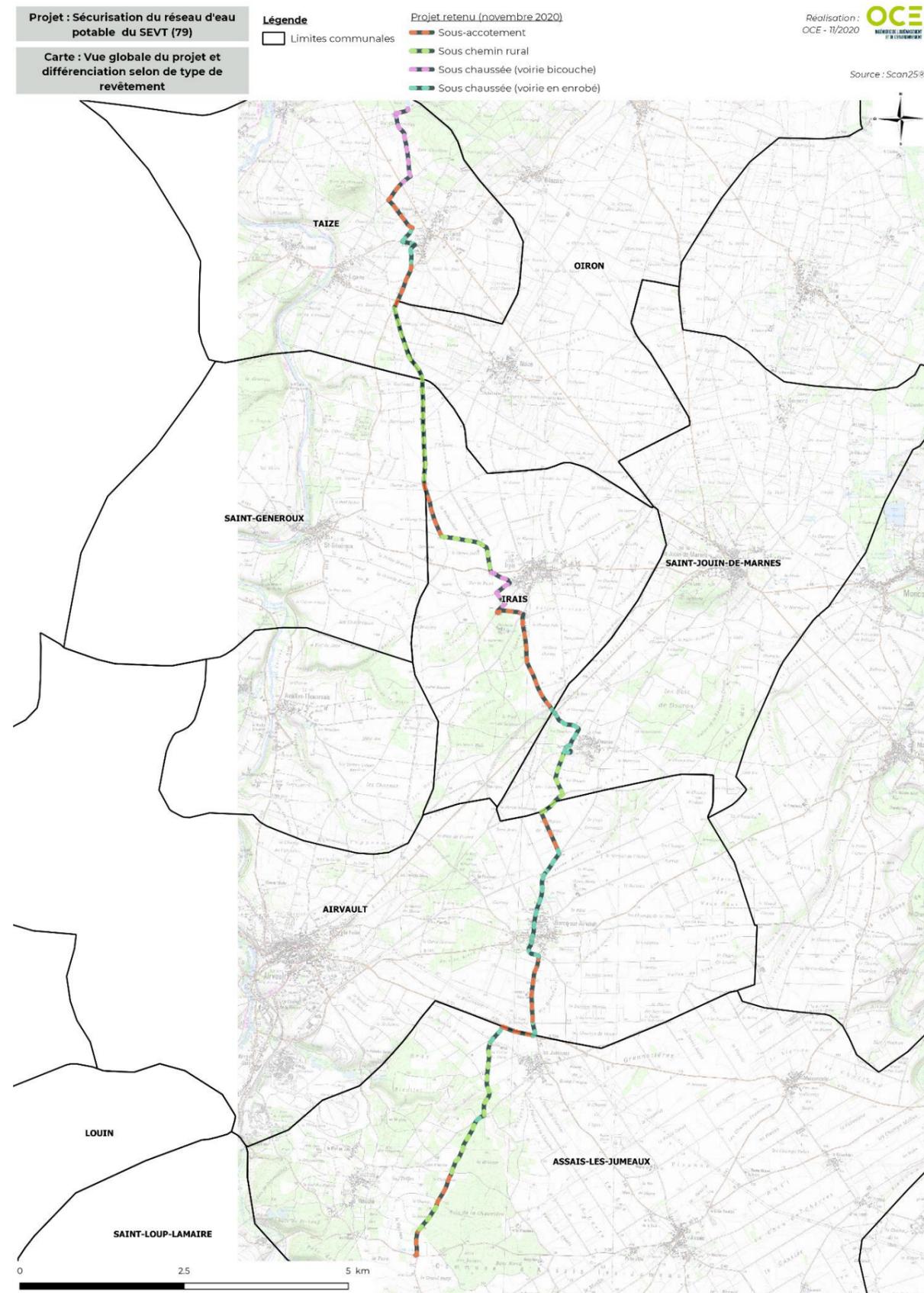
Département : Deux-Sèvres (79)

Communes concernées : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Irais, Saint-Généroux, Plaine-et-Vallées (dont Taizé-Maulais, Oiron et Saint-Jouin-de-Marnes)

ANNEXE 3 : Reportage photographique permettant de situer le projet dans l'environnement proche et dans le paysage lointain



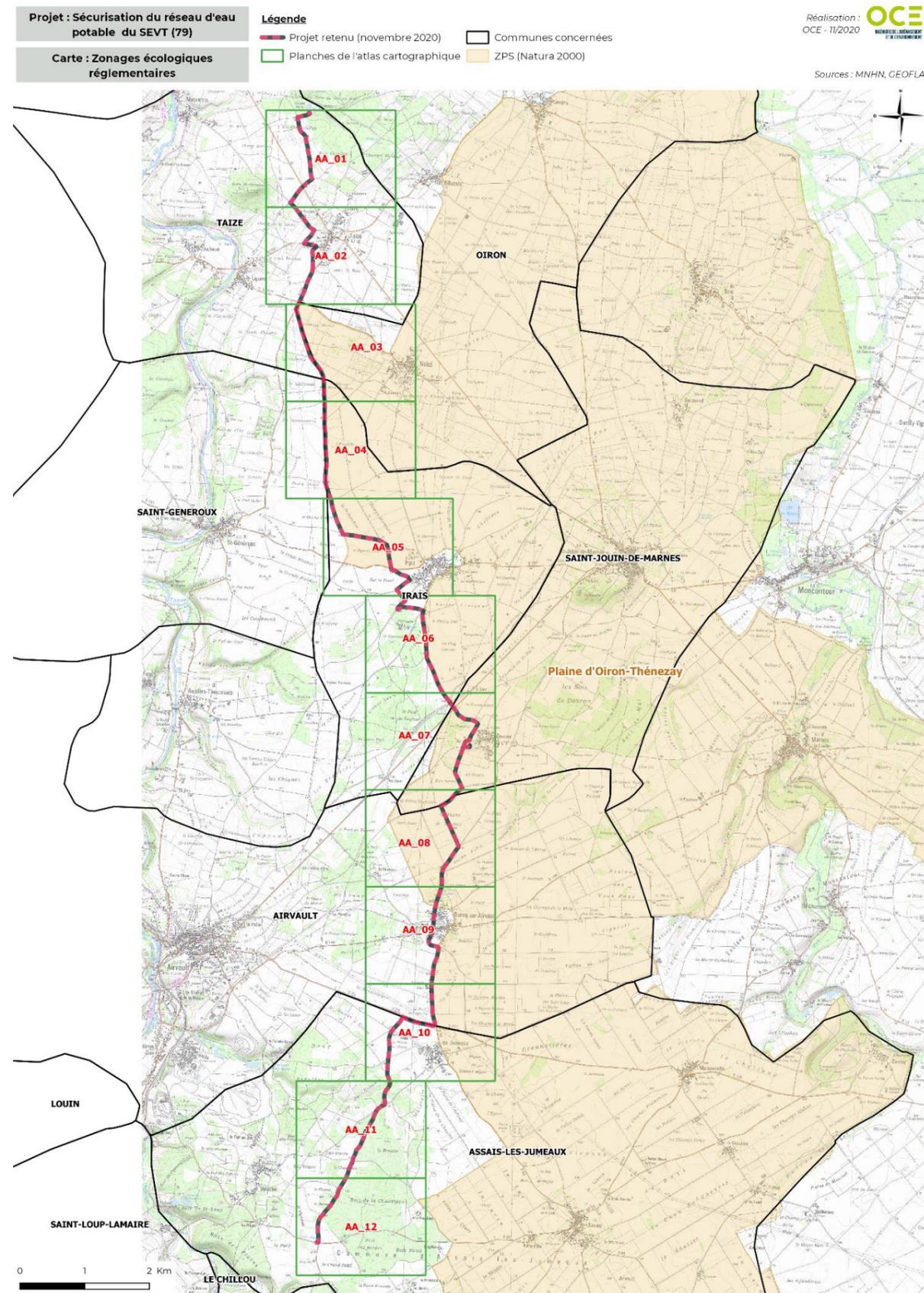
ANNEXE 4 : Plan du projet



Longueur du tracé : 21,8 km

Type de revêtement	Linéaire (m)	Linéaire (%)
Chemin rural	7 532	34,56
Accotement	7 283	33,41
Voirie en enrobé	4 590	21,06
Voirie bicouche	2 392	10,97
TOTAL :	21 796	100,00

ANNEXE 5 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000



ZPS « Plaine d'Oiron – Thévezay » (Directive Oiseaux) :

Le site participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Oedicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière.

Pour cette dernière espèce, il constitue le dernier site important en tant que zone de rassemblement post-nuptial pour le nord de son aire de répartition et se situe géographiquement à l'intersection des zones à population isolée (Montreuil-Bellay, Indre). Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 7% des effectifs régionaux.

C'est un site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.

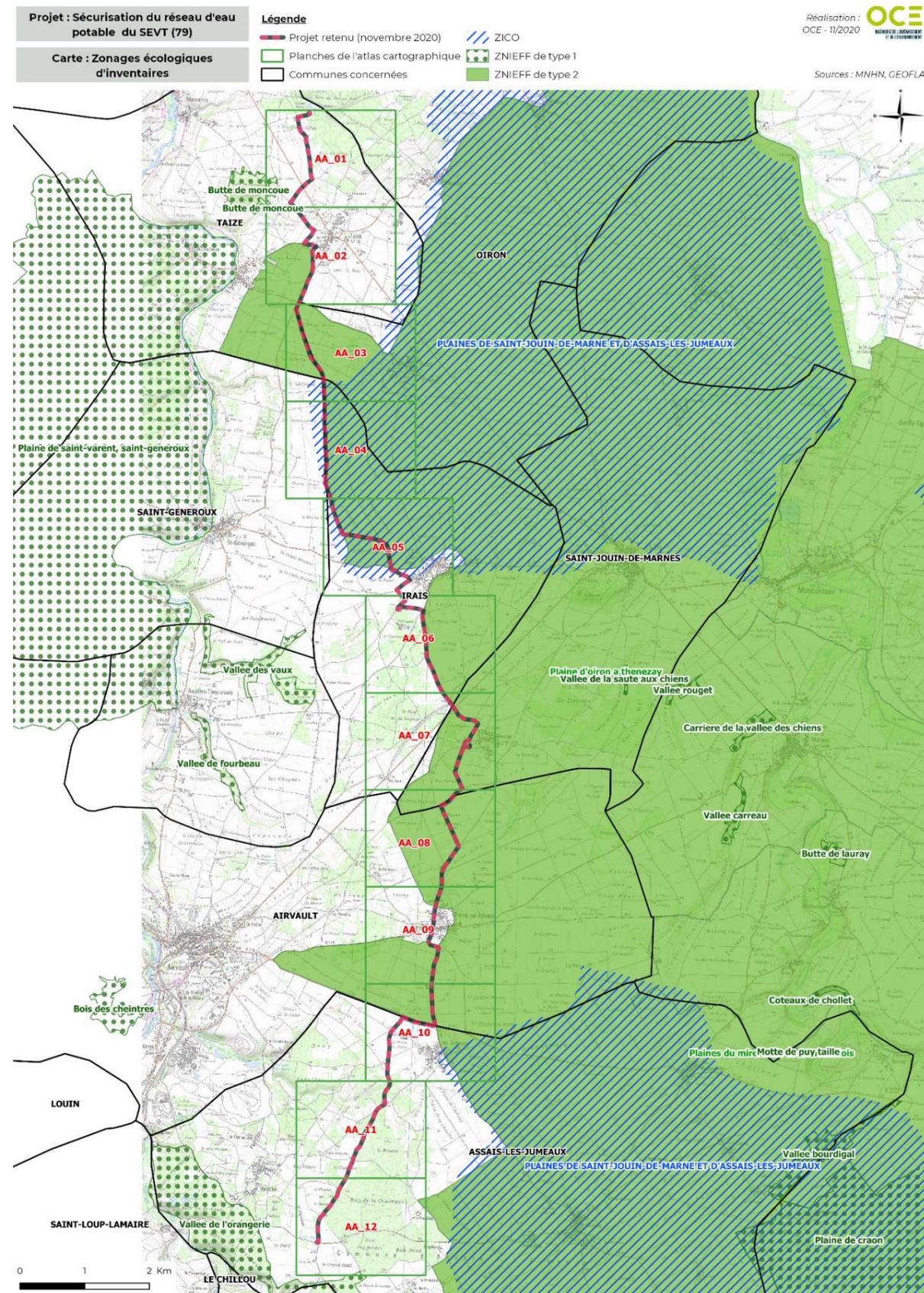
Au total **18 espèces d'intérêt communautaire** sont présentes dont 5 atteignent des effectifs remarquables sur le site.



Documents d'objectifs
 Plaine d'Oiron-Thévezay
 Site Natura 2000 FR5412014



ANNEXE 6 : Plan de situation du projet par rapport aux autres zonages écologiques



Zonages écologiques réglementaires

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZPS (Natura 2000)	Plaine d'Oiron-Thénezay (FR5412014)	Projet partiellement concerné
	Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (FR5412018)	A 3,1 km à l'Est du projet
ZSC (Natura 2000)	R.A.S.	-
APPB	R.A.S.	-
Réserve Naturelle Nationale	R.A.S.	-
Réserve Naturelle Régionale	R.A.S.	-
Site classé	R.A.S.	-
Site inscrit	R.A.S.	-

Zonages écologiques d'inventaires

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZNIEFF de type 1	Butte de Moncoué (540004551)	A 260 m à l'Ouest du projet
	Plaine de Saint-Varent, Saint-Généroux (540015631)	A 1 km à l'Ouest du projet
	Vallée des vaux (540120047)	A 1,5 km à l'Ouest du projet
	Vallée de l'orangerie (540014416)	A 600 m au Sud du projet
ZNIEFF de type 2	Plaine d'Oiron à Thénezay (540015653)	Projet partiellement concerné
	Plaines du mirebalais et du neuvilleois (540120117)	A 3,1 km à l'Est du projet
ZICO	Plaines de Saint-Jouin-de-Marnes et d'Assais-les-Jumeaux	Projet partiellement concerné

- Outre Natura 2000, le projet est concerné par :
- une ZNIEFF de type 2 : la « Plaine d'Oiron a Thénezay »
 - une ZICO : les « Plaines de Saint-Jouin-de-Marnes et d'Assais-les-Jumeaux »

ANNEXE 7 : Analyse de l'état initial de la zone d'étude

A. Campagnes de terrain

1^{ère} campagne de terrain : 18 et 19 mai 2020
 2^{ème} campagne de terrain : 17 juillet 2020 (complément suite à modification du tracé)

Prospections réalisées dans des conditions favorables pour la réalisation des inventaires :

- Habitats / Occupation des sols
- Identification des sujets arborés d'intérêt écologique
- Avifaune (pas d'inventaire spécifique)

Les prospections de terrain ont été menées sur l'ensemble du linéaire projeté, ainsi que sur une bande tampon de 100 m de part et d'autre du projet.

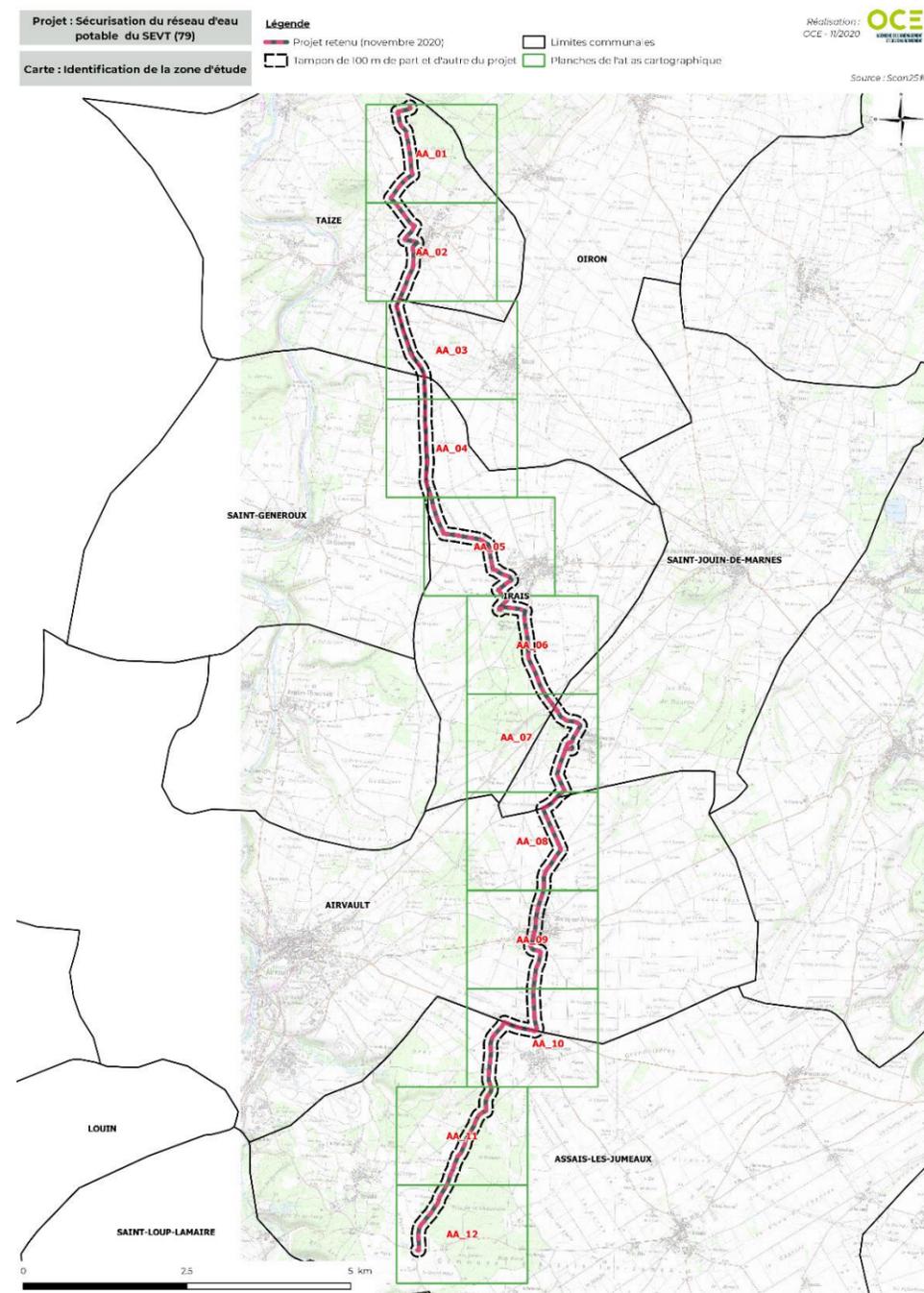


Figure 1 : Identification de la zone d'étude

B. Résultats concernant les habitats

La zone étudiée est composée principalement de terres cultivées (grandes cultures), typiques du paysage des plaines céréalières. Cela concerne le tronçon de Taizé à Airvault. L'activité d'élevage étant très réduite sur ce secteur, les prairies identifiées sont essentiellement exploitées pour le foin (fauche). Quelques boisements ponctuent le paysage. La richesse floristique sur ce type de paysage est somme toute plutôt faible.

La traversée d'Assais-les-Jumeaux intervient dans un contexte plus boisé : plaine des Brandes, la Brousse, Bois de la Chauvière.

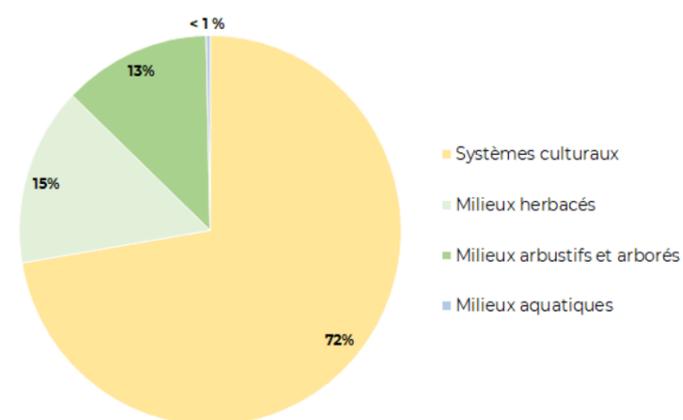


Figure 2 : Répartition des grands types d'habitats sur la zone d'étude



Systèmes culturaux



Milieux arbustifs et arborés



Milieux herbacés (prairie de fauche)



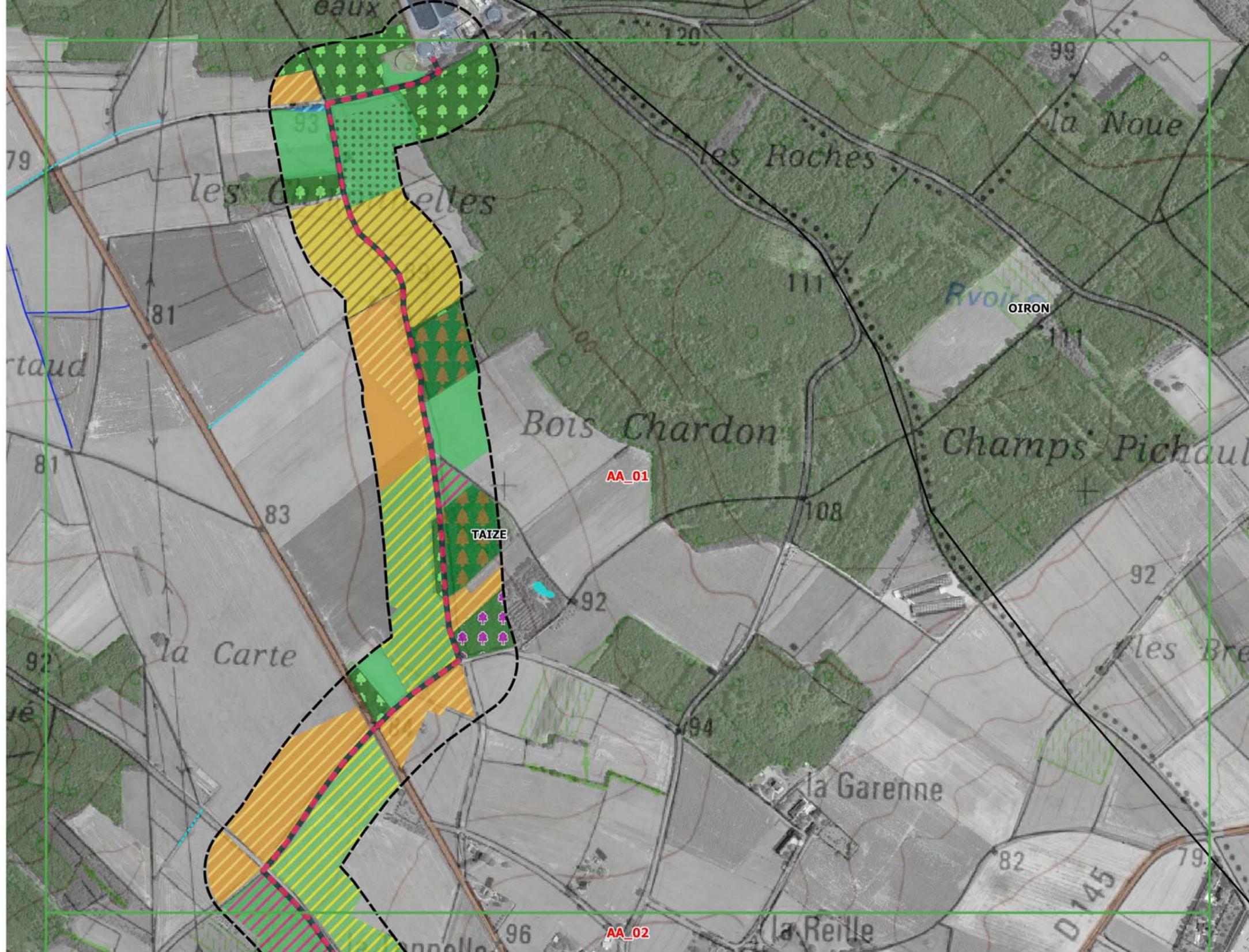
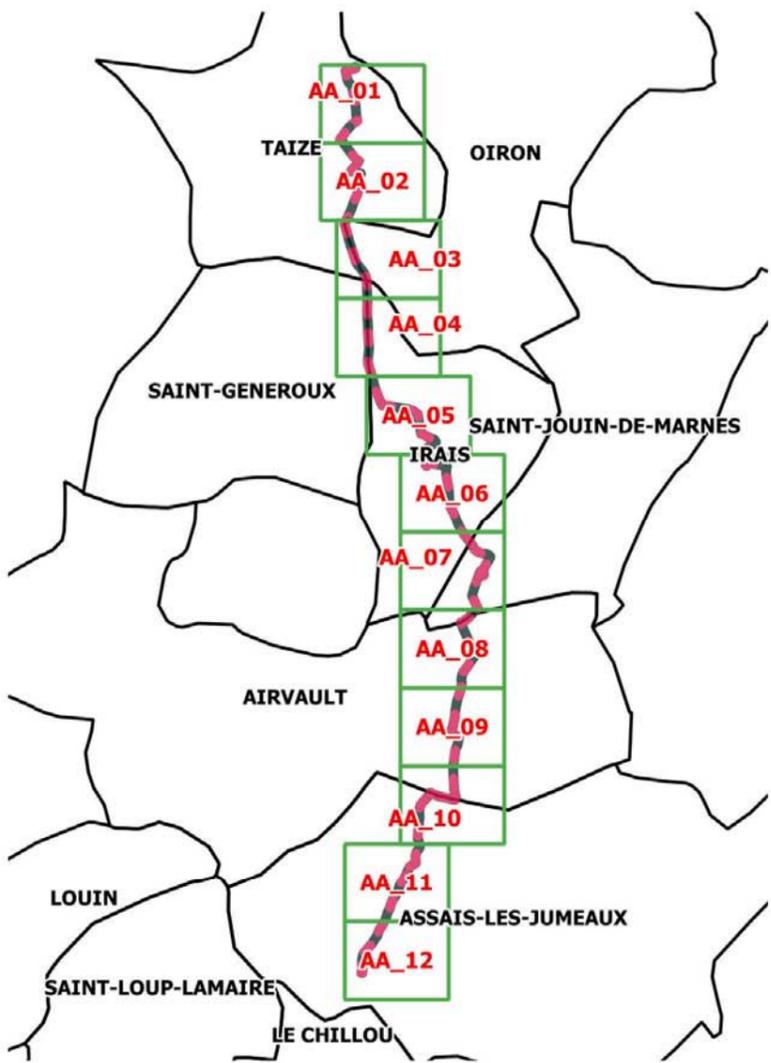
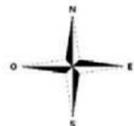
Milieux herbacés (prairie pâturée)

La cartographie des habitats est présentée sur l'atlas cartographique ci-après.

► **Atlas cartographique « Occupation du sol »**

Cet atlas présente l'occupation des sols, suite aux observations de terrain de mai et juillet 2020.

Afin de faciliter la lecture, les résultats sont présentés sous la forme d'un atlas cartographique. Celui est composé de 12 planches, notées de « AA_01 » à « AA_12 » (échelle 1/7000). Les planches défilent du Nord vers le Sud (cf. Figure 1).



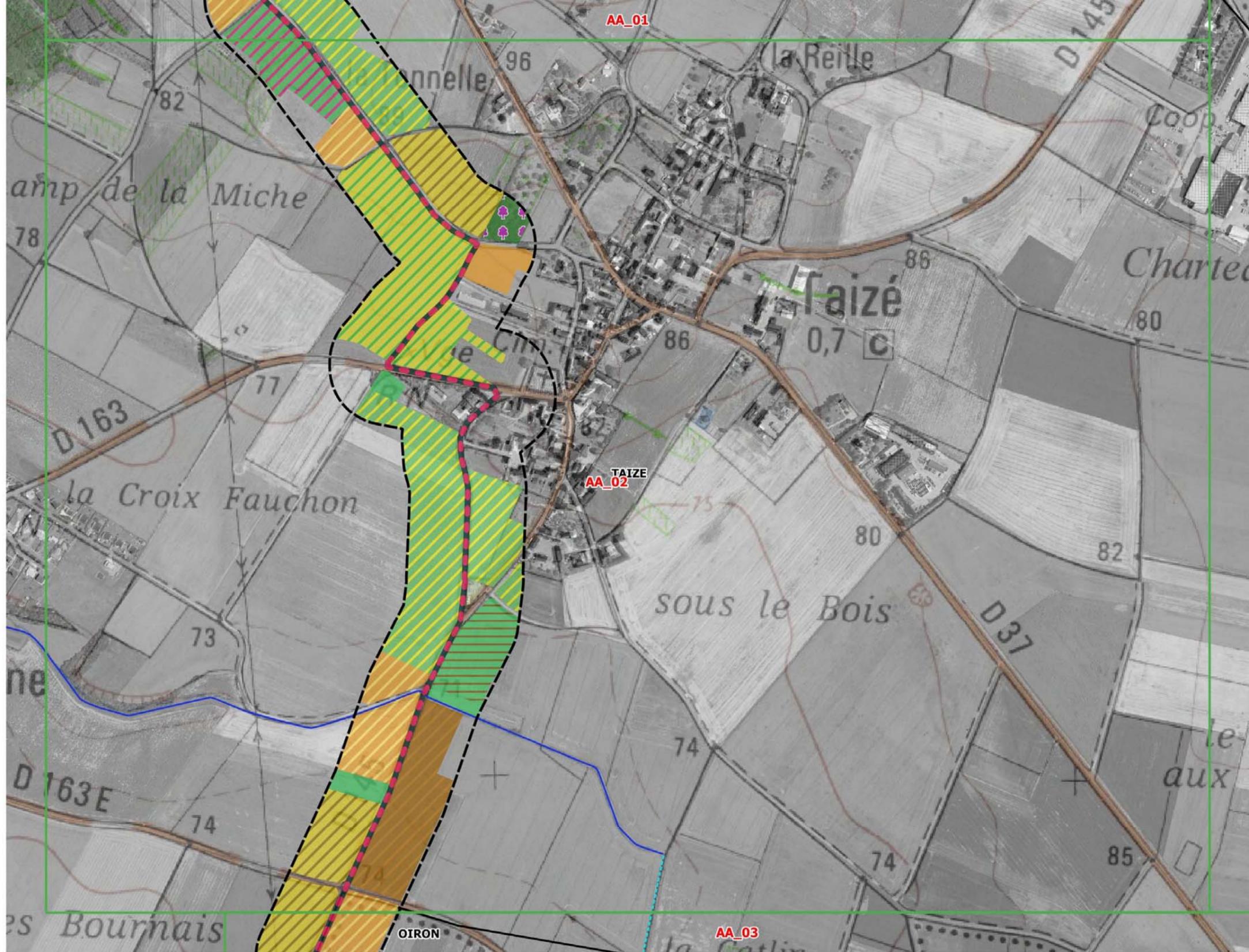
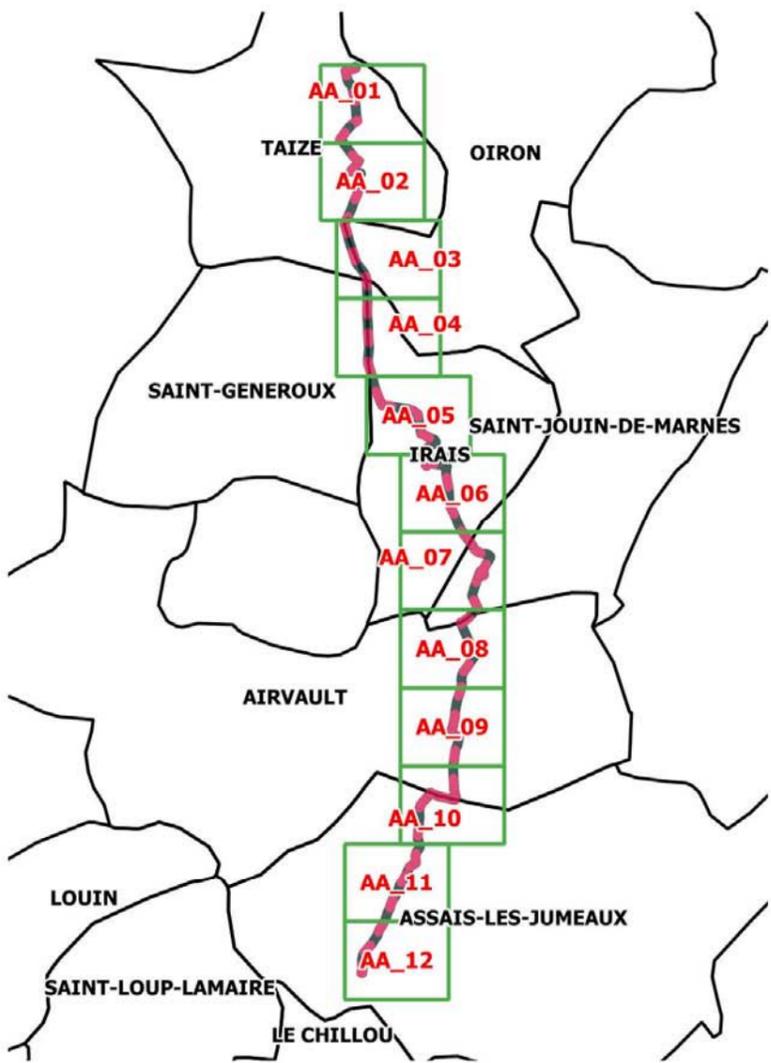
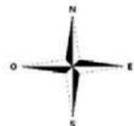
Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Tampon de 100 m autour de la canalisation
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
- Pièces d'eau
- Communes concernées

Occupation des sols :

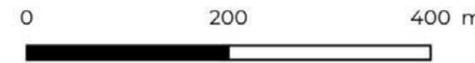
- | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Zone plantée avec sujets arborés type feuillus | Prairie de fauche | Terre cultivée (maïs) |
| Boisement dominé par le Chêne pédonculé | Peupleraie | Terre cultivée (tournesol) |
| Jachère agricole | Prairie pâturée (ovins) | Terre cultivée |
| Pinède | Terre cultivée (céréale à paille) | |

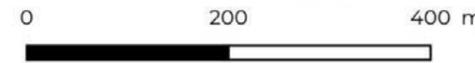
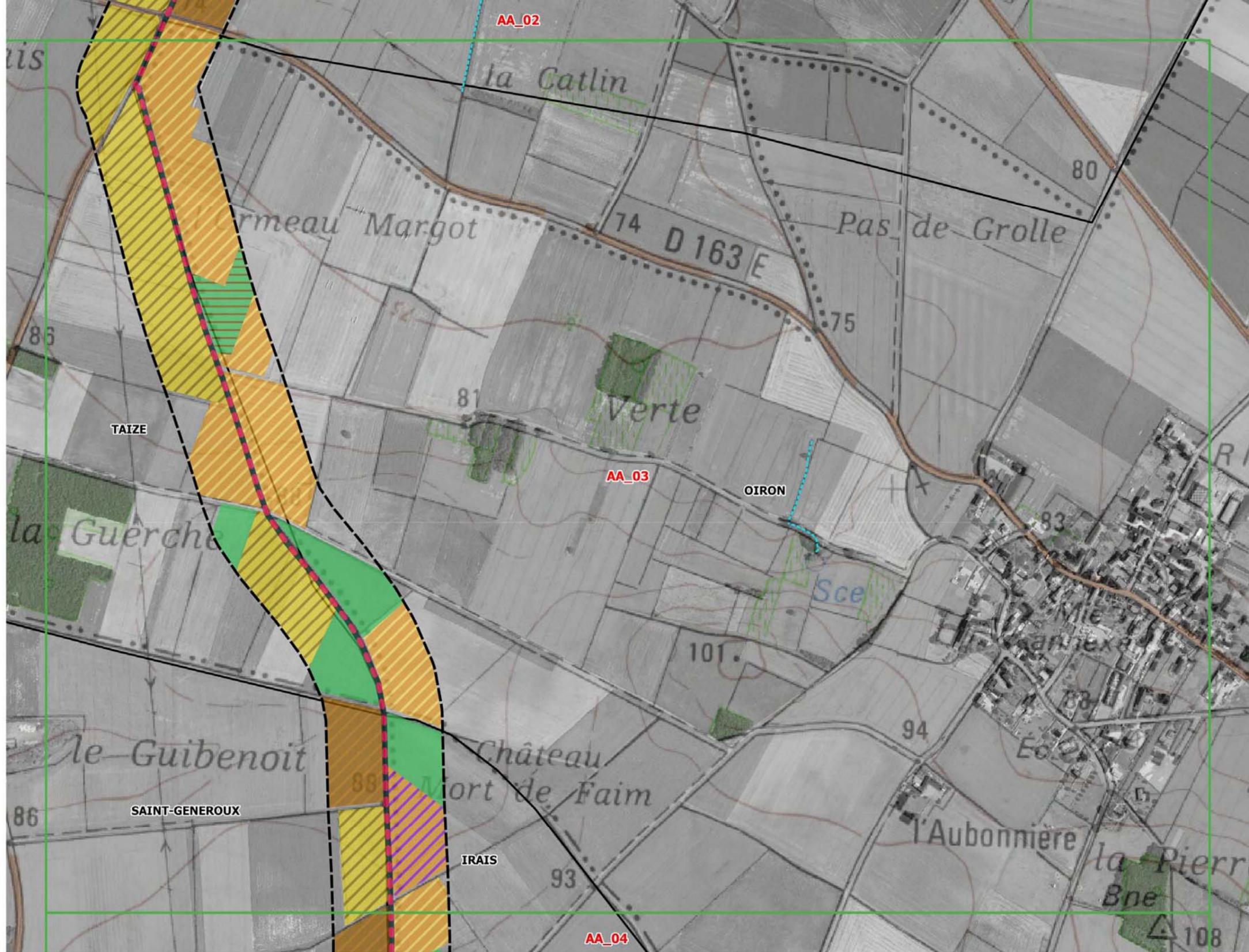
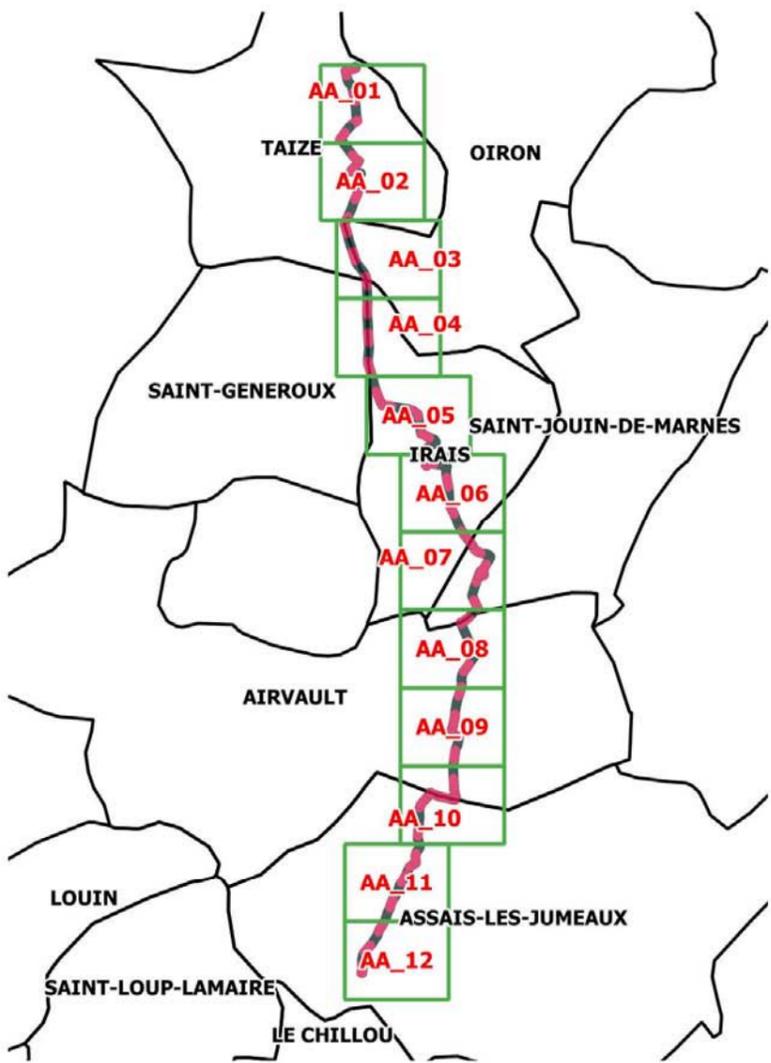




- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

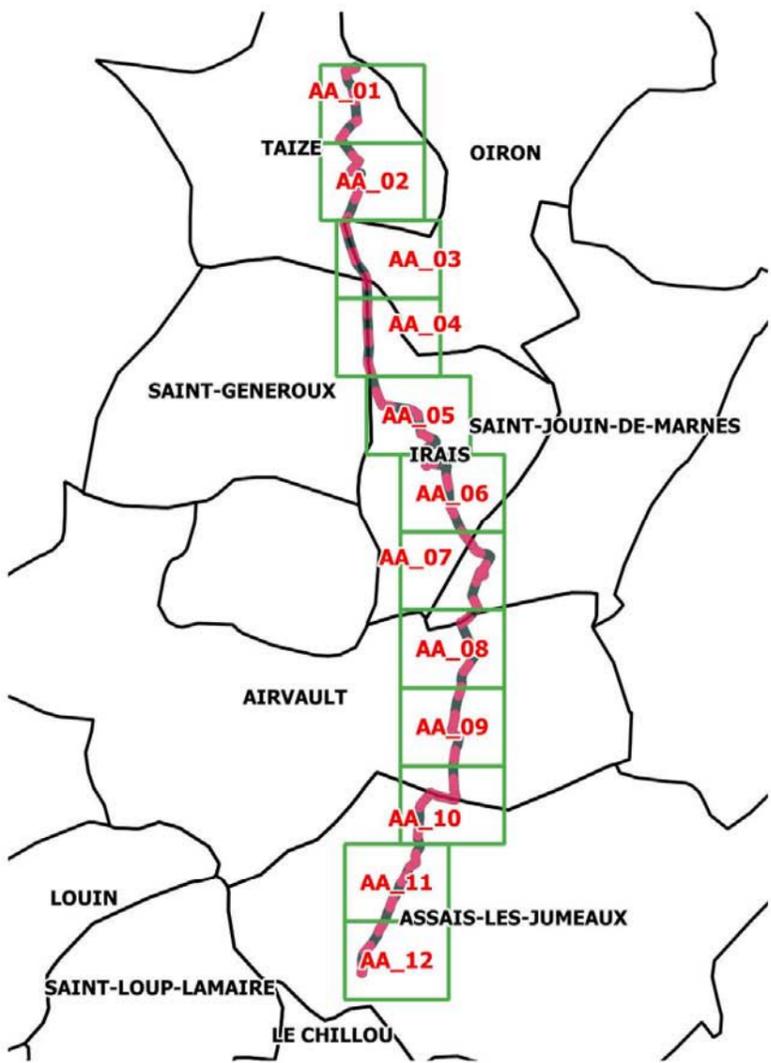
- Occupation des sols :**
- Prairie de fauche
 - Terre cultivée (céréale à paille)
 - Terre cultivée (maïs)
 - Jachère agricole
 - Prairie de fauche (Ray-grass)
 - Terre cultivée (colza)
 - Terre cultivée (tournesol)
 - Zone plantée avec sujets arborés type feuillus
 - Terre cultivée
 - Terre cultivée (labour)





- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

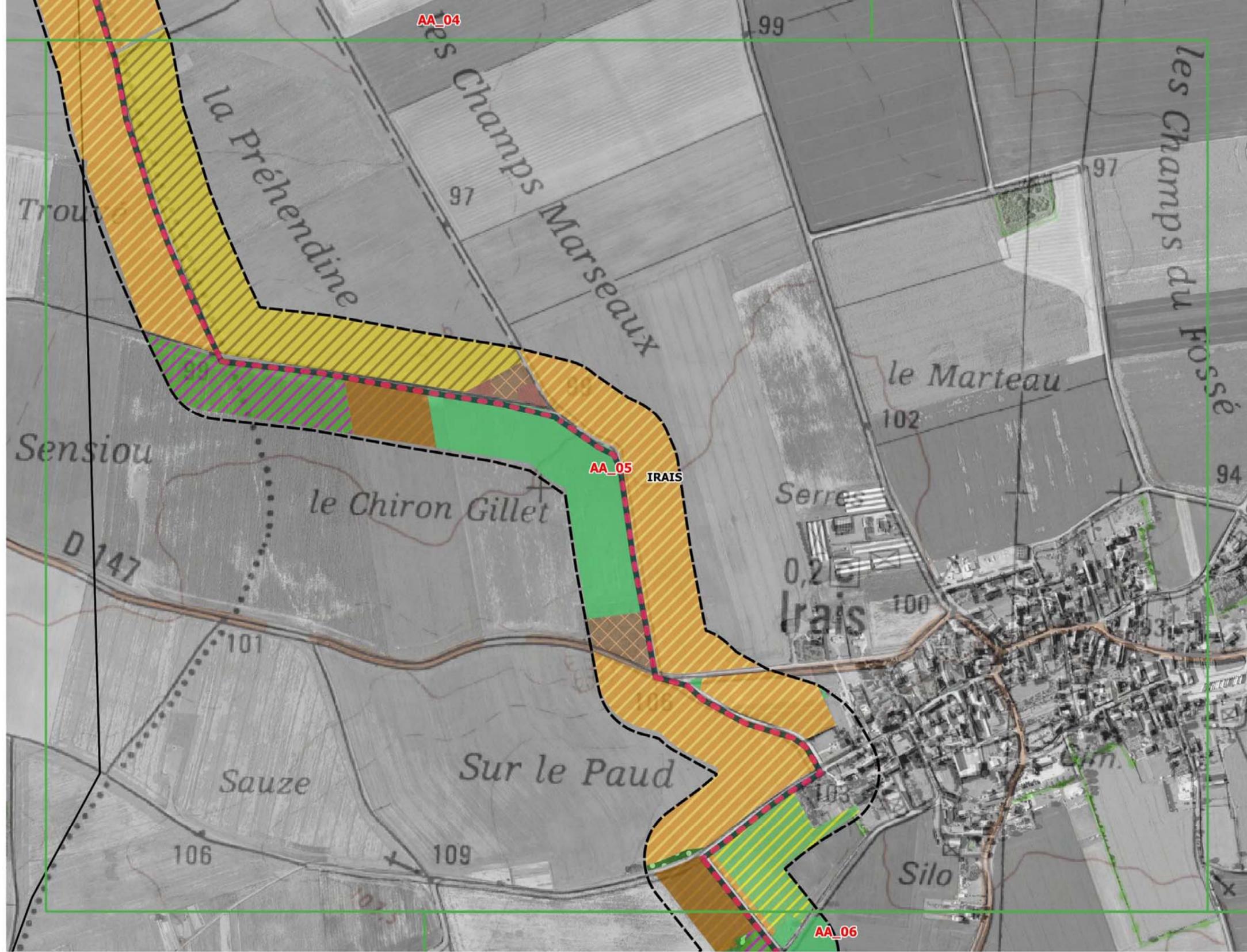
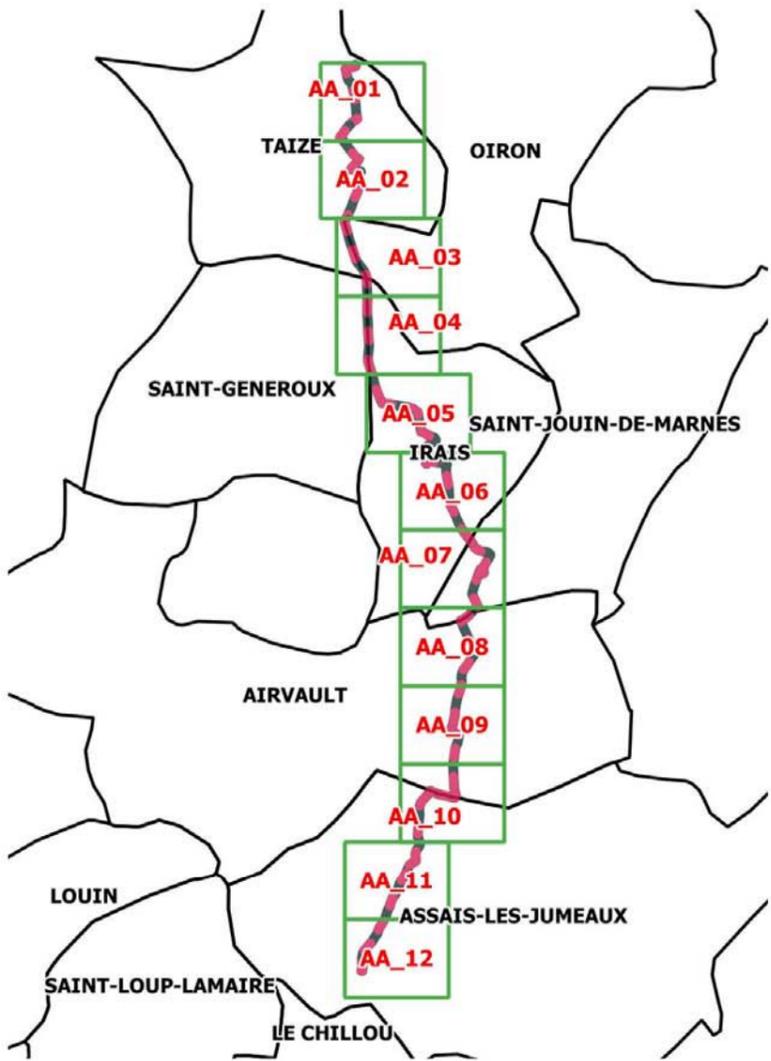
- Occupation des sols :**
- Prairie de fauche (Ray-grass)
 - Terre cultivée (labour)
 - Terre cultivée (tournesol)
 - Prairie de fauche
 - Terre cultivée (céréale à paille)
 - Terre cultivée (pois/fève)



Légende

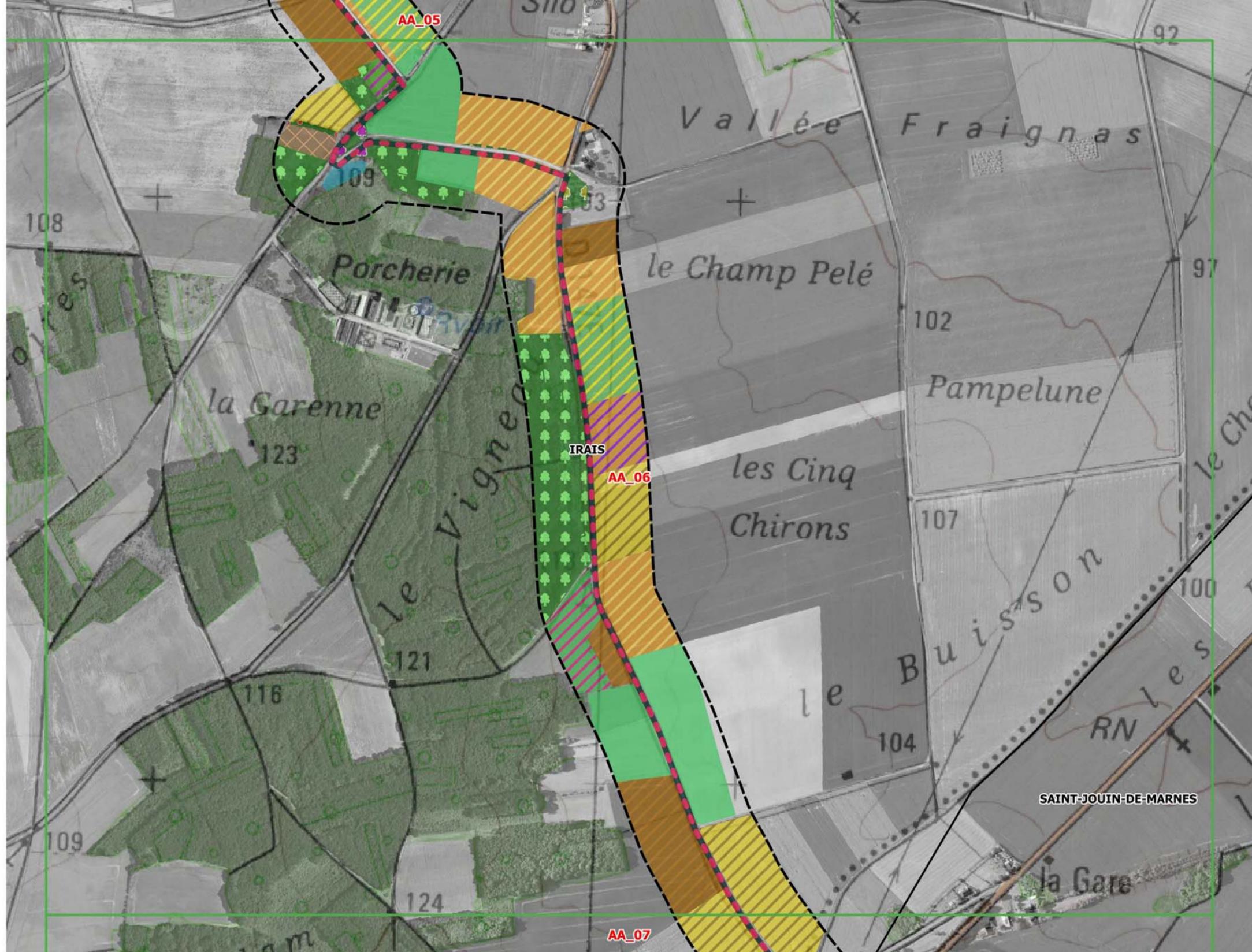
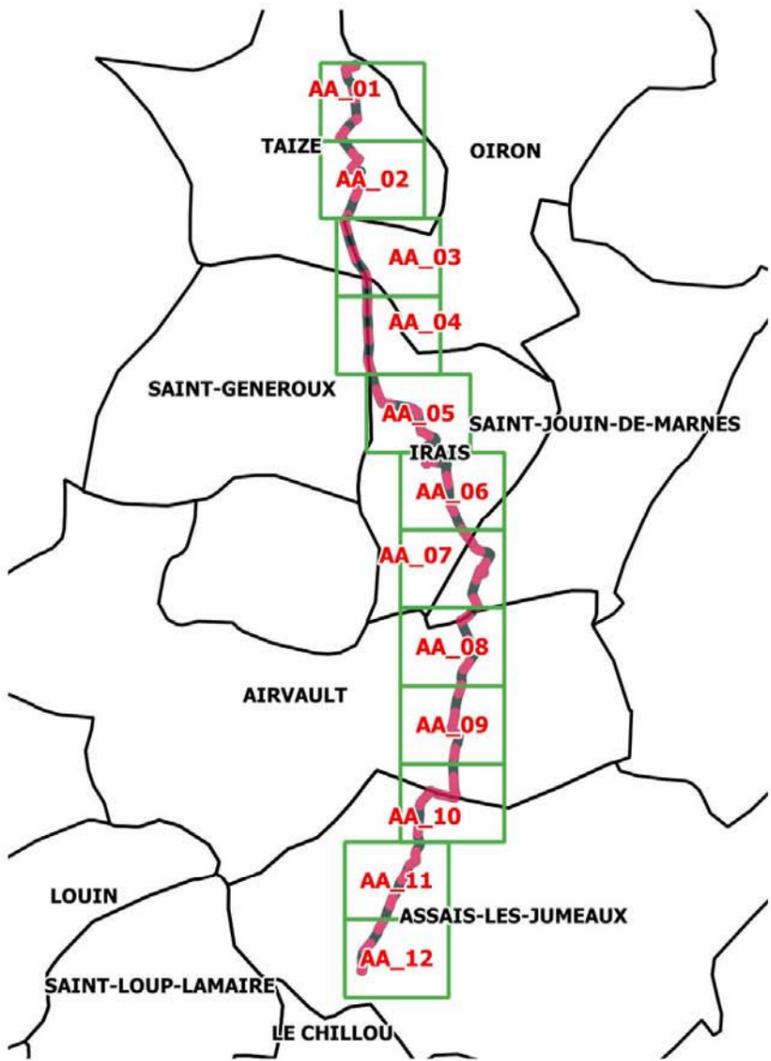
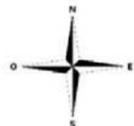
- Projet retenu (novembre 2020)
- Tampon de 100 m autour de la canalisation
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
- Pièces d'eau
- Communes concernées

- Occupation des sols :**
- Terre cultivée (céréale à paille)
 - Terre cultivée (luzerne)
 - Terre cultivée (labour)
 - Terre cultivée (lin)
 - Prairie de fauche



- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

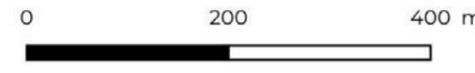
- Occupation des sols :**
- Haie relictuelle arborée
 - Terre cultivée (céréale à paille)
 - Terre cultivée (tournesol)
 - Friche
 - Prairie de fauche
 - Terre cultivée (labour)
 - Terre cultivée (luzerne)
 - Fourré arbustif
 - Prairie pâturée (équins)
 - Terre cultivée (maïs)

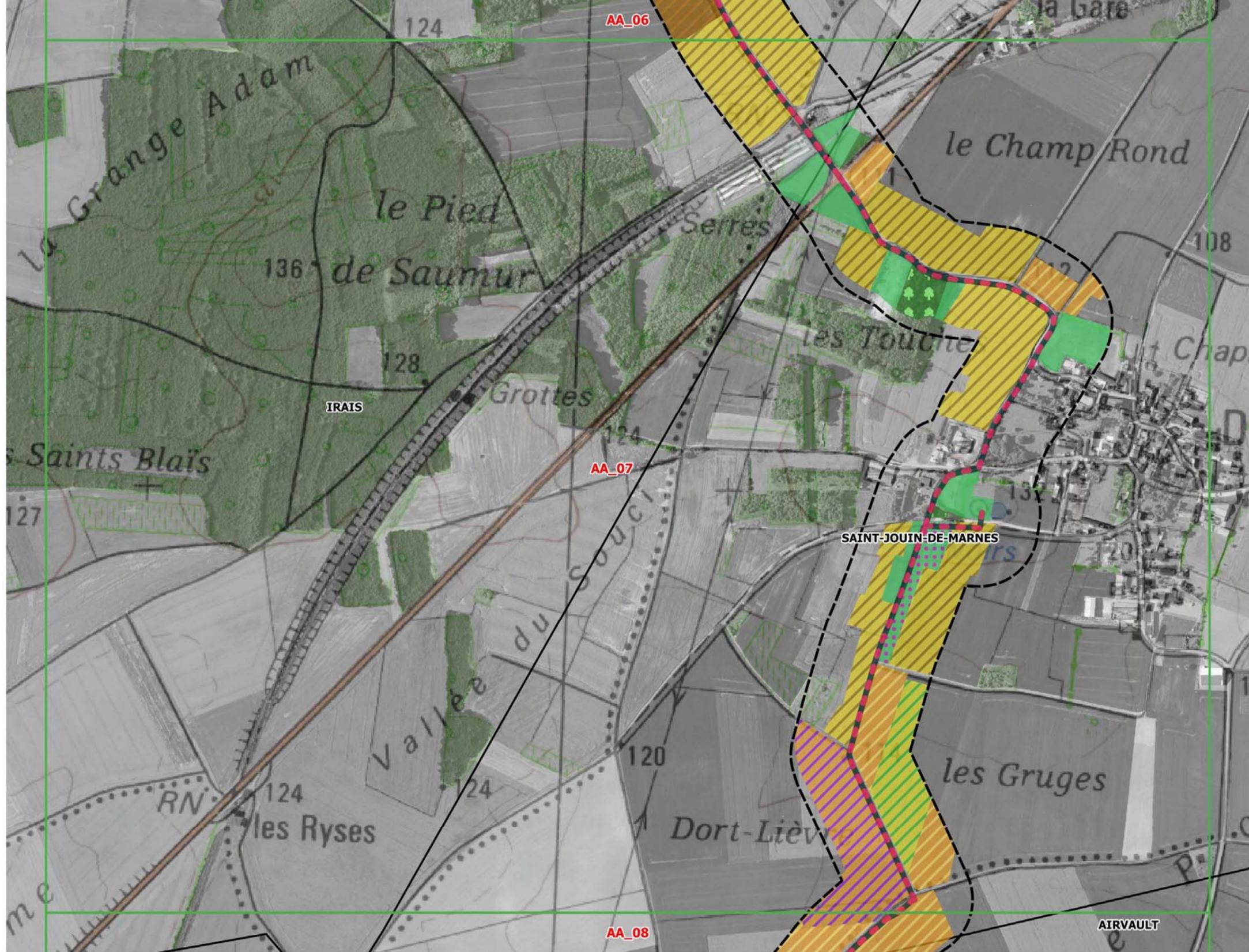
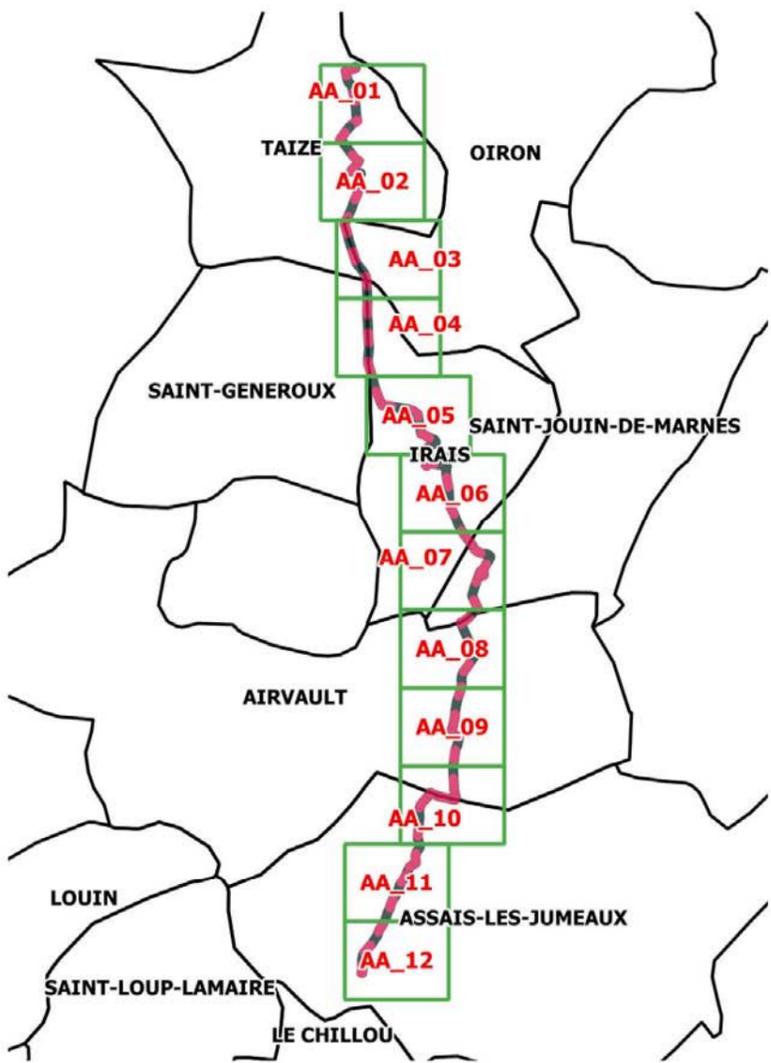


- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

- Occupation des sols :**
- Pièce d'eau
 - Friche
 - Jachère agricole
 - Boisement dominé par le Chêne pédonculé

- Haie bocagère avec sujets arborés
- Haie arbustive haute
- Zone plantée avec sujets arborés type feuillus
- Zone plantée avec sujets arborés (Tilleuls)
- Prairie de fauche
- Terre cultivée
- Terre cultivée (céréale à paille)
- Terre cultivée (labour)
- Terre cultivée (maïs)
- Terre cultivée (pois/fève)
- Terre cultivée (tournesol)
- Terre cultivée (luzerne)





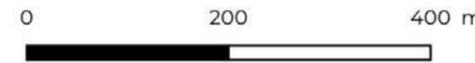
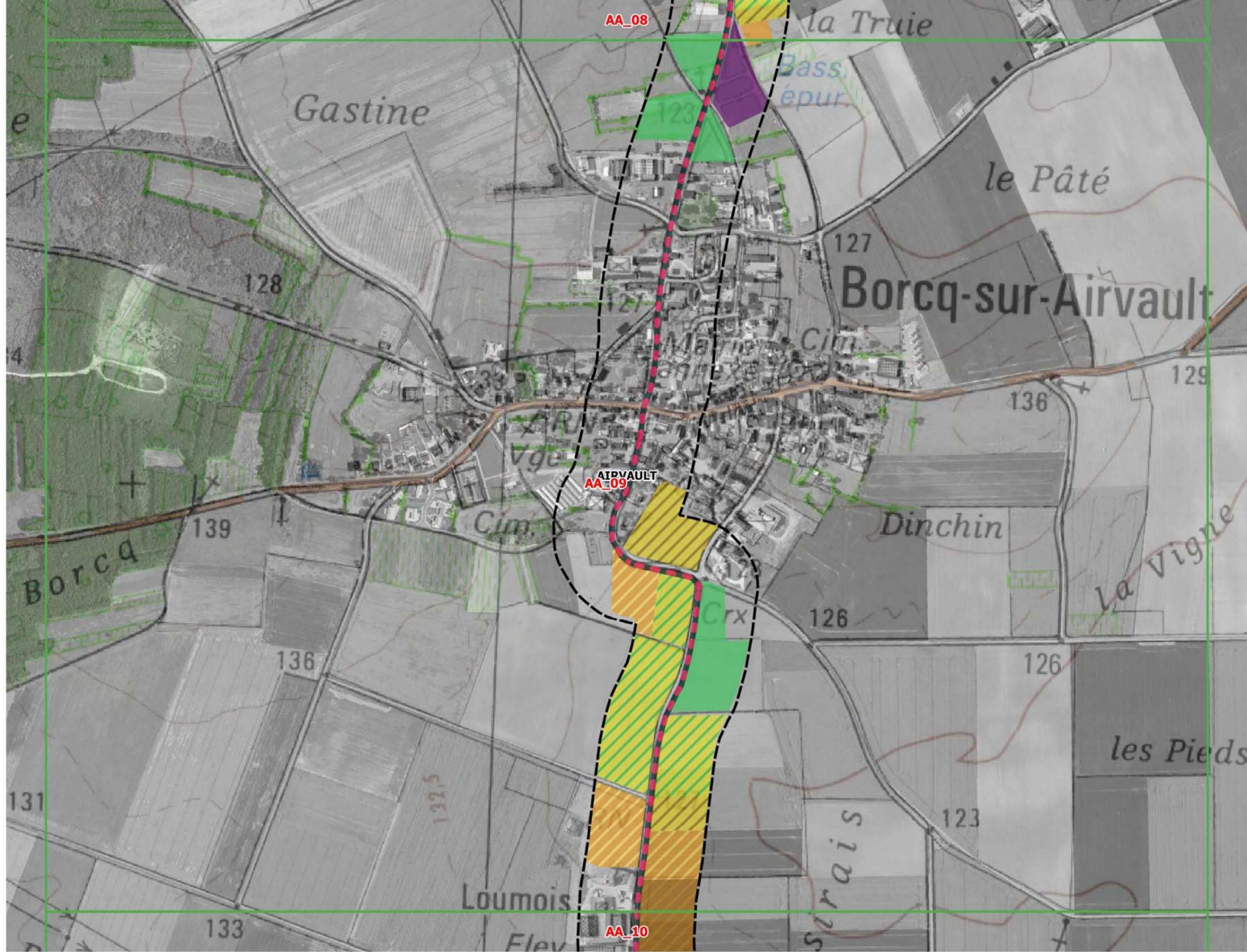
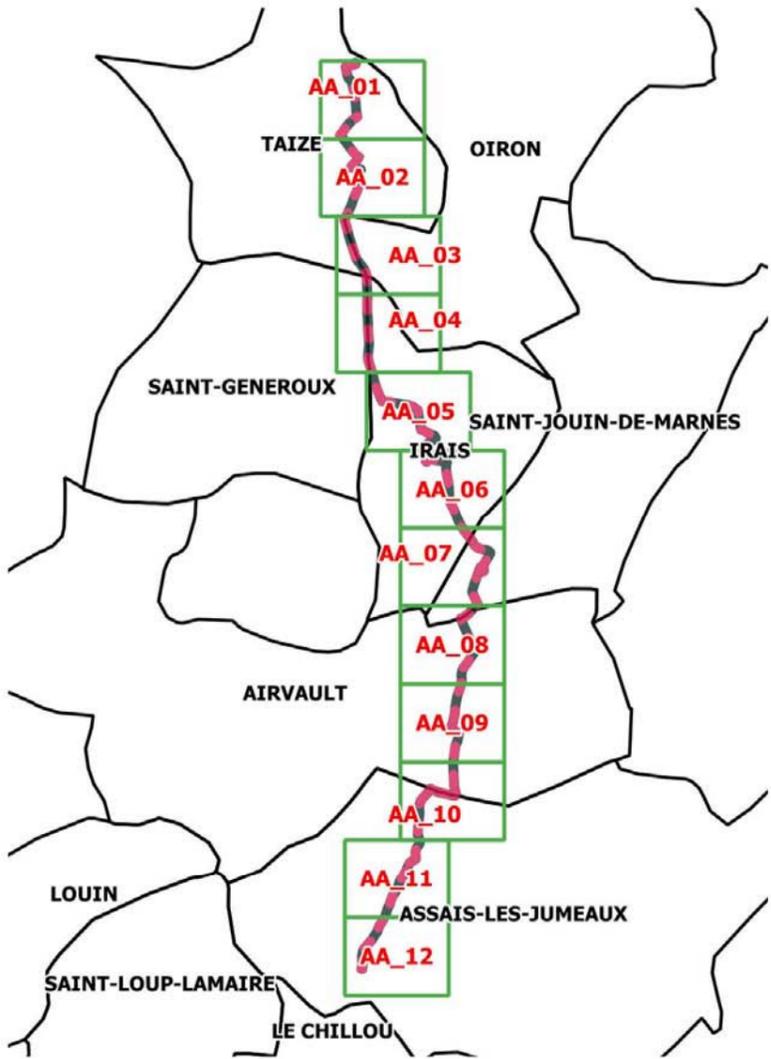
Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Tampon de 100 m autour de la canalisation
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
- Pièces d'eau
- Communes concernées

Occupation des sols :

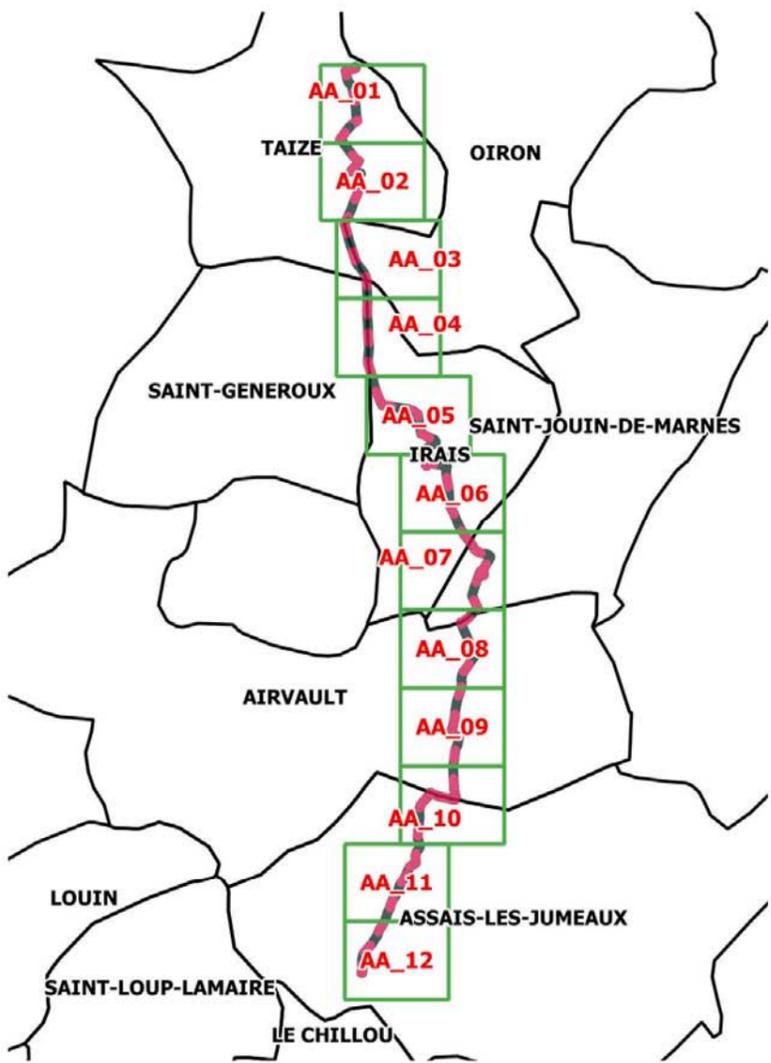
- | | | |
|---|-----------------------------------|----------------------------|
| Prairie de fauche | Terre cultivée (colza) | Terre cultivée (tournesol) |
| Boisement | Terre cultivée (labour) | Maréchage (serres) |
| Boisement dominé par le Chêne pédonculé | Terre cultivée (céréale à paille) | Terre cultivée (pois/fève) |





- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

- Occupation des sols :**
- Terre cultivée
 - Prairie de fauche
 - Terre cultivée (colza)
 - Terre cultivée (céréale à paille)
 - Lagunes
 - Terre cultivée (labour)
 - Terre cultivée (tournesol)



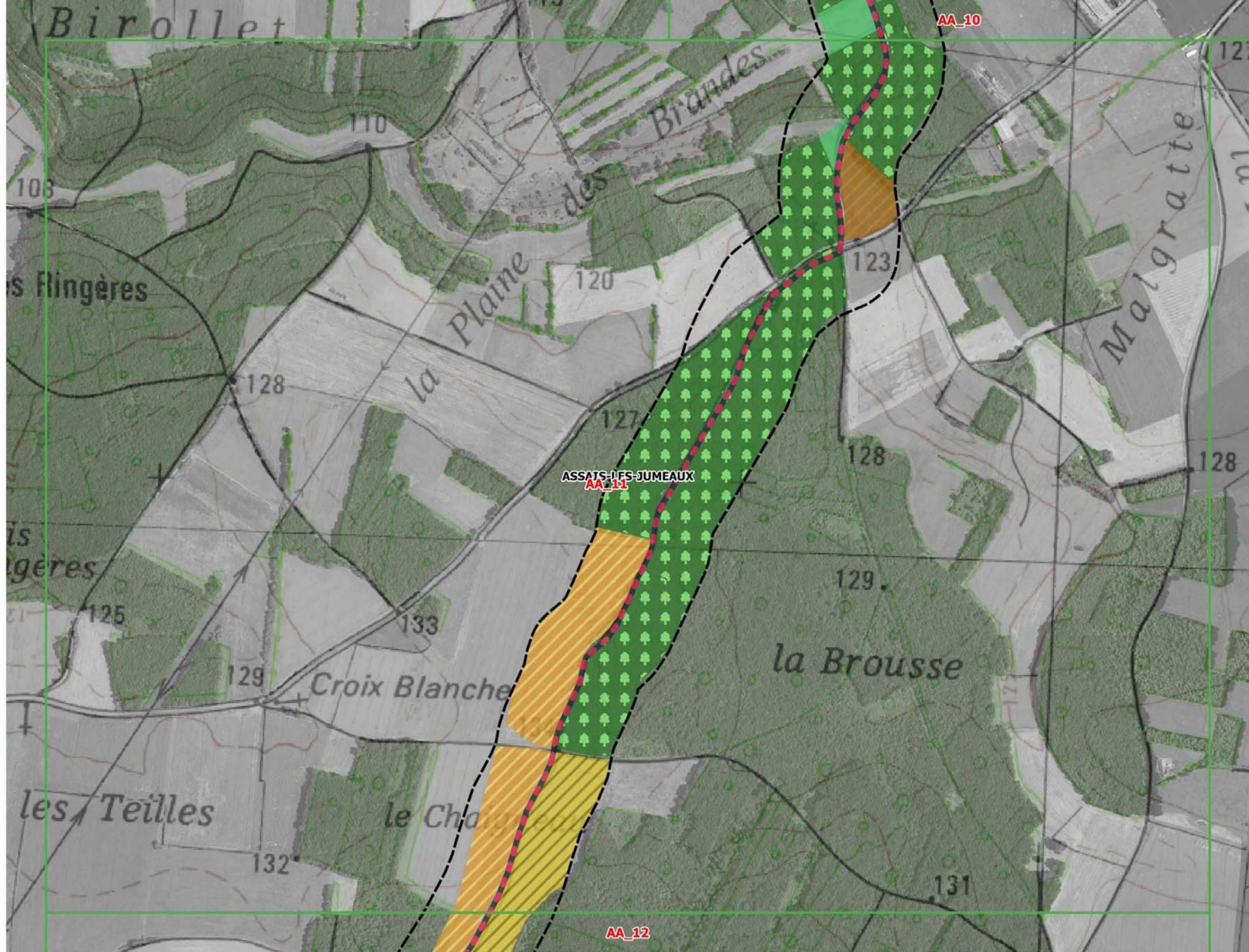
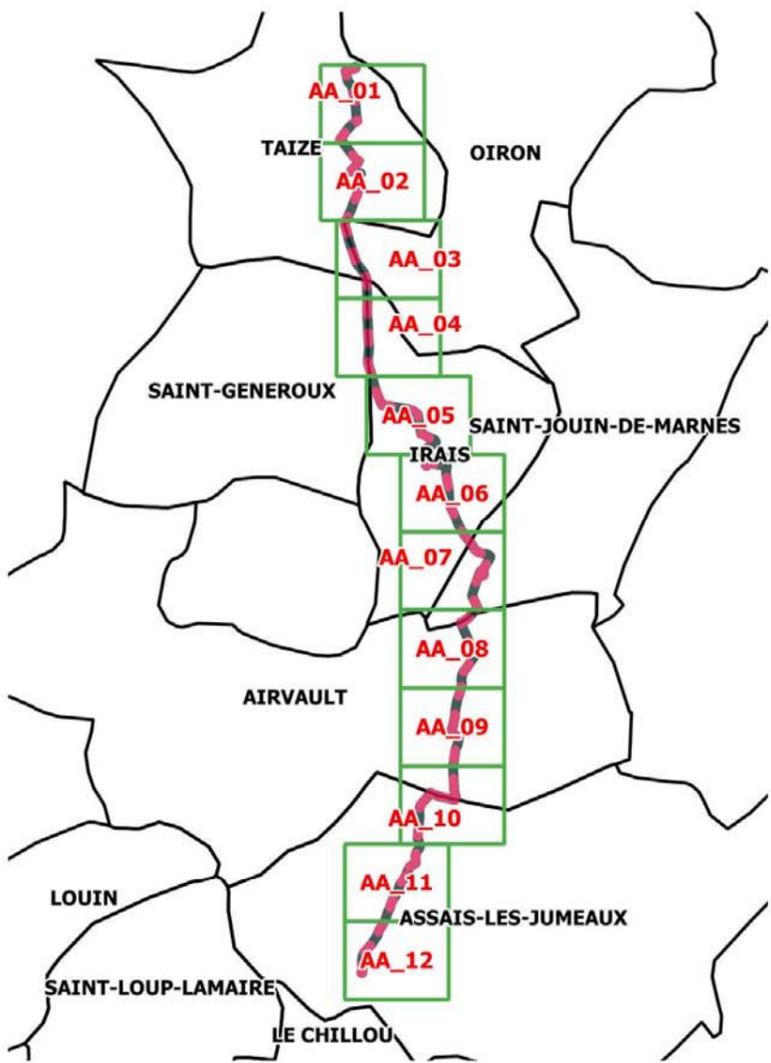
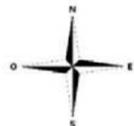
Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Tampon de 100 m autour de la canalisation
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
- Pièces d'eau
- Communes concernées

Occupation des sols :

- Prairie de fauche
- Terre cultivée (colza)
- Terre cultivée (pois/fève)
- Boisement dominé par le Chêne pédonculé
- Terre cultivée (céréale à paille)
- Terre cultivée (labour)





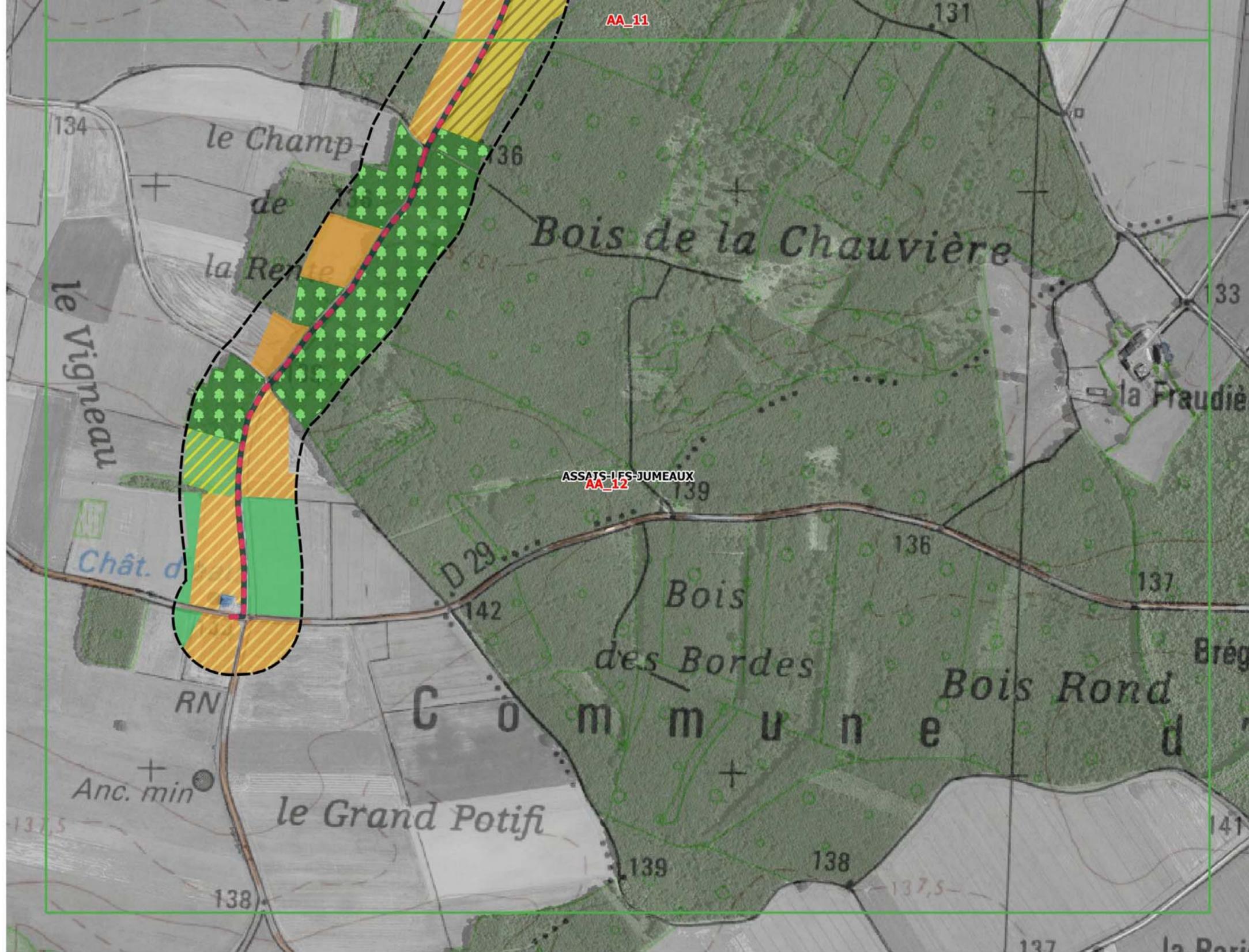
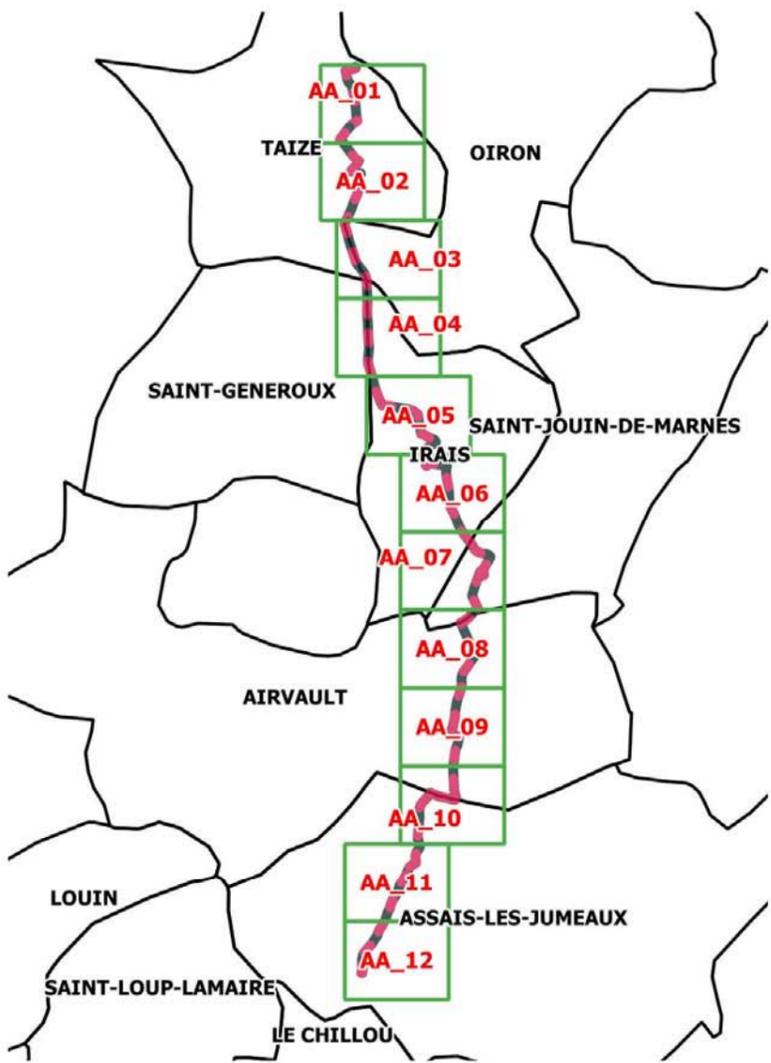
Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Tampon de 100 m autour de la canalisation
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
- Pièces d'eau
- Communes concernées

Occupation des sols :

- Prairie de fauche
- Terre cultivée (labour)
- Terre cultivée (tournesol)
- Boisement dominé par le Chêne pédonculé
- Terre cultivée (céréale à paille)





- Légende**
- Projet retenu (novembre 2020)
 - Tampon de 100 m autour de la canalisation
 - Réseau hydrographique principal
 - Réseau hydrographique complémentaire (fossés)
 - Pièces d'eau
 - Communes concernées

- Occupation des sols :**
- Prairie de fauche
 - Terre cultivée (céréale à paille)
 - Terre cultivée (tournesol)
 - Boisement dominé par le Chêne pédonculé
 - Terre cultivée
 - Terre cultivée (maïs)

C. Résultats concernant les sujets arborés d'intérêt écologique

Les anciennes haies bocagères comportent des sujets arborés âgés, d'une valeur écologique et paysagère remarquable. Certains d'entre eux sont taillés en « têtards », forme relevant d'un usage particulier, permettant la production régulière de bois de chauffage et autres produits (vannerie, fourrage, piquets, etc.).

En plus d'une production régulière et accessible, les trognons sont un apport considérable pour la biodiversité, la vie des sols, la mobilisation du carbone, les paysages et le cadre de vie.

Ces arbres peuvent abriter des espèces protégées : mammifères (chauves-souris, genette commune...), oiseaux (rapaces nocturnes, mésanges...), insectes (grand capricorne, pique-prune...), etc.

Trois arbres d'intérêt écologique fort ont été identifiés le long du tracé, sur la commune d'Assais-les-Jumeaux. Il s'agit de Chênes pédonculés, en bordure du bois des Brosses. Ces arbres, taillés en têtard, abritent des populations d'insectes protégés : 2 arbres avec des traces de Grand capricorne (galeries) et un arbre avec des traces de Pique-prune (crottes).

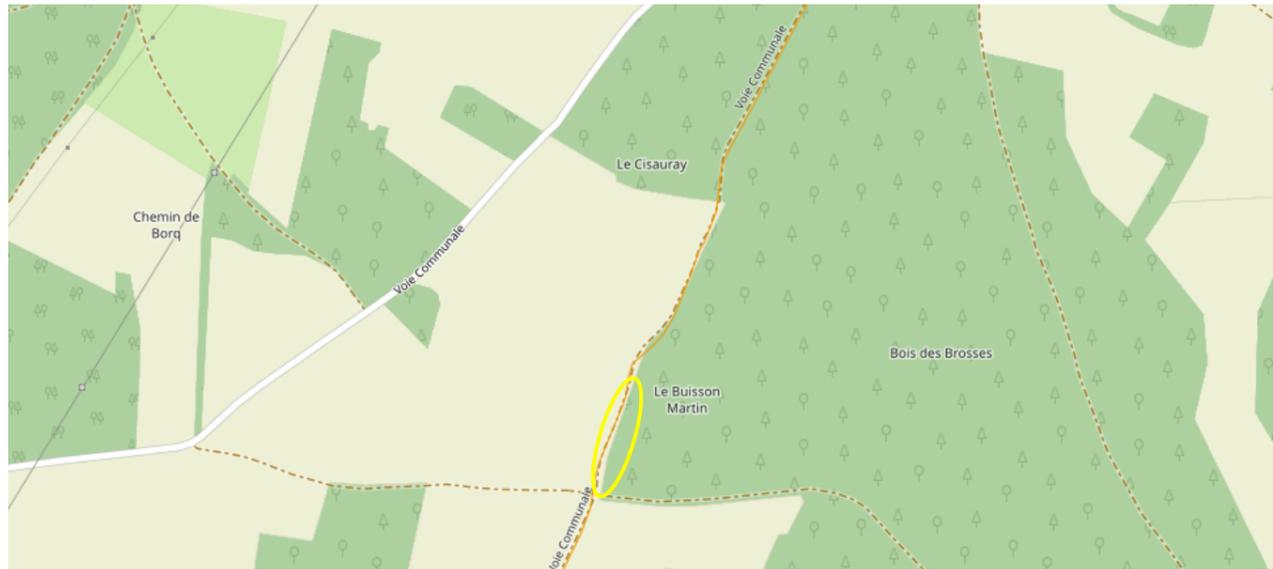


Figure 3 : Localisation des trois arbres d'intérêt écologique fort - vue plan IGN

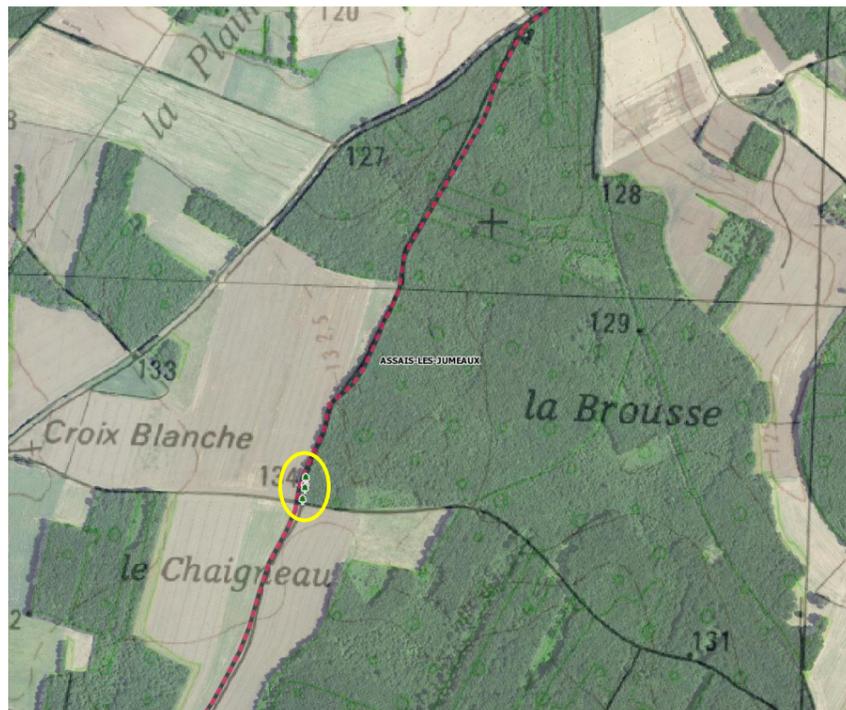


Figure 4 : Localisation des trois arbres d'intérêt écologique fort – vue photographie aérienne

D. Résultats concernant la faune

- Avifaune des paysages ouverts (plaine céréalière)

Un certain nombre d'espèces protégées et patrimoniales occupent les cultures de la plaine céréalière, pour l'alimentation et/ou la reproduction. Les espèces nicheuses comme les Busards, l'Édicnème criard et l'Outarde canepetière, établissent leur nid au sol.

Tableau 10 : Les milieux préférentiels des espèces les plus représentatives et leurs habitats

R : habitat de reproduction ; A : habitat utilisé pour l'alimentation ; P : poste de chant

TYPE D'HABITATS	Céréales à paille	Jeune tournesol	Colza	Luzerne	Prairie Jachère enherbée	Labour, sol nu	Vigne	Arbre isolé haie	Carrière de calcaire
Busard des roseaux	R			A	A				
Busard Saint-Martin	R		(R)	A	A				
Busard cendré	R		(R)	A	A				
Faucon émerillon	A				A	A			
Édicnème criard		R		A	A		R		R
Pluvier doré	A				A	A			
Outarde canepetière		A	A	R-A	R				
Pipit rousseline									R-A
Bruant ortolan					R-A	R-A	P-A-R	P	

La plupart de ces espèces sont migratrices. Les espèces nicheuses sont présentes dans la région entre début avril et fin octobre.

PÉRIODES SENSIBLES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Reproduction												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busard cendré												
Busard Saint Martin												
Busard des roseaux												
Pie grièche écorcheur												
Rassemblements												
Outarde canepetière												
Oedicnème criard												
Busards (dortoirs)												
Halte migratoire ou hivernage												
Pluvier doré												
Pluvier guignard												

Période très sensible : Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, au pic d'activité en période de nidification (pic de ponte, élevage jeunes) et/ou intermédiaire (pic de densité) de l'espèce concernée induisant des effectifs majeurs sur la zone.

Période sensible : Correspond, selon une année aux conditions météorologiques normales, à des phases de nidification, de rassemblements ou simplement de présence, qui bien que possibles, sont théoriquement moins importantes en terme d'effectifs.

- Avifaune des paysages semi-ouverts (bocage)

Le bocage, composé de milieux variés, offre des sites d'alimentation et de reproduction à de nombreuses espèces. La saison de reproduction des espèces nicheuses s'étale globalement de mars à août.



- Insectes (coléoptères saproxyliques)

Trois arbres d'intérêt écologique fort ont été identifiés le long du tracé, sur la commune d'Assais-les-Jumeaux (cf. Partie C). Il s'agit de Chênes pédonculés, abritant des populations d'insectes protégés : 2 arbres avec des traces de Grand capricorne (galeries) et un arbre avec des traces de Pique-prune (crottes). Ces deux espèces sont saproxylophages : les larves se nourrissent de bois mort ou dépérissant.



Figure 5 : Arbres abritant des populations de coléoptères saproxylophages

Le Pique-prune :

Le Pique-prune est une espèce cavicole, liée aux sujets arborés âgés, et dont le cycle de développement est d'au moins 2 ans. Le stade larvaire est bien plus long que le stade adulte. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Les larves d'*Osmoderma eremita* sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus des genres *Quercus*, *Castanea*, *Salix*, *Prunus*, *Malus*. La période de vol des adultes s'échelonne de fin mai à début septembre, avec un pic d'activité mi-juillet.

Forestier, le Pique-prune était une espèce liée aux massifs anciens ayant toujours conservé de vieux arbres. Depuis plusieurs siècles, la gestion des forêts a éliminé les vieux arbres, les arbres blessés et raccourci l'âge d'exploitabilité. Le Pique-prune a dû sortir de la forêt pour trouver des habitats de substitution et, aujourd'hui, la plupart de ses effectifs se retrouvent en milieu bocager ou en verger, façonnés par l'agriculture traditionnelle. Les arbres taillés en têtards sont favorables au développement de cavités aux volumes importants. Cette espèce qui se disperse peu, en général à quelques dizaines de mètres (300 m maximum), est très vulnérable à l'éloignement des autres arbres habités ou favorables.



Figure 6 : Indices de présence du Pique-Prune (crottes)

Le Grand capricorne :

Tout comme le Pique-prune, le Grand capricorne est une espèce cavicole, qui se développe préférentiellement dans les vieux chênes dépérissant, de gros diamètres et ensoleillés. La période de vol des adultes est de juin à septembre. En été, les femelles pondent leurs œufs dans les anfractuosités et les blessures des chênes (plusieurs espèces de chênes). La larve est xylophage, elle consomme du bois vivant mais sénescant et dépérissant. La durée du développement larvaire est de 31 mois.



Figure 7 : Indices de présence du Grand capricorne (galeries et sciure)

ANNEXE 8 : Analyse des impacts bruts du projet & Application de la séquence éviter / réduire / compenser**A. Analyse des impacts bruts du projet**

L'analyse des impacts du projet porte sur les effets directs et indirects, permanents et temporaires.

Il s'agit de présenter les impacts bruts, c'est-à-dire sans l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Tableau 1 : Identification des impacts bruts du projet, sans l'application de la séquence ERC

IMPACTS BRUTS	Impacts directs	Impacts indirects
Impacts permanents	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de sujets arborés - Destruction de nichées - Destruction de zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact non réversible sur le système racinaire des sujets arborés à proximité des tranchées - Drainage des zones humides à proximité des tranchées
Impacts temporaires	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune en phase chantier (bruit, vibrations, poussières) - Pollution accidentelle lors du chantier (hydrocarbures, huiles, déchets...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution accidentelle des milieux en aval hydraulique du chantier, par ruissellement - Perturbation des corridors écologiques en phase chantier

► **Atlas cartographique « Secteurs à enjeu écologique »**

Cet atlas met en avant les différents éléments qui ont été considérés dans l'analyse des impacts du projet, puis dans le déroulement de la séquence ERC. Il peut s'agir d'observations ponctuelles, linéaires ou surfaciques.

Afin de faciliter la lecture, les résultats sont présentés sous la forme d'un atlas cartographique. Celui est composé de 12 planches, notées de « AA_01 » à « AA_12 » (échelle 1/7000). Les planches défilent du Nord vers le Sud.



Etiquettes - Observations ponctuelles :

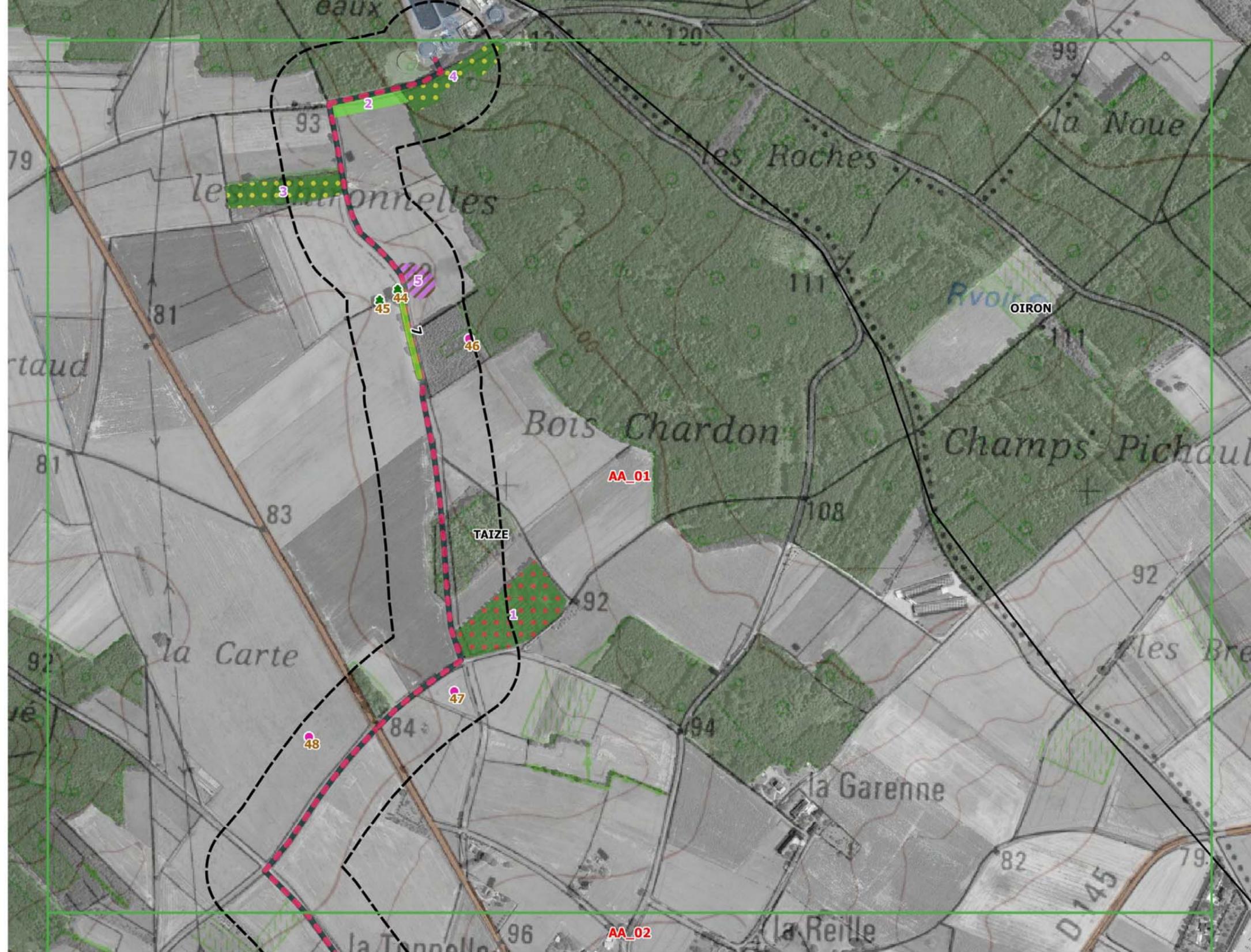
Etiquette	Commentair
44	Quercus robur (Chêne pédonculé)
45	Quercus robur (Chêne pédonculé)
46	Tourterelle des bois
47	Tarier pâtre
48	Cisticole des joncs

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
1	Présence espèce floristique invasive : Ailanthus altissima
2	Prairie de fauche avec une zone humide dans la partie centrale (cuvette)
3	Présence espèce floristique invasive : Robinia pseudo-acacia
4	Présence espèce floristique invasive : Robinia pseudo-acacia
5	Zone humide identifiée dans l'inventaire communal (terre cultivée)

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
7	Haie bocagère comportant des sujets arborés âgés



Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

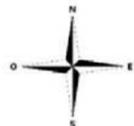
Observations linéaires :

- Bois
- Arbre remarquable
- Espèces patrimoniales

Observations surfaciques :

- Prairie de fauche avec une zone humide dans la partie centrale (cuvette)
- Présence espèce floristique invasive : Ailanthus altissima

- Présence espèce floristique invasive : Robinia pseudo-acacia
- Zone humide identifiée dans l'inventaire communal (terre cultivée)



Etiquettes - Observations ponctuelles :

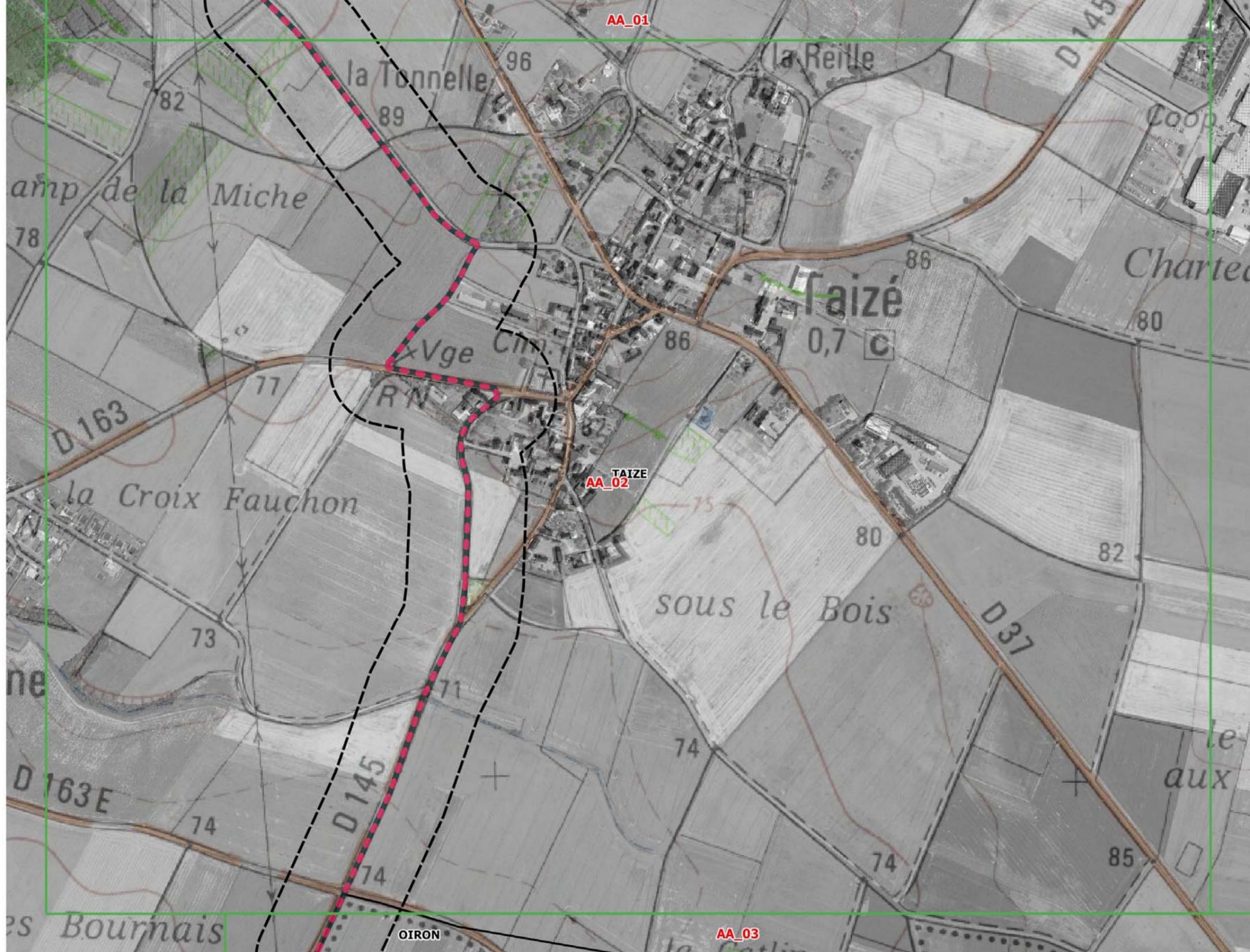
Etiquette Commentair

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette Commentair

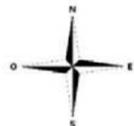
Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette Commentair



Légende

-  Projet retenu (novembre 2020)
-  Réseau hydrographique principal
-  Réseau hydrographique complémentaire
-  ZPS (Natura 2000)
-  Communes concernées



Etiquettes - Observations ponctuelles :

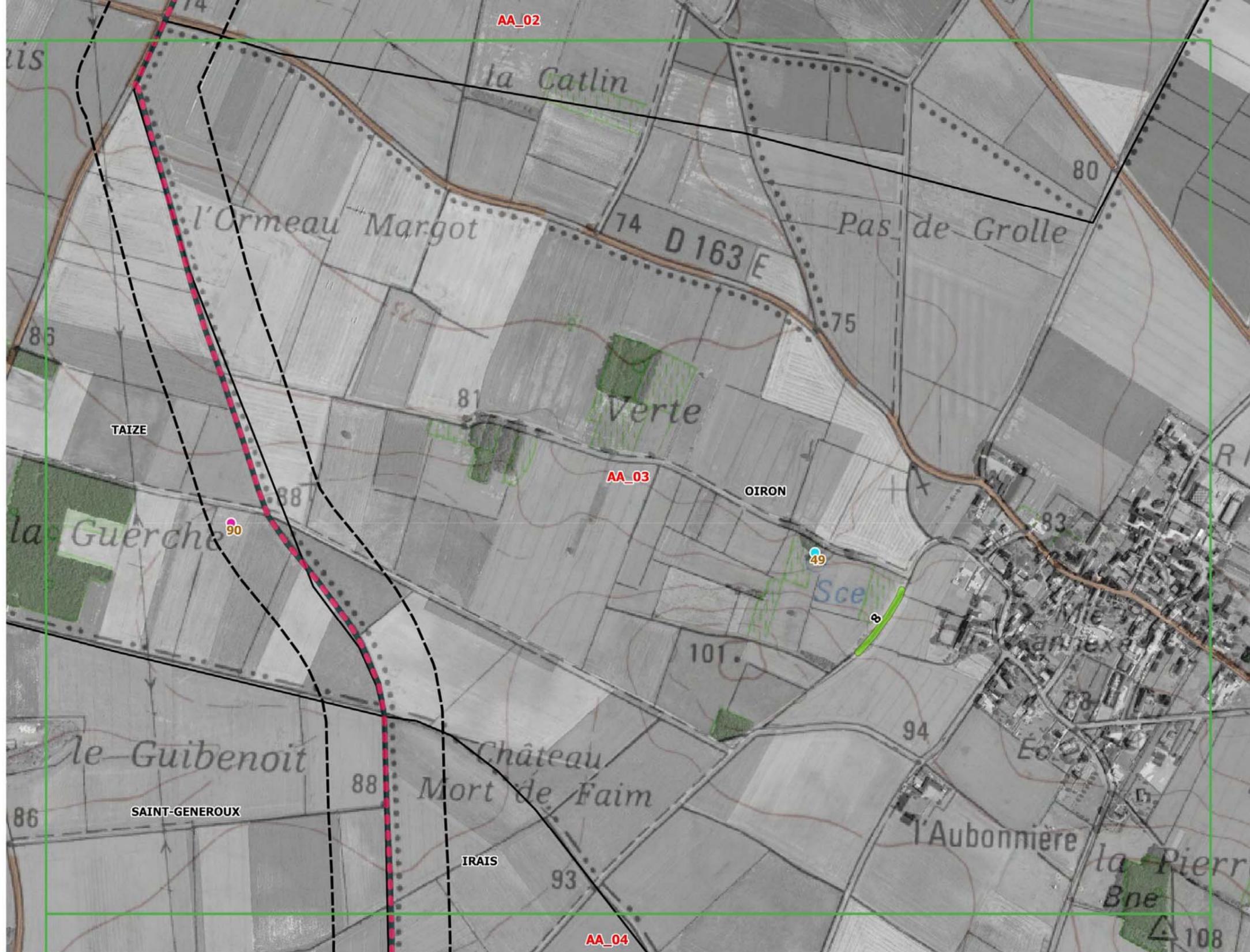
Etiquette	Commentair
49	Lavoir-source de Verte
90	Busard

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
8	

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
8	Haie bocagère comportant des sujets arborés âgés



Légende

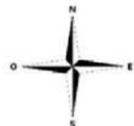
- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations linéaires :

- Bois

Observations ponctuelles :

- Eau
- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

Etiquette	Commentair
50	Busard Saint-Martin
51	Bergeronnette printanière

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
-----------	------------



Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations ponctuelles :

- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

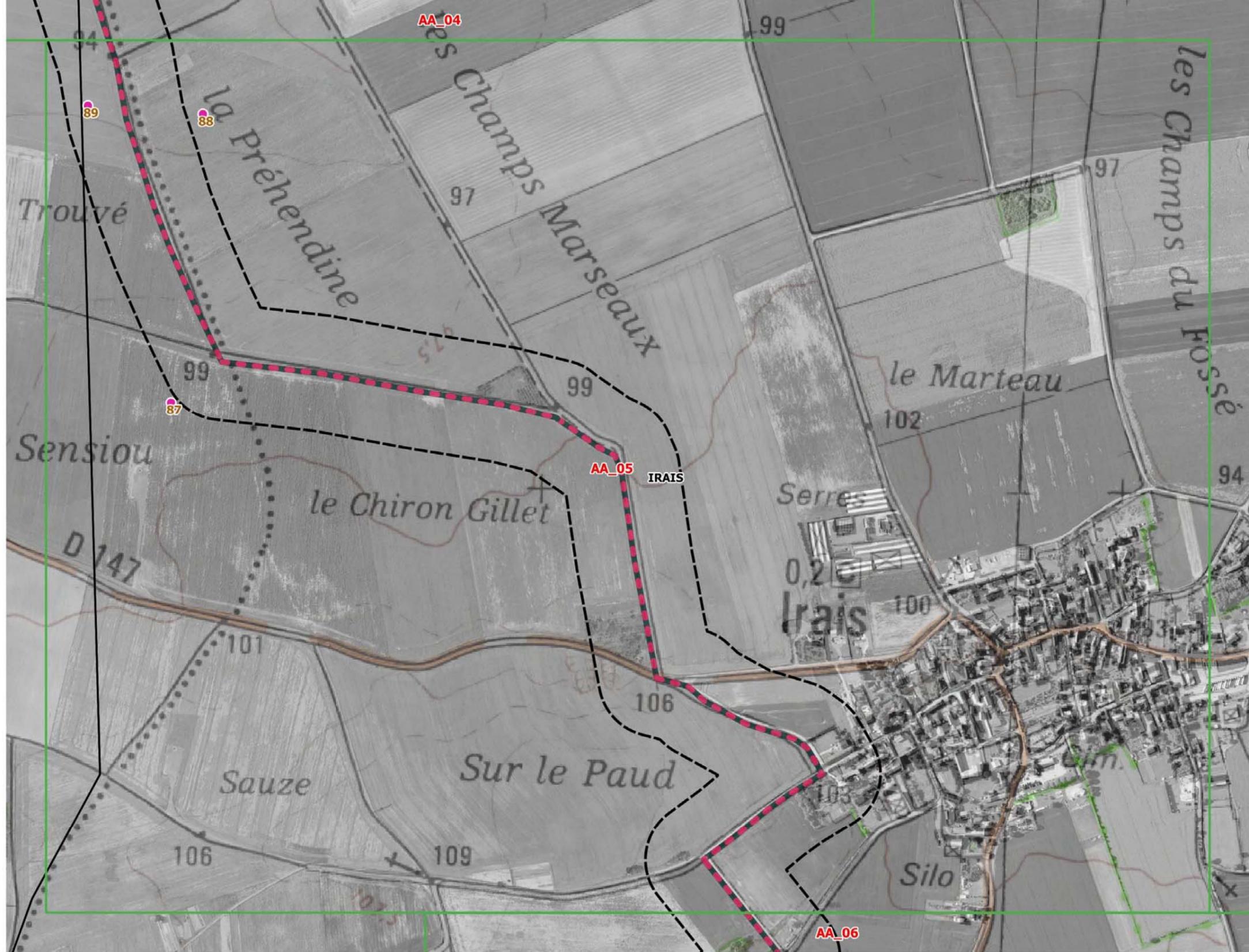
Etiquette	Commentair
83	Eolienne
84	Eolienne
87	Alouette des champs
88	Busard
89	Faucon crécerelle

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

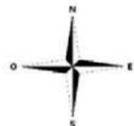


Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations ponctuelles :

- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

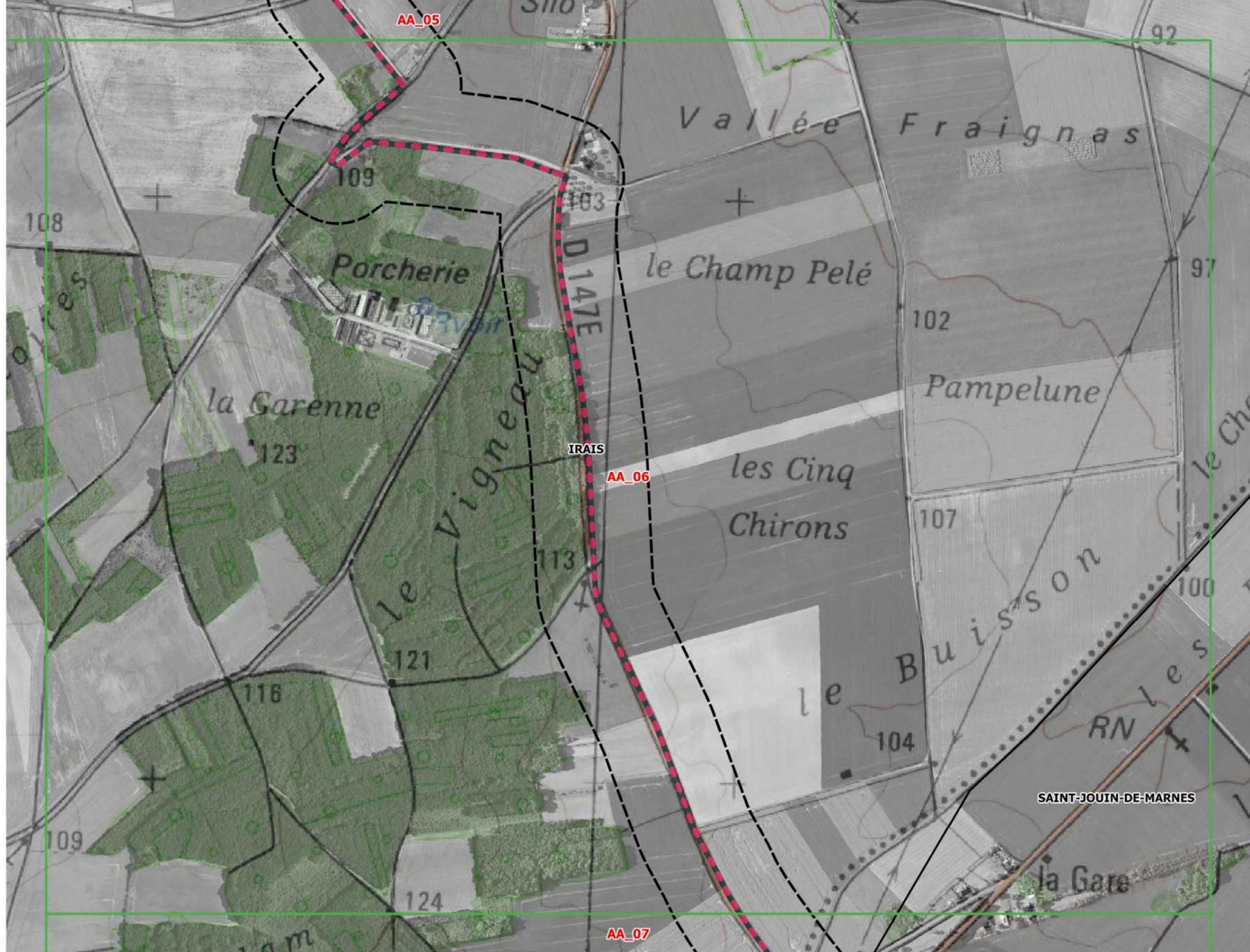
Etiquette Commentair

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette Commentair

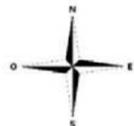
Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette Commentair



Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées



Etiquettes - Observations ponctuelles :

Etiquette	Commentair
43	Réservoir de Douron

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

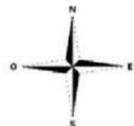


Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations ponctuelles :

- Eau



Etiquettes - Observations ponctuelles :

Etiquette	Commentair
52	Bruant proyer
53	Traversée continuité hydraulique (fossé)

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

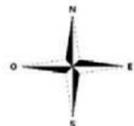


Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations ponctuelles :

- Eau
- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

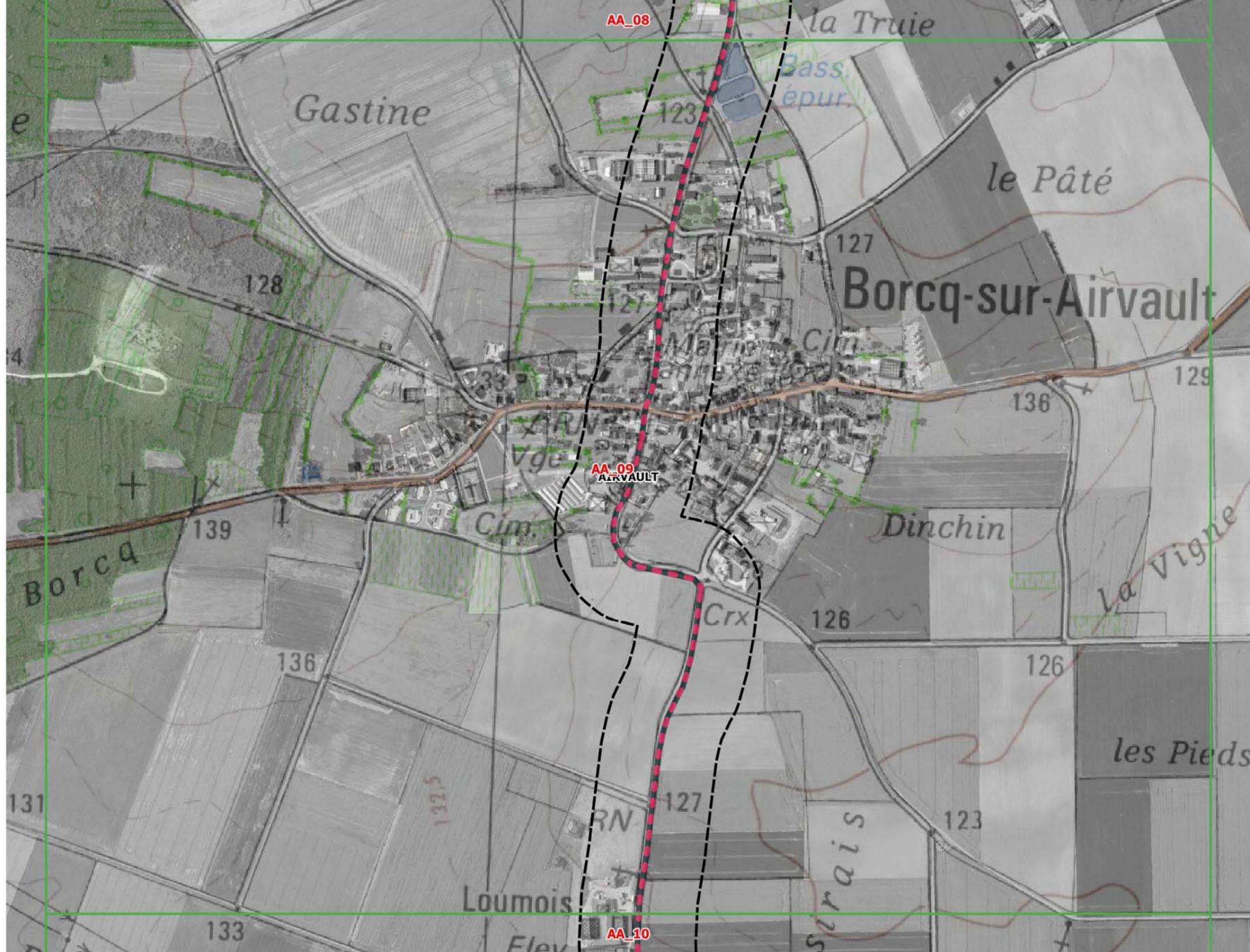
Etiquette Commentair

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette Commentair

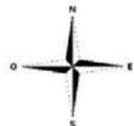
Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette Commentair



Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées



Etiquettes - Observations ponctuelles :

Etiquette	Commentair
54	Tourterelle des bois
55	Flambé

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
11	Haies comportants des sujets arborés (Chênes pédonculés), assez âgés



Légende

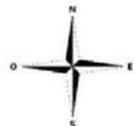
- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations linéaires :

- Bois

Observations ponctuelles :

- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

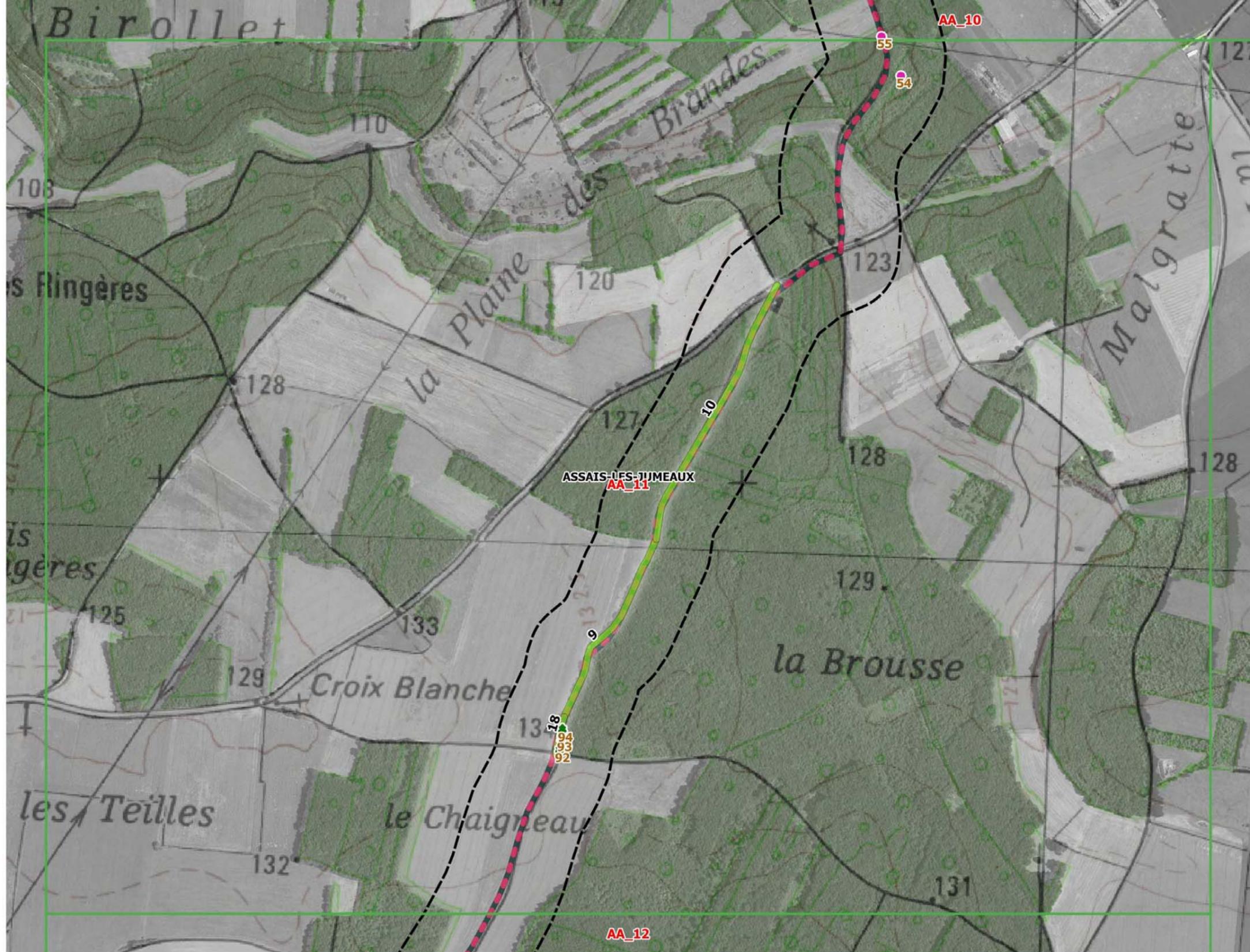
Etiquette	Commentair
54	Tourterelle des bois
55	Flambé
91	Pique-prune
92	Quercus robur (Chêne têtard)
93	Quercus robur (Chêne têtard)
94	Quercus robur (Chêne têtard)

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
9	Haie bocagère comportant des sujets arborés âgés (3 Qr) + Pique prune
10	Proximité sujets arborés (au sein du boisement parallèle au tracé)
18	Haie bocagère comportant des sujets arborés âgés (3 Qr) + Pique prune



Légende

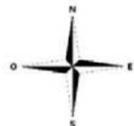
- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations linéaires :

- Bois

Observations ponctuelles :

- Arbre remarquable
- Espèces patrimoniales



Etiquettes - Observations ponctuelles :

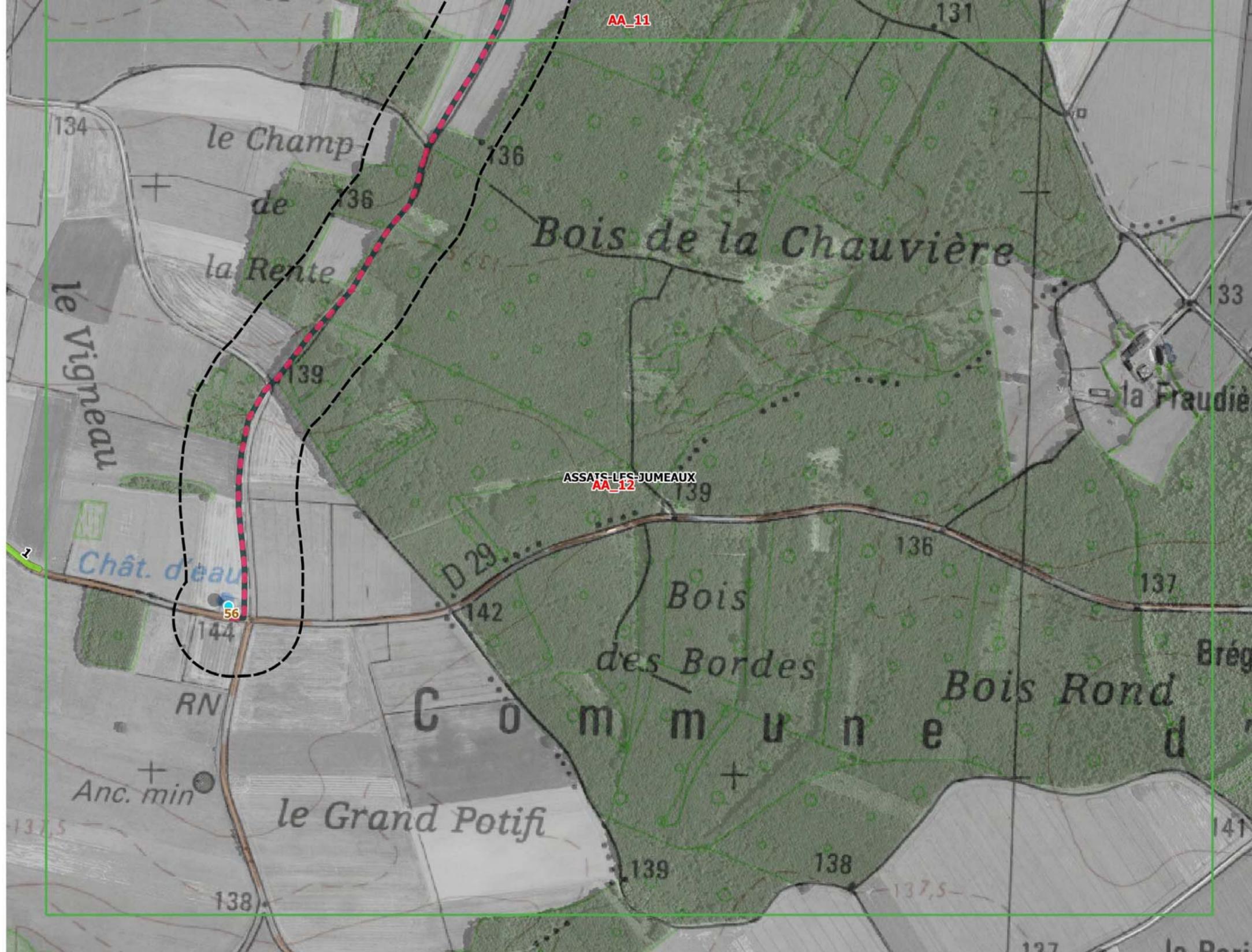
Etiquette	Commentair
56	Chateau d'eau

Etiquettes - Observations surfaciques :

Etiquette	Commentair
-----------	------------

Etiquettes - Observations linéaires :

Etiquette	Commentair
1	Haie bocagère comportant des sujets arborés âgés



Légende

- Projet retenu (novembre 2020)
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- ZPS (Natura 2000)
- Communes concernées

Observations ponctuelles :

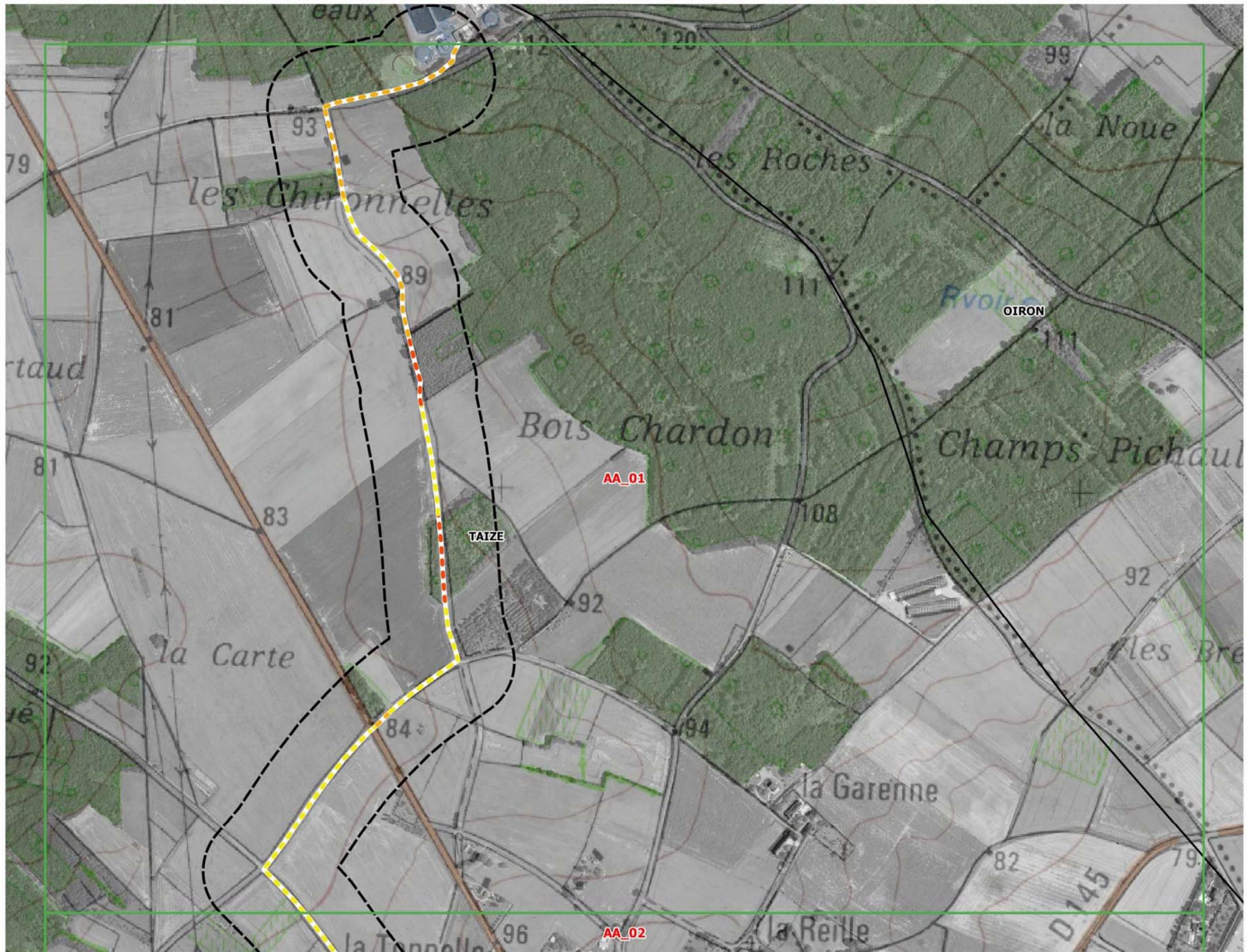
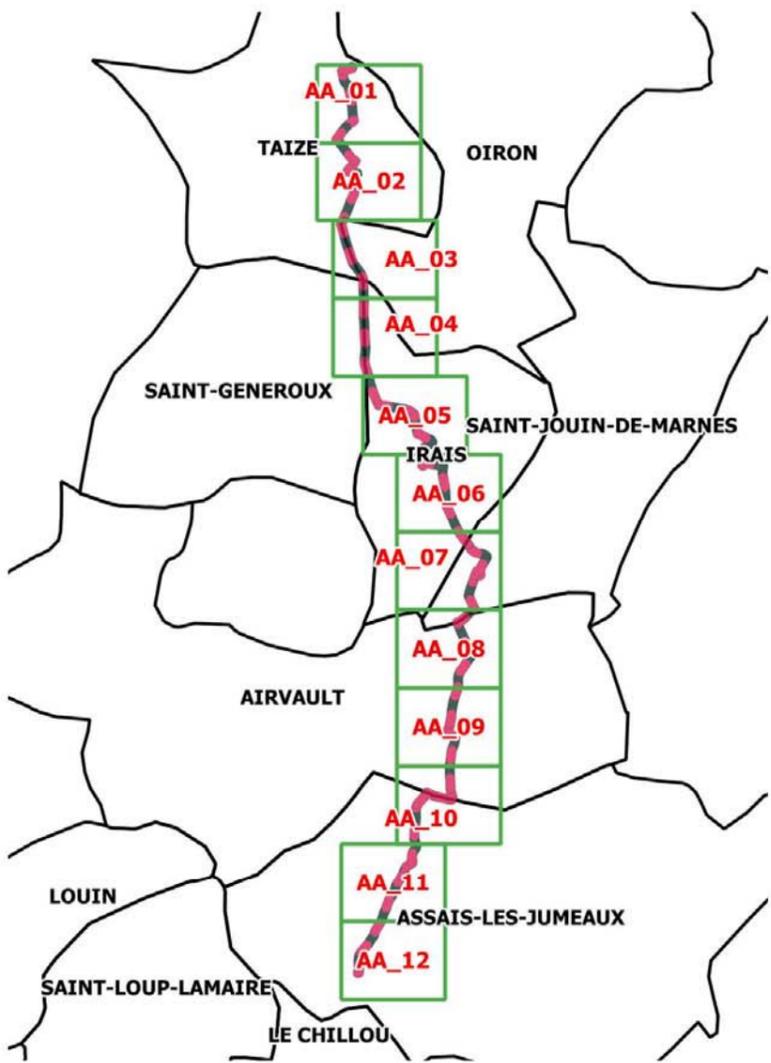
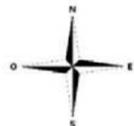
- Eau

► **Atlas cartographique « Hiérarchisation du tracé en fonction des sensibilités écologiques identifiées »**

Suite aux différentes observations réalisées précédemment et compte tenu de l'impact potentiel du projet, cet atlas hiérarchise le tracé du projet selon quatre classes :

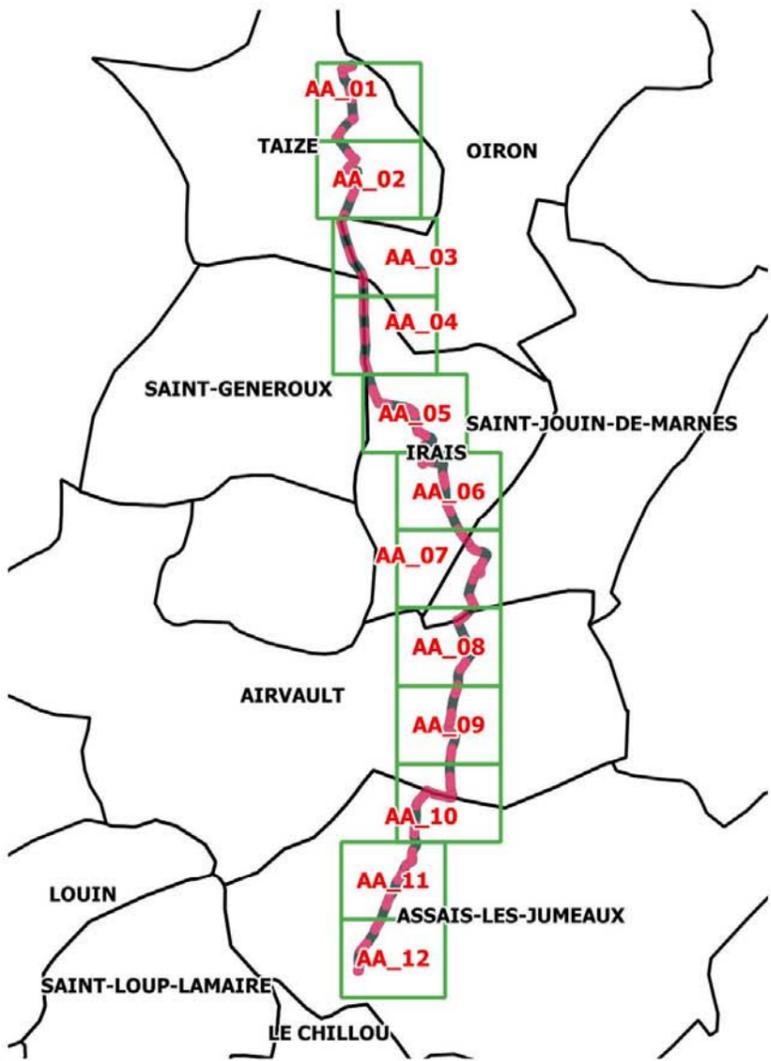
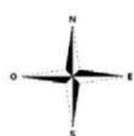
Niveau de sensibilité	Critères considérés
Sensibilité majeure	Présence d'arbres avec coléoptères saproxylophages protégés en bordure du projet (habitats d'espèces protégées)
Sensibilité forte	Présence de sujets arborés des deux côtés de la canalisation (boisement, haie) ; Traversée d'une zone humide
Sensibilité modérée	Présence de sujets arborés d'un seul côté de la canalisation ; Présence d'une zone humide d'un seul côté de la canalisation ; Traversée de la ZPS (site Natura 2000)
Sensibilité faible	Pas d'enjeu particulier

Afin de faciliter la lecture, les résultats sont présentés sous la forme d'un atlas cartographique. Celui est composé de 12 planches, notées de « AA_01 » à « AA_12 » (échelle 1/7000). Les planches défilent du Nord vers le Sud.

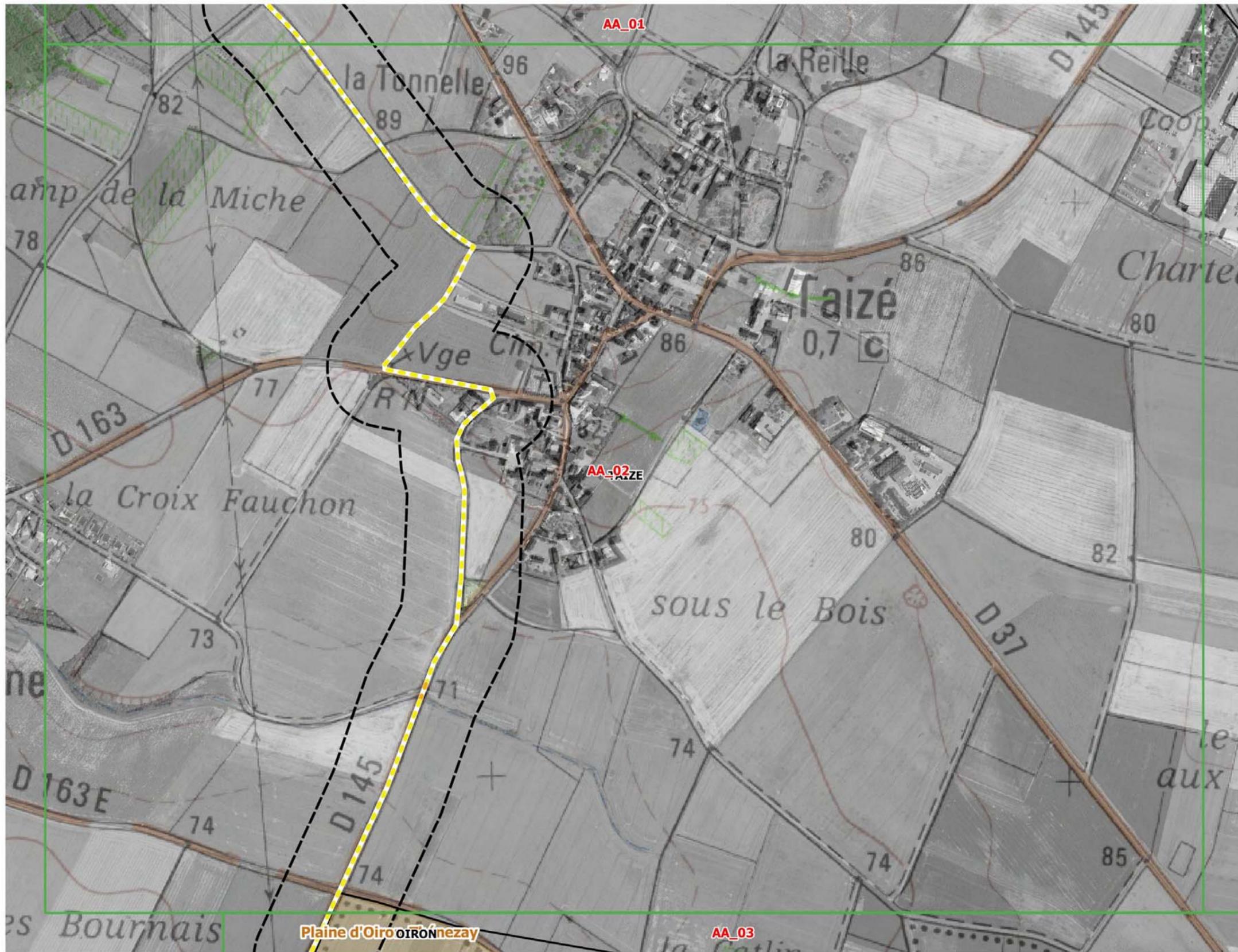


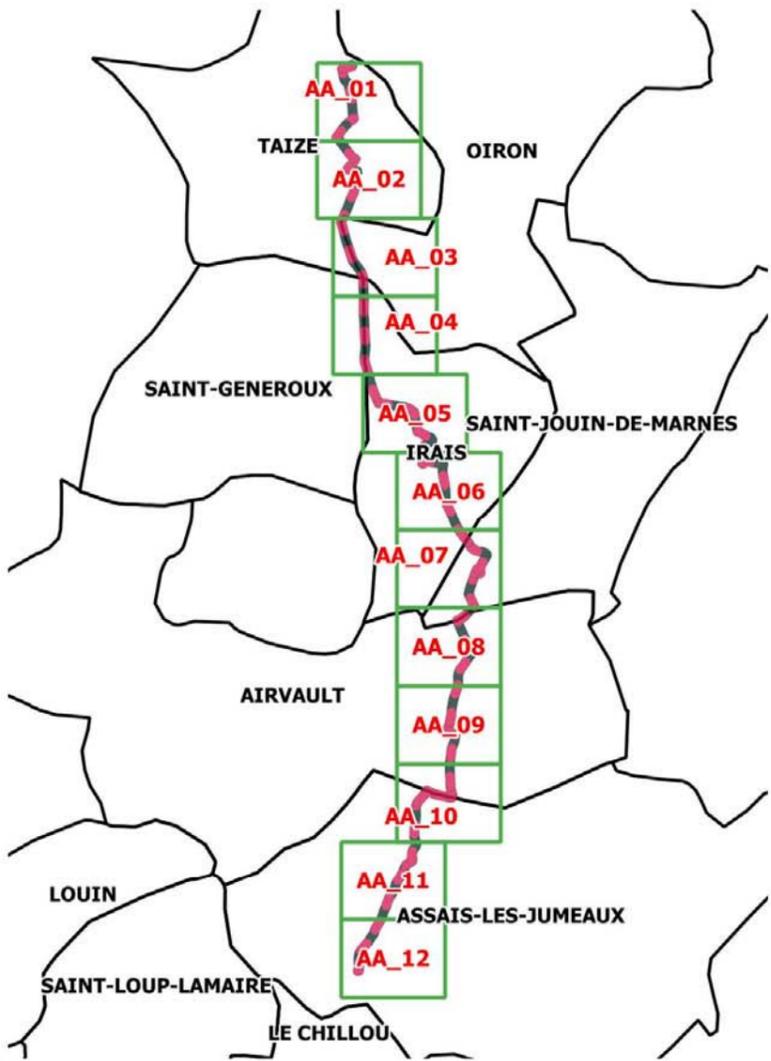
- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
 - Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure



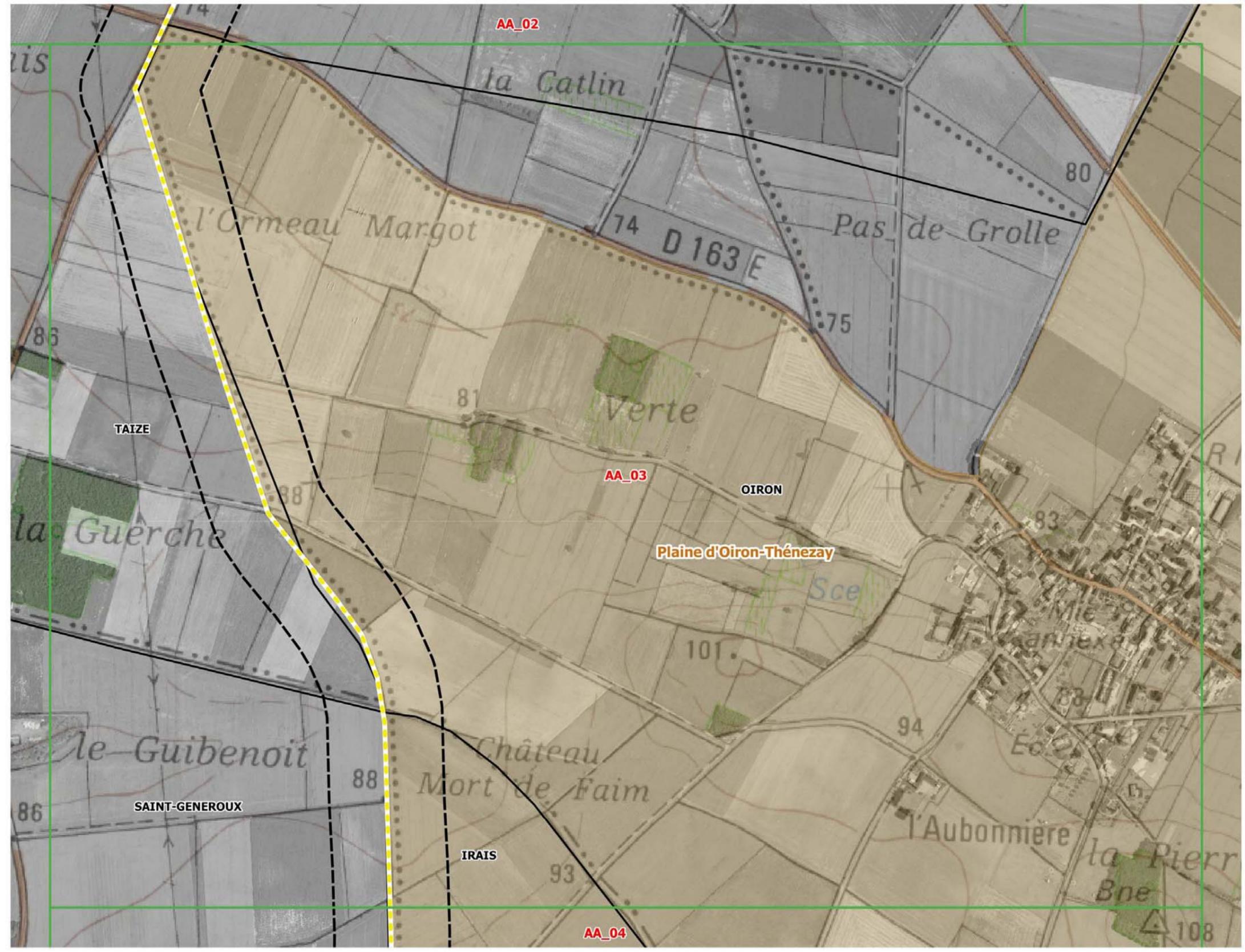


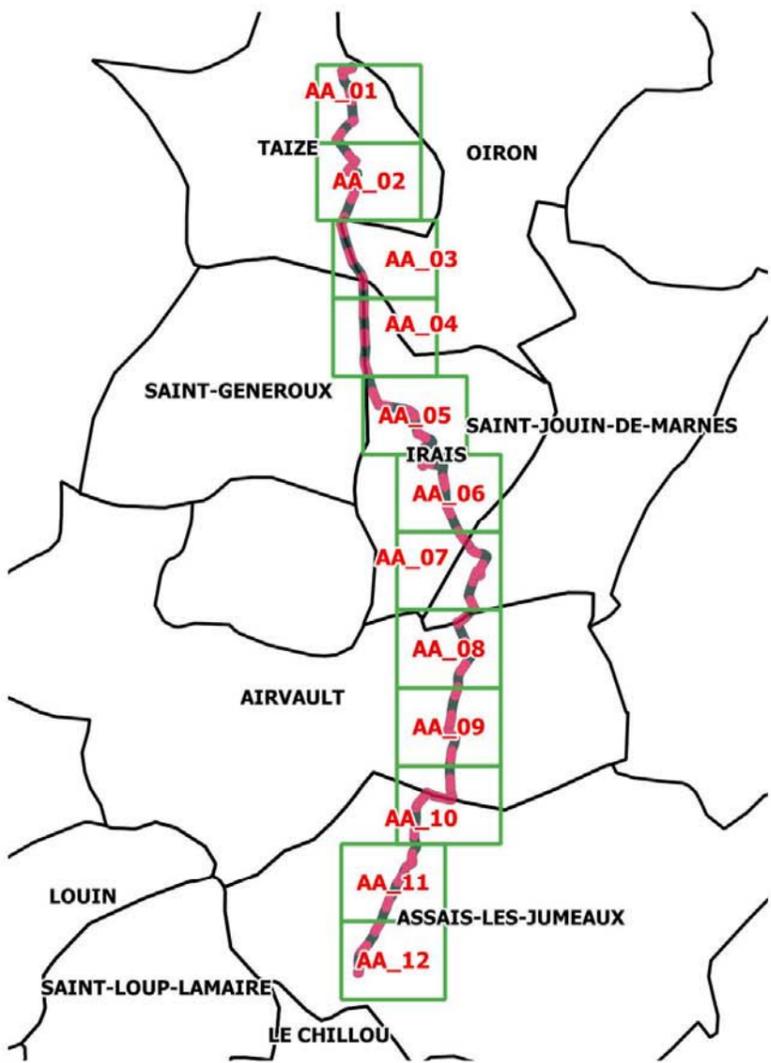
- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
- Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
- Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure





- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
 - Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure



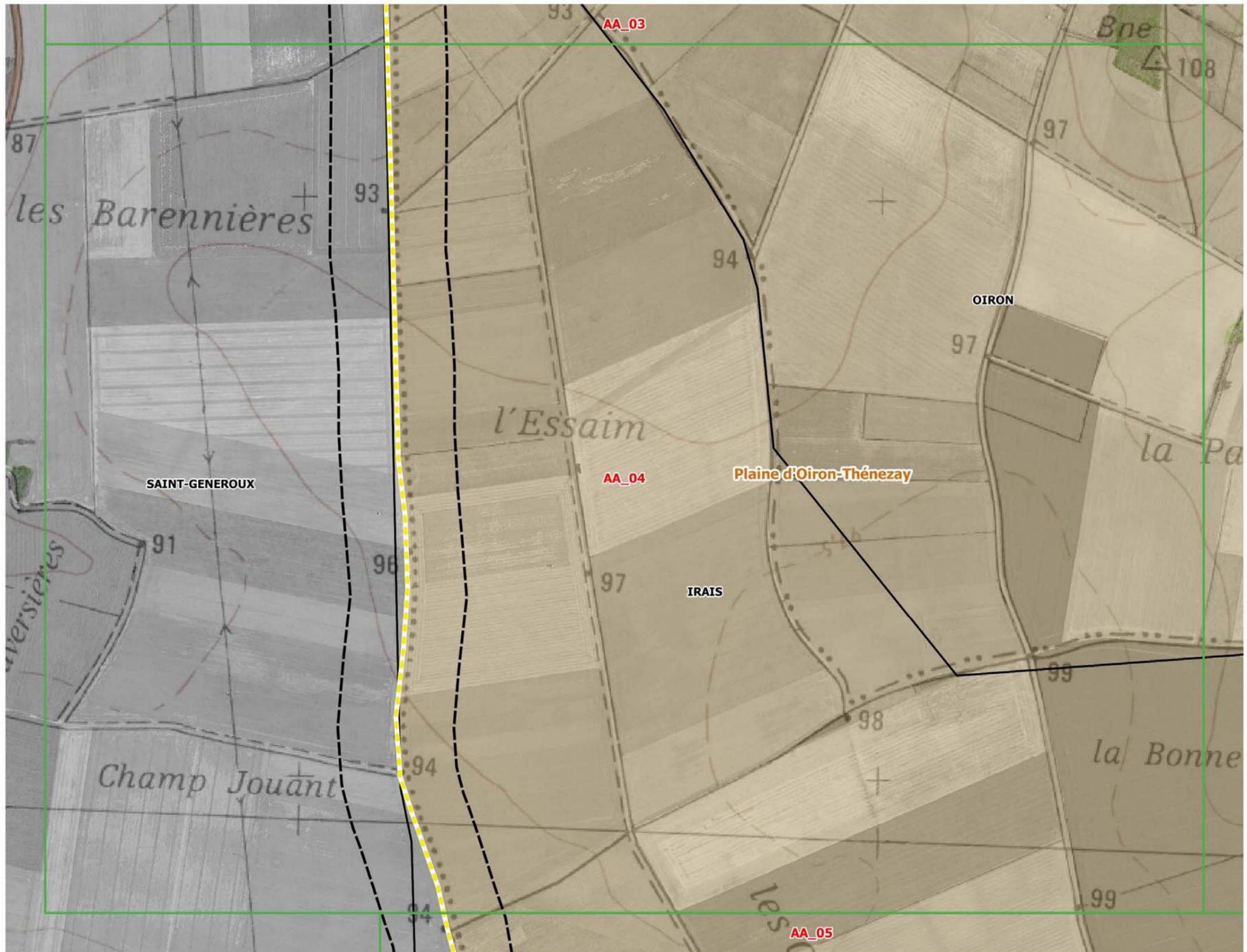


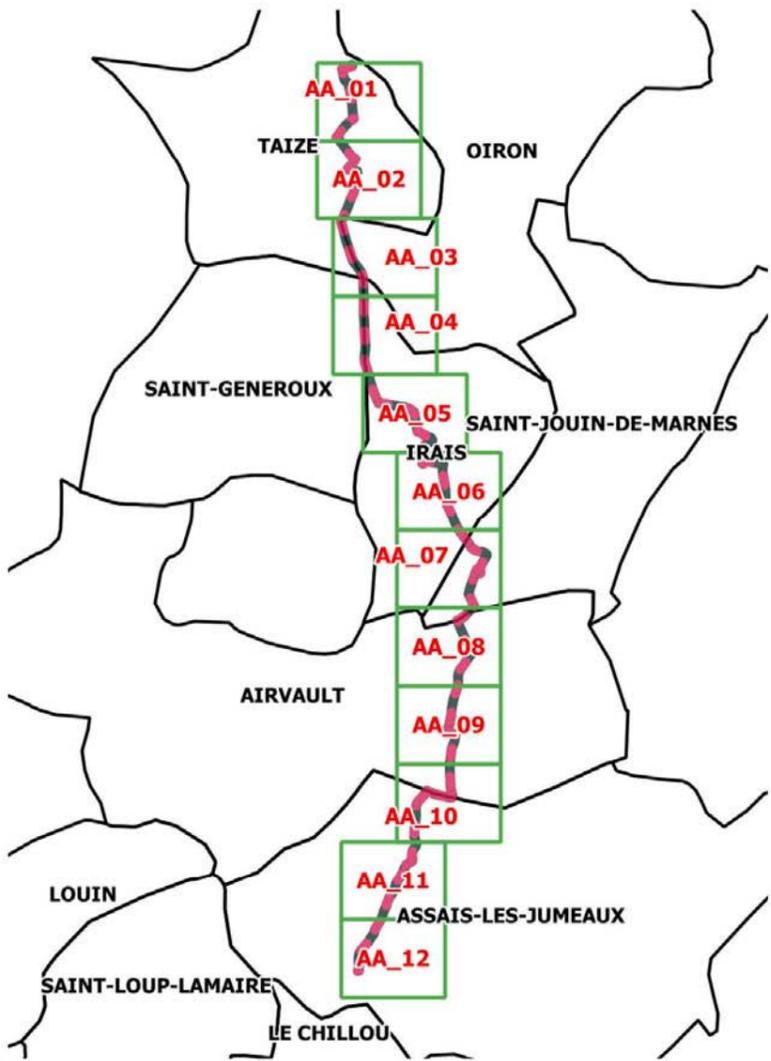
Légende

- Communes concernées
- ZPS (Natura 2000)

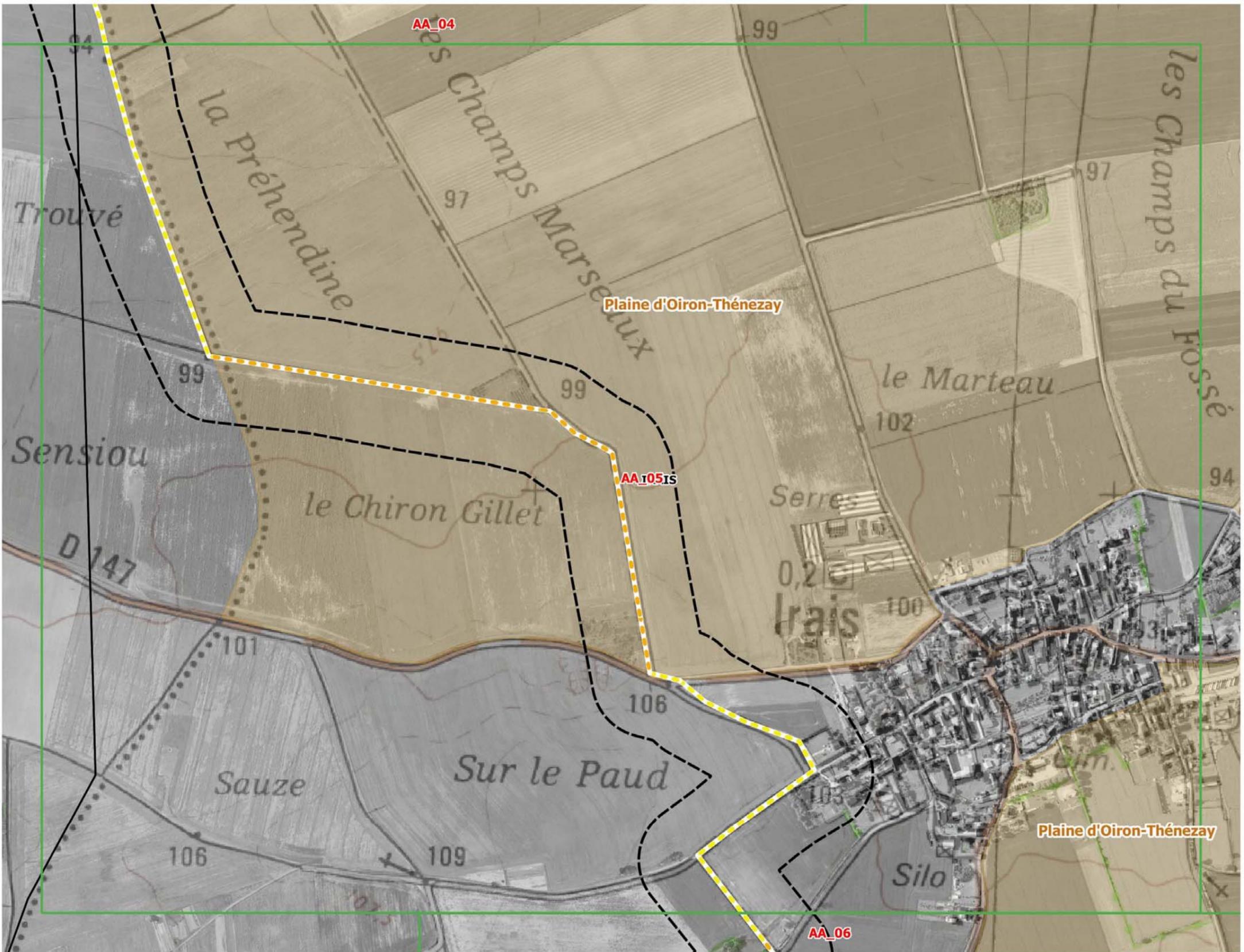
Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :

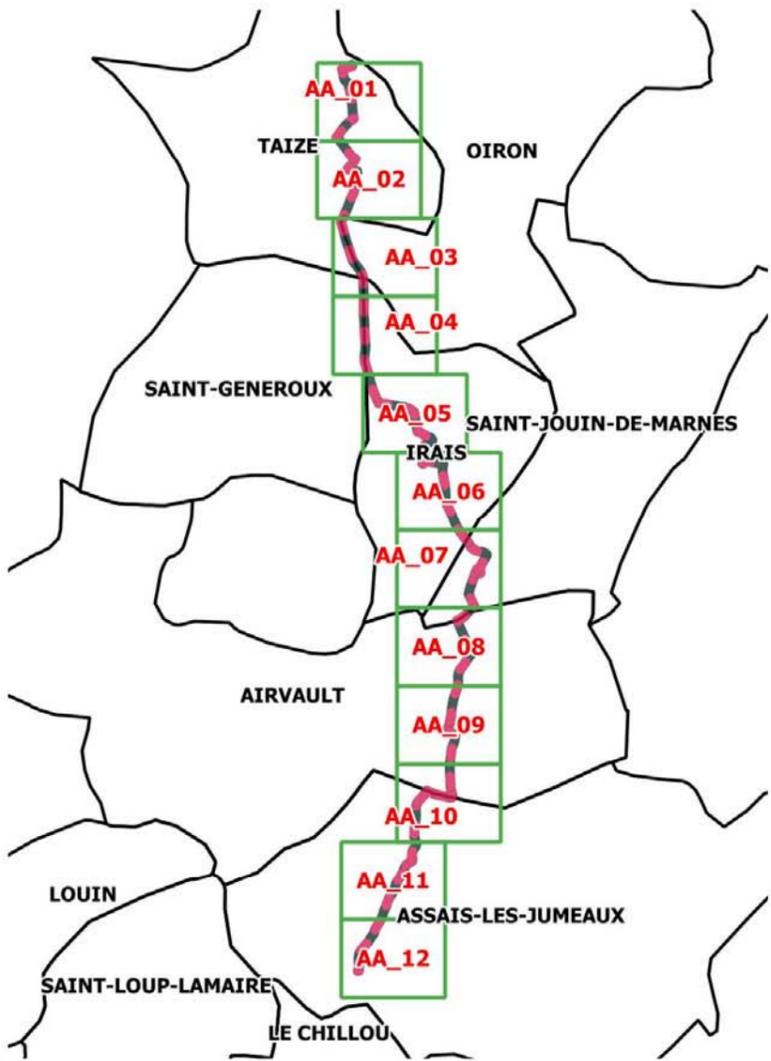
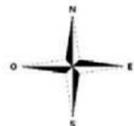
- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte
- Sensibilité majeure



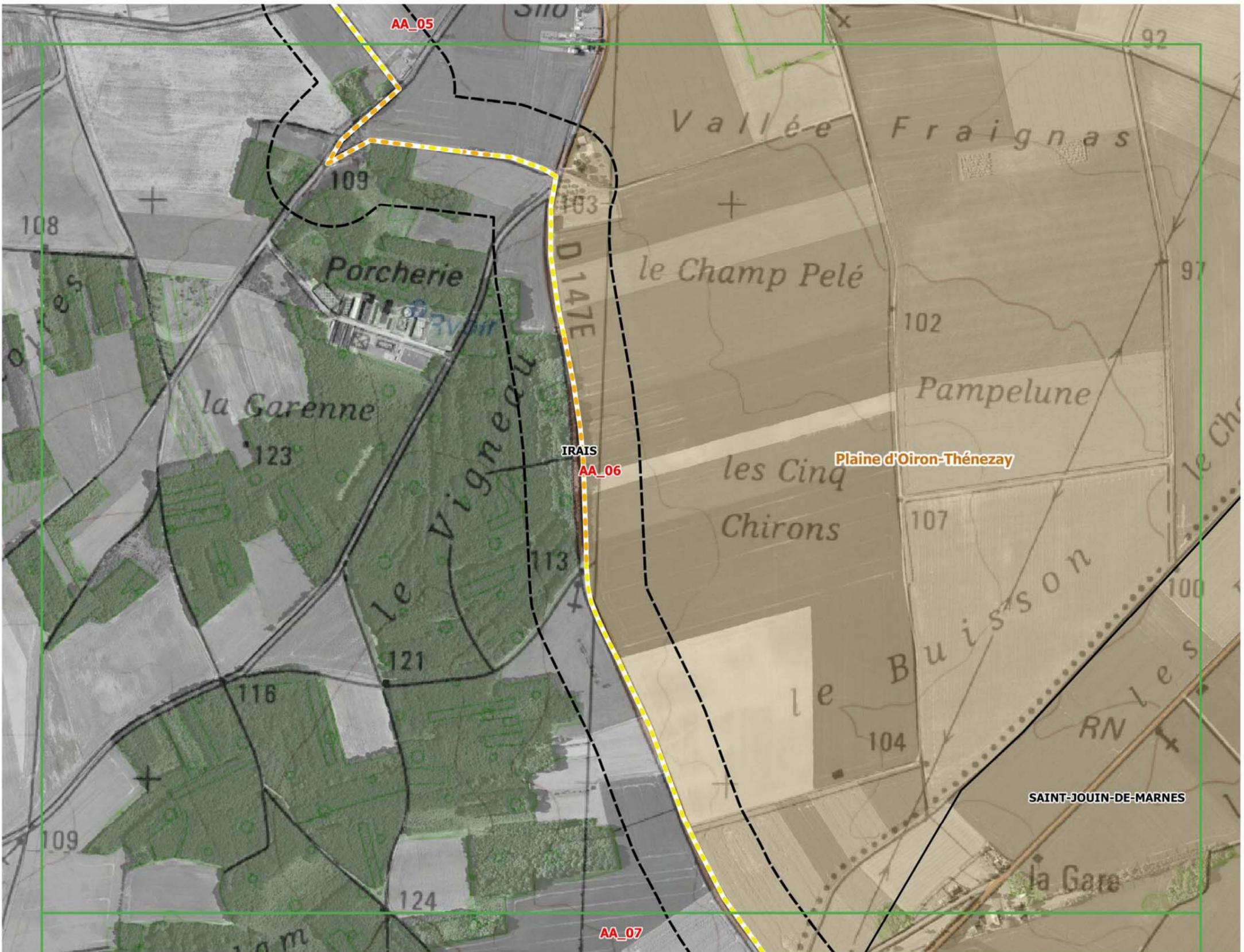


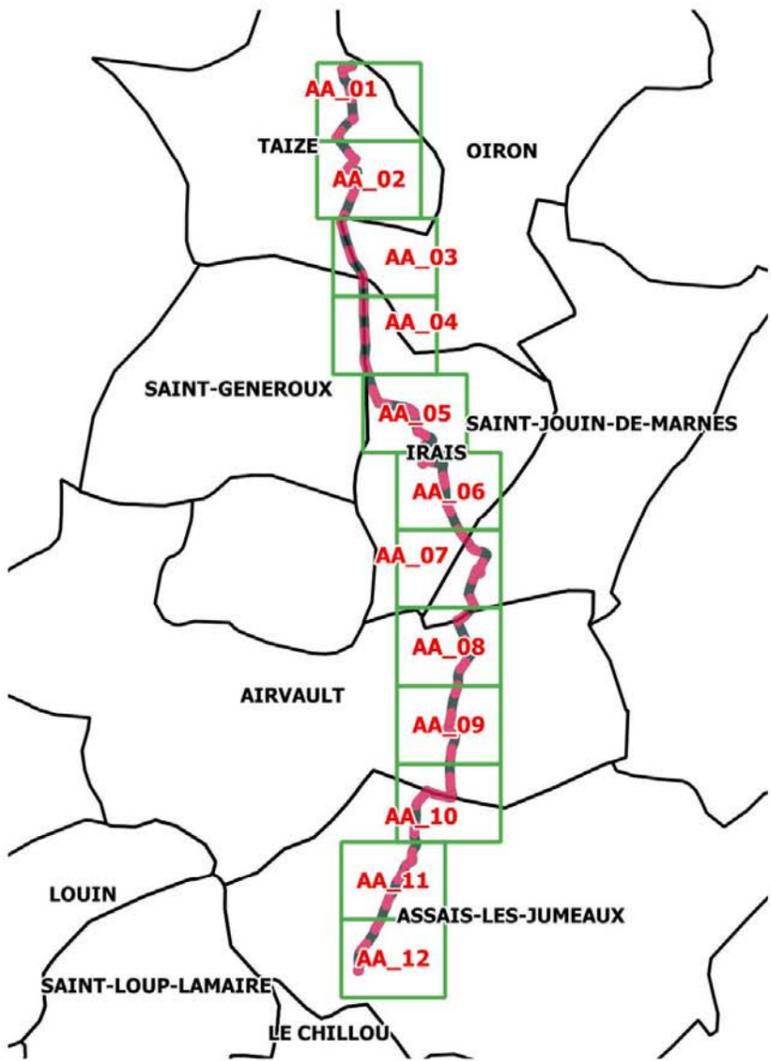
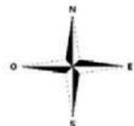
- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
- Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
- Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure



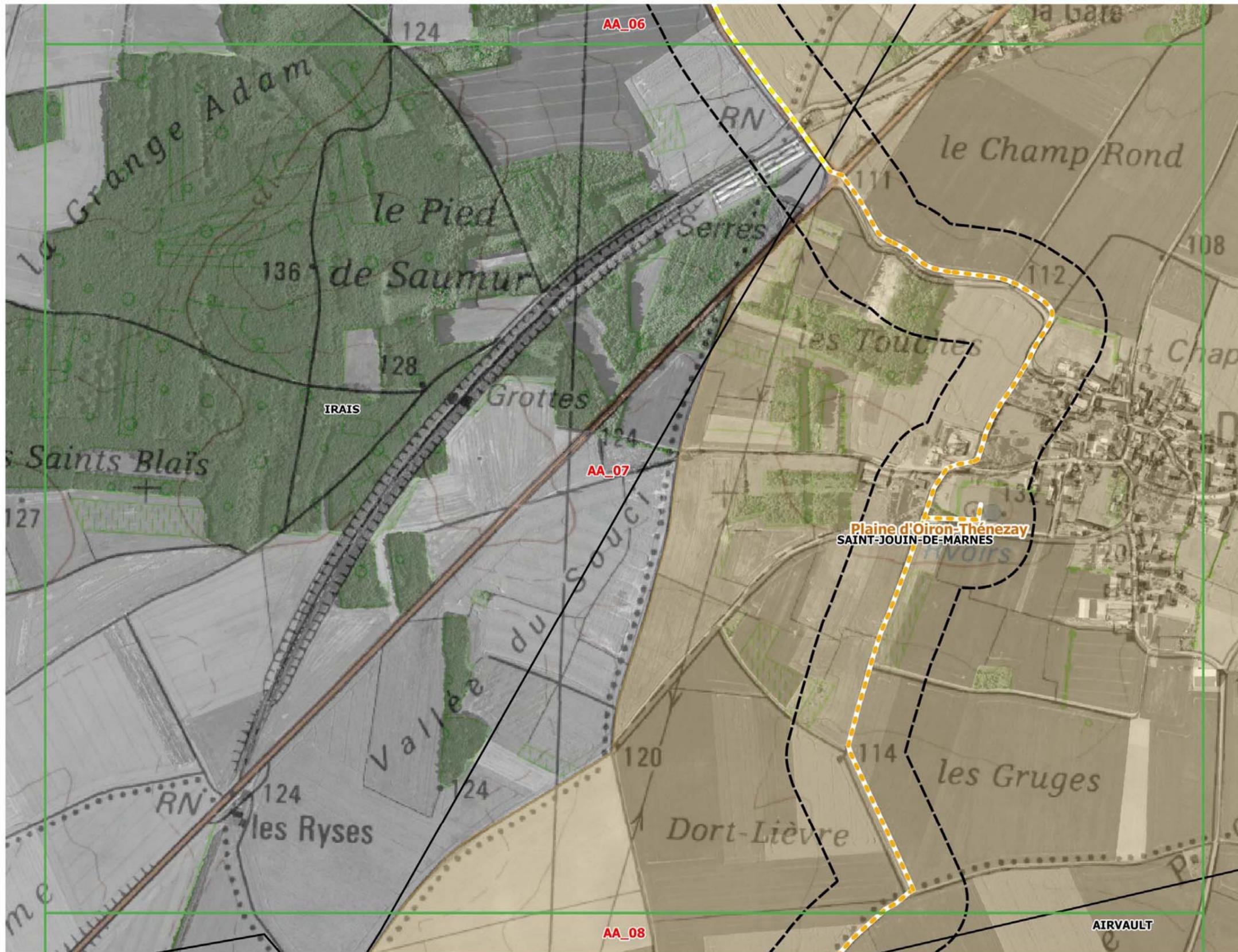


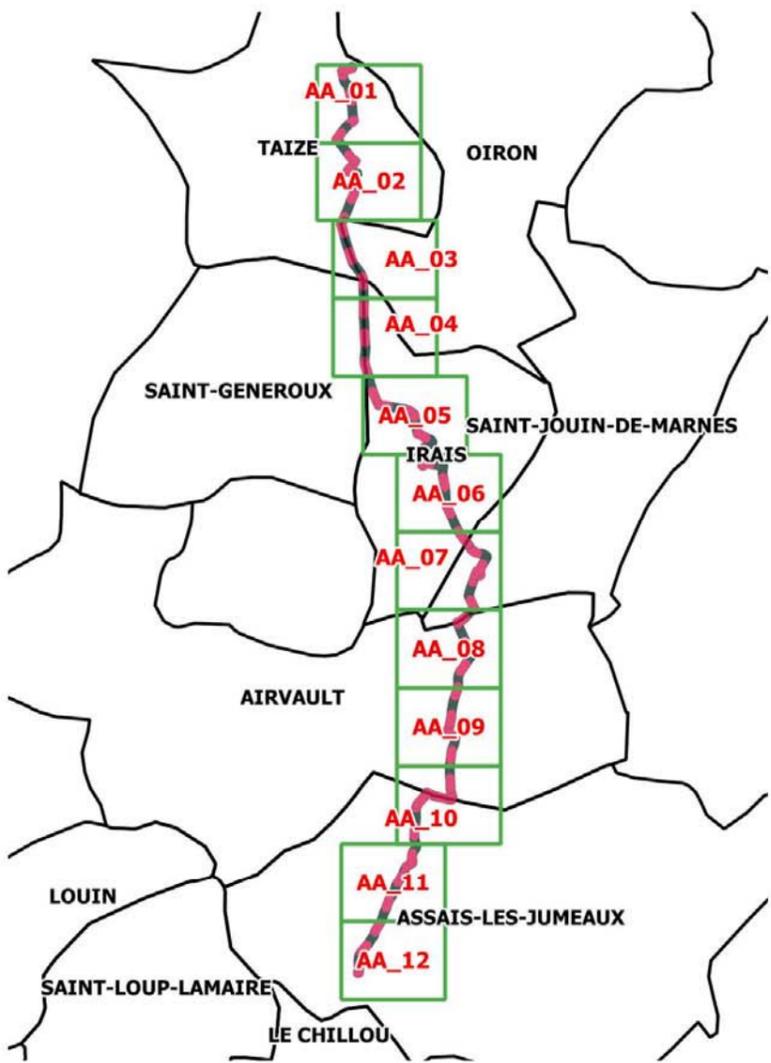
- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
- Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :**
- Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure





- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
- Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
- Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure



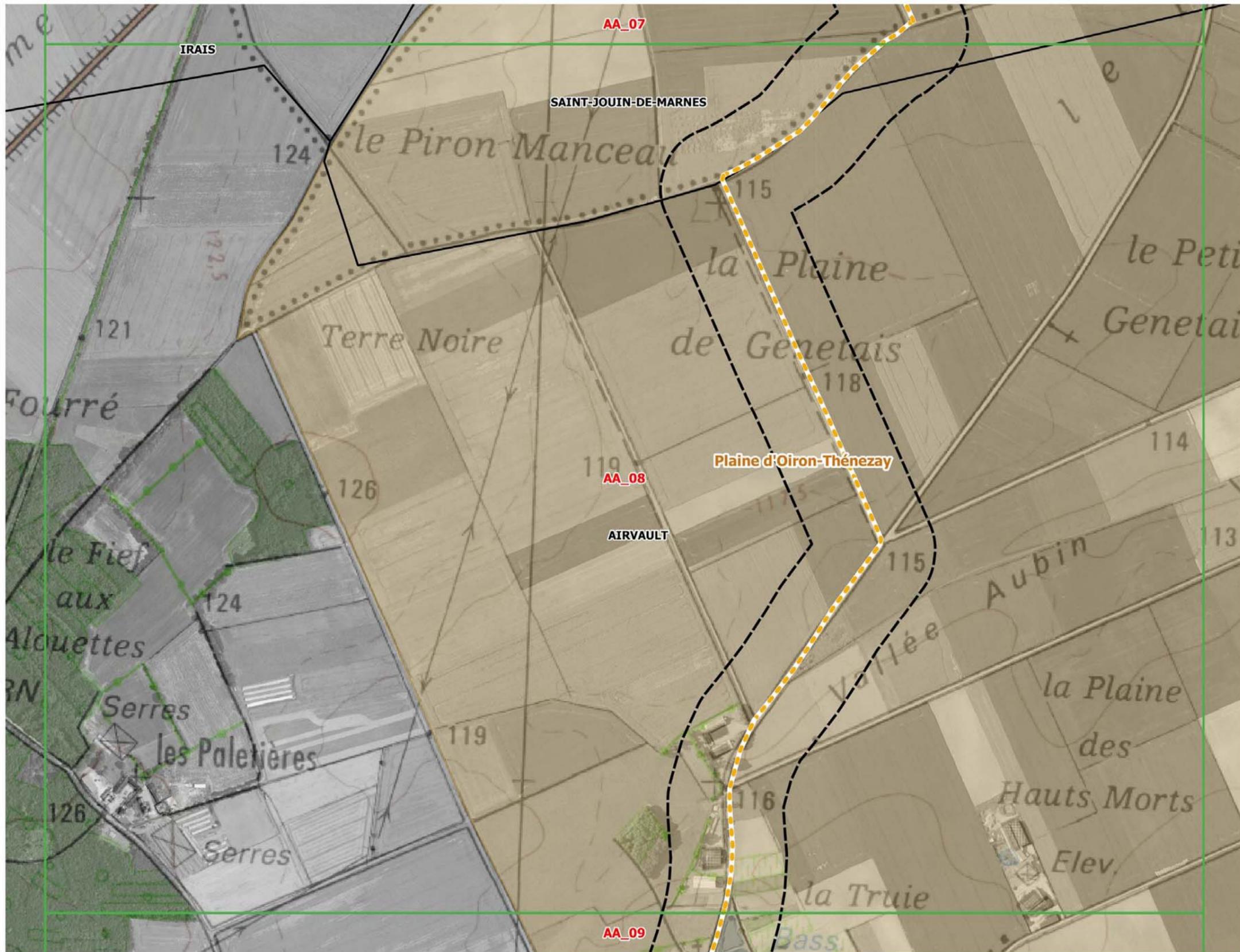


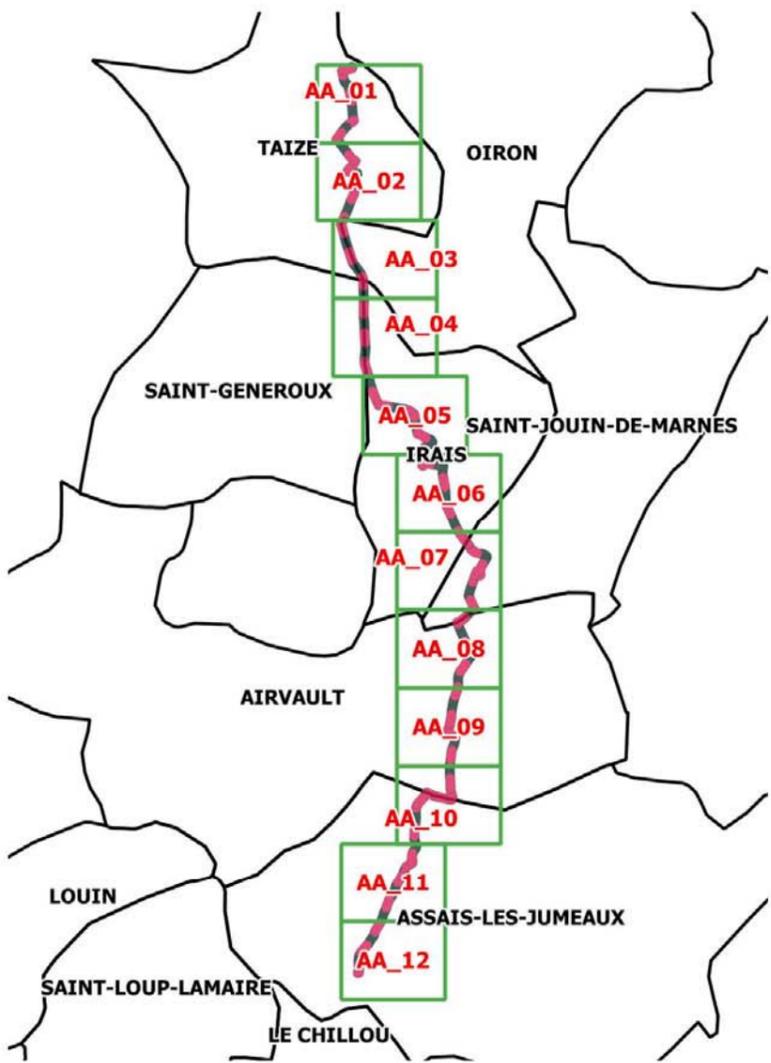
Légende

- Communes concernées
- ZPS (Natura 2000)

Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :

- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte
- Sensibilité majeure



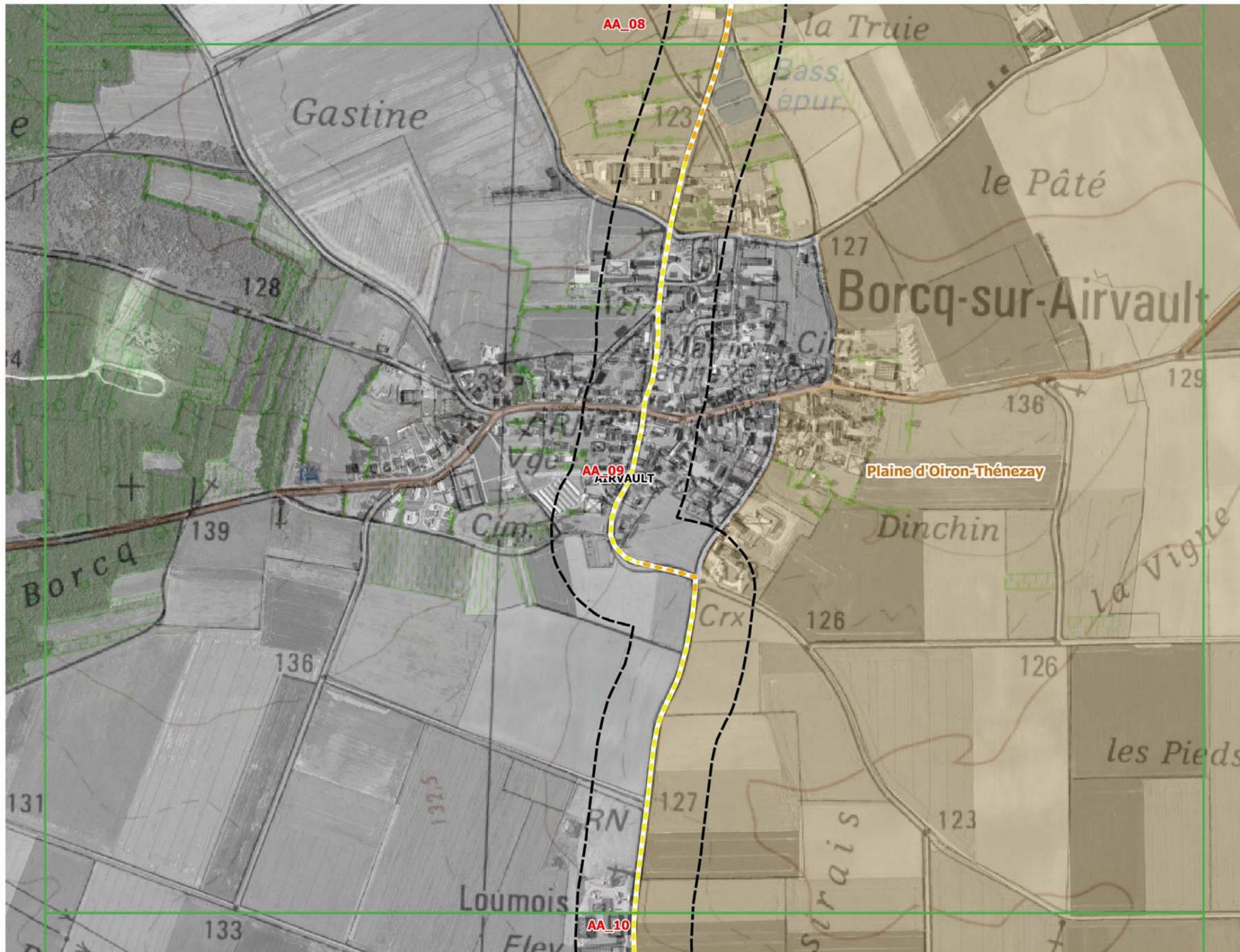


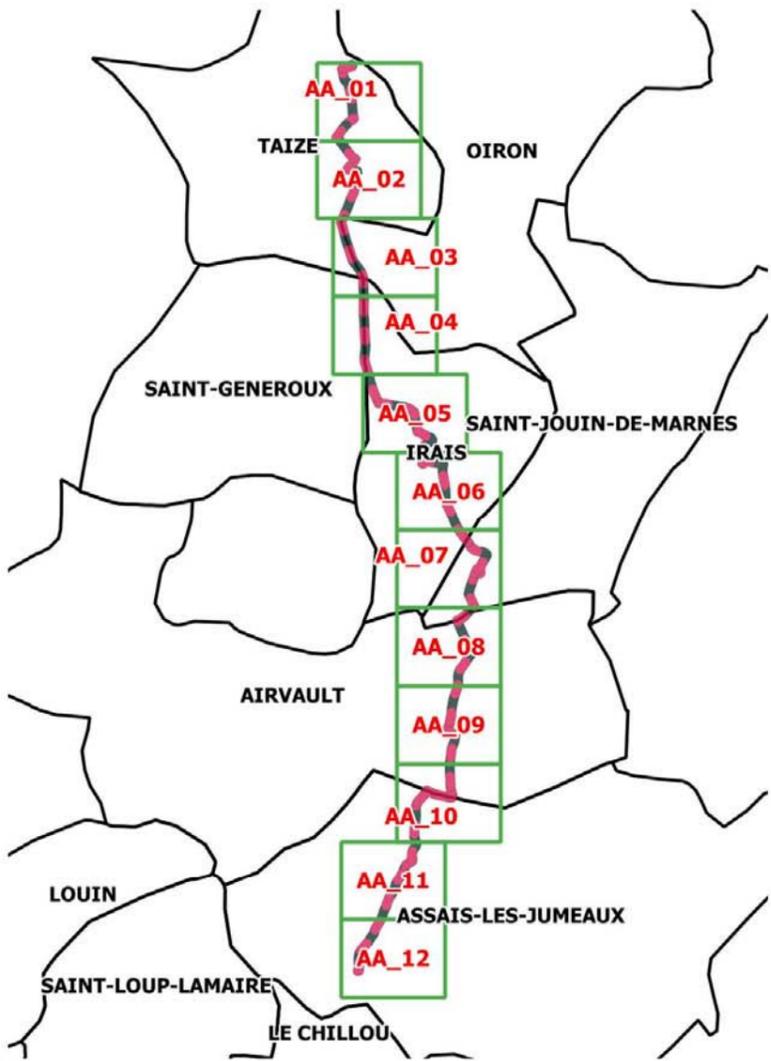
Légende

- Communes concernées
- ZPS (Natura 2000)

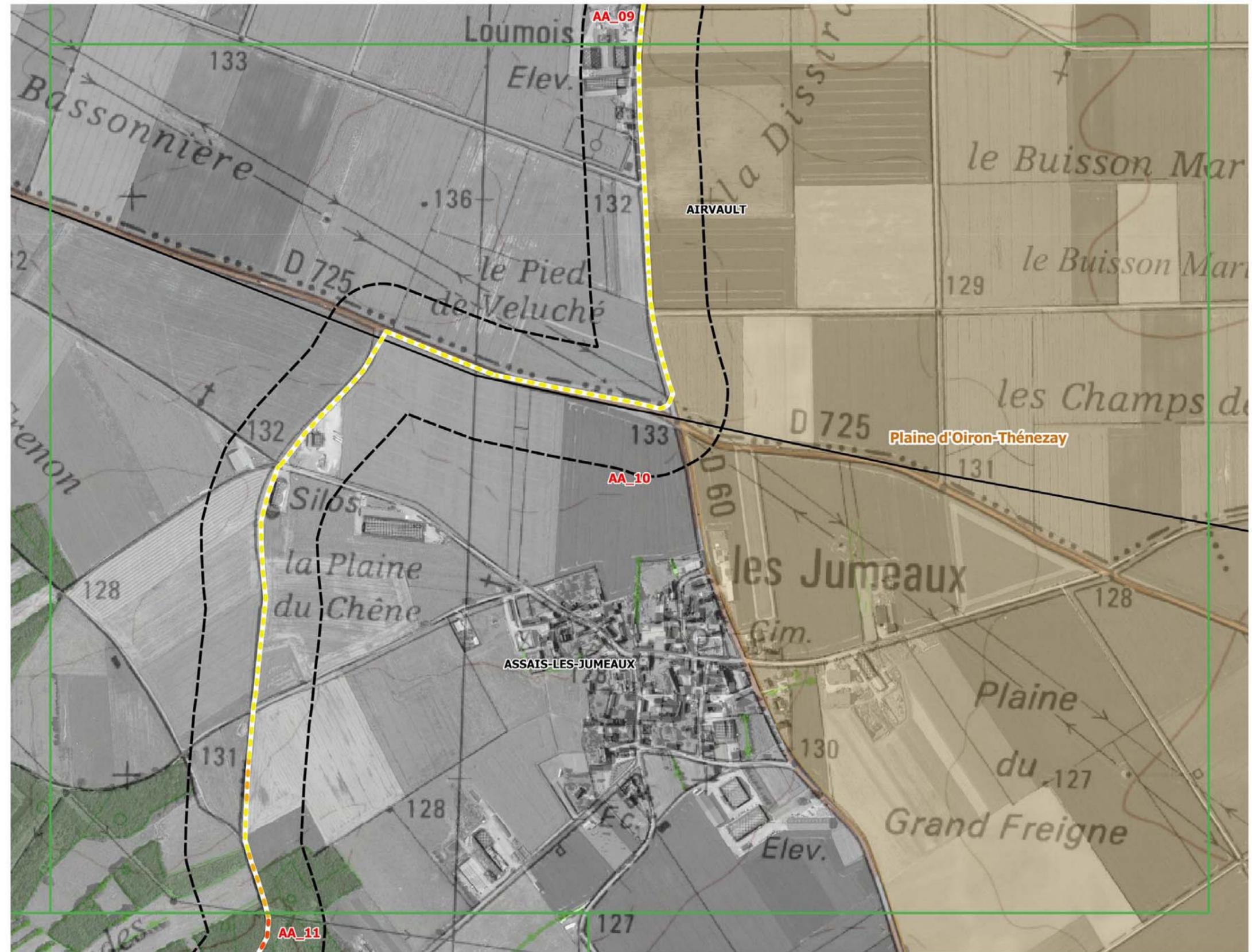
Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :

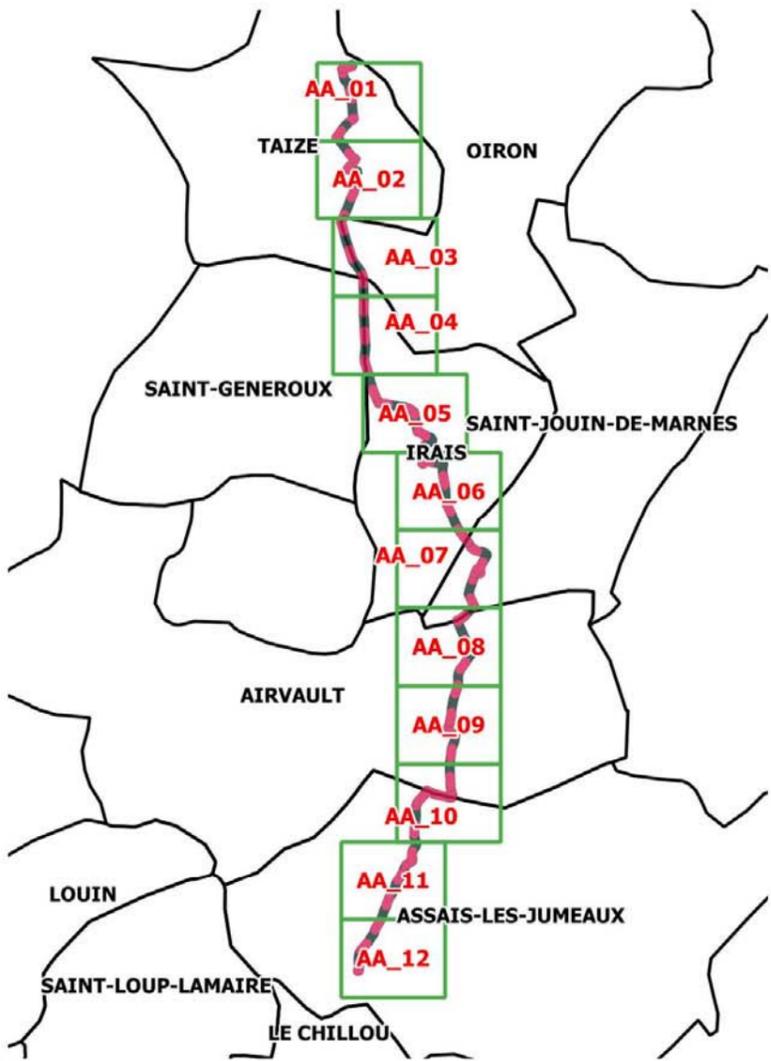
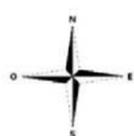
- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte
- Sensibilité majeure



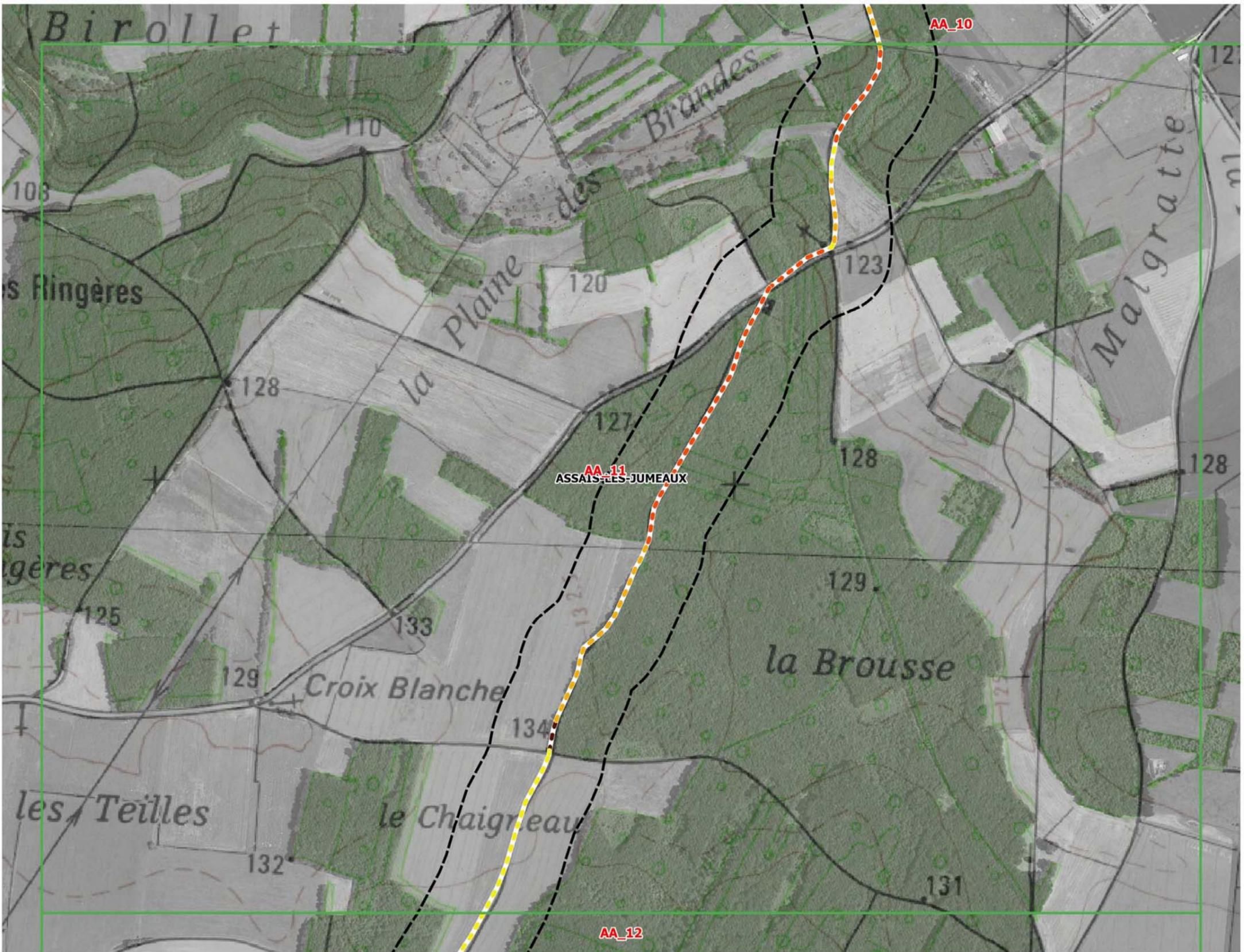


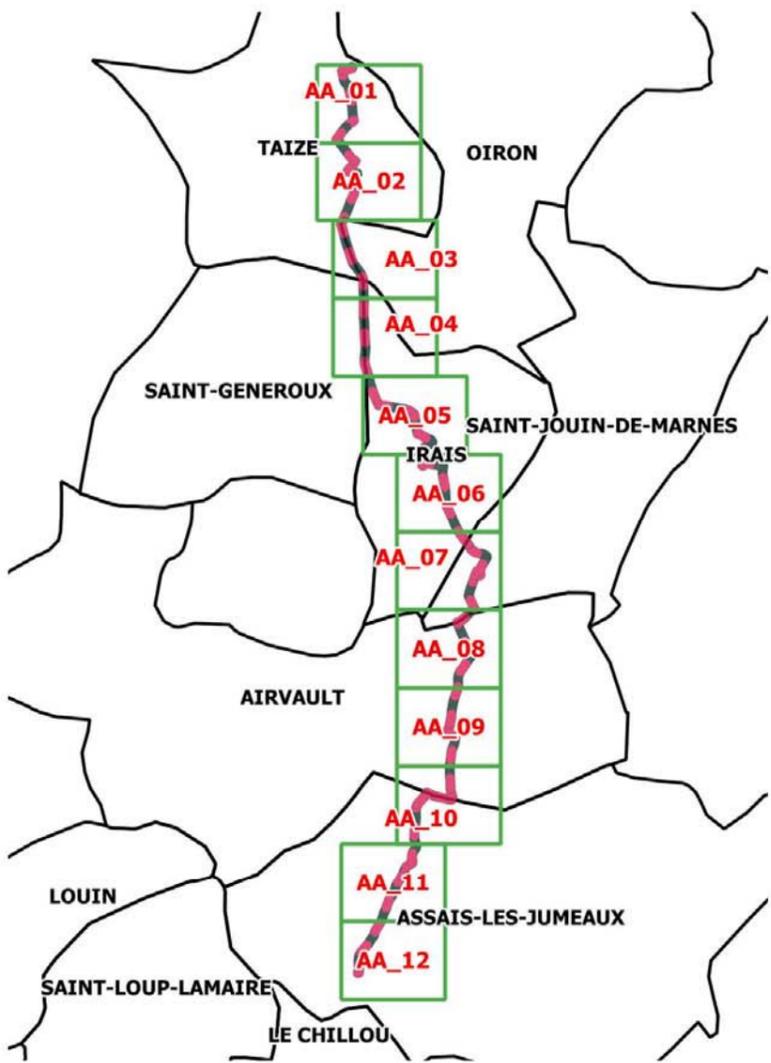
- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
- Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
- Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure





- Légende**
- Communes concernées
 - ZPS (Natura 2000)
 - Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité majeure



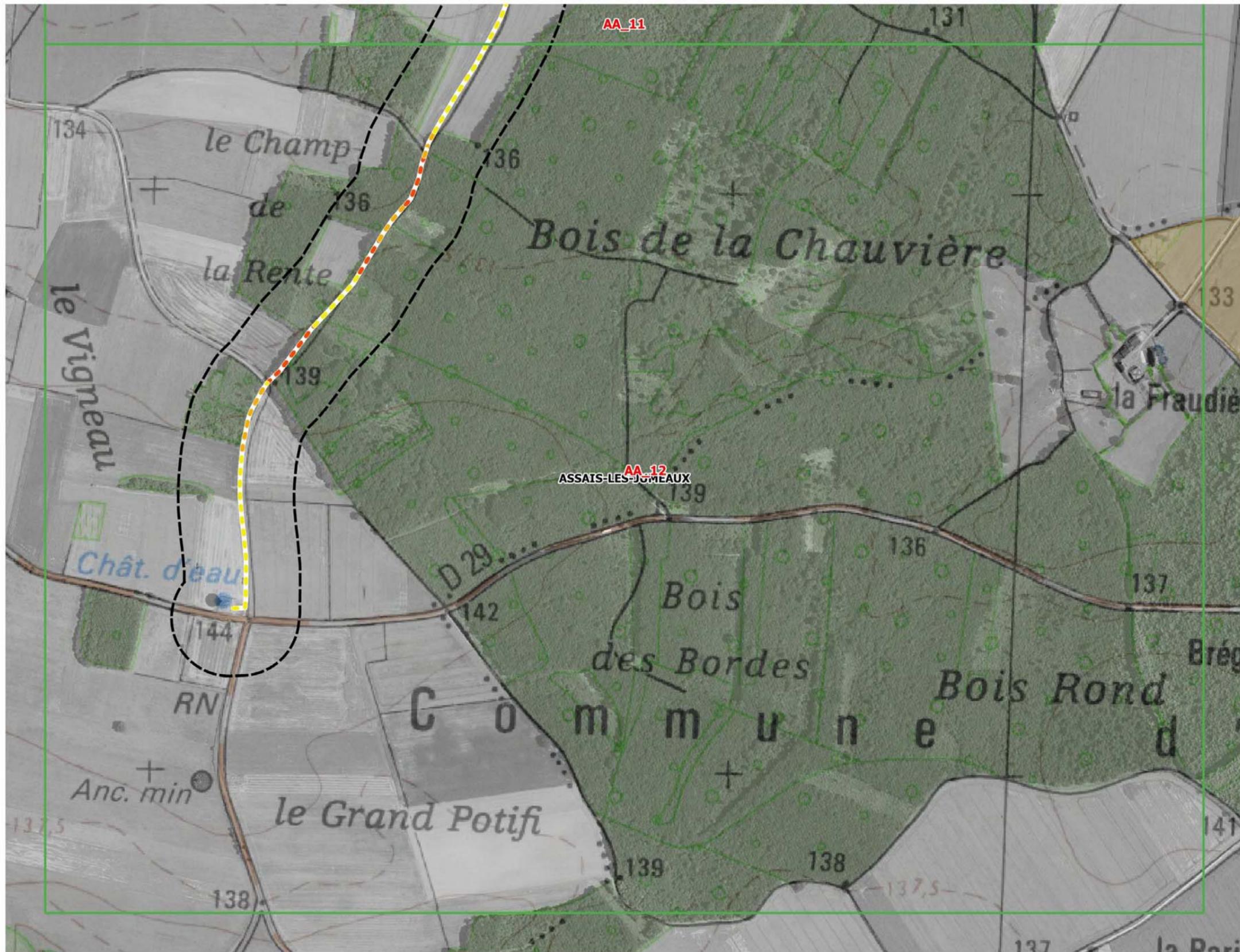


Légende

- Communes concernées
- ZPS (Natura 2000)

Sensibilité du projet vis-à-vis des enjeux écologiques :

- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée
- Sensibilité forte
- Sensibilité majeure



B. Application de la séquence éviter / réduire / compenser

La gestion des impacts potentiels est appréhendée à l'aide de la séquence éviter / réduire / compenser (ERC). Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont proportionnées aux enjeux identifiés.

Dans un premier temps, l'objectif est d'éviter les impacts. Dans le cas d'impacts non évitables, le maître d'ouvrage doit alors mettre en place des mesures de réduction d'impact, voire en dernier recours, des mesures compensatoires.

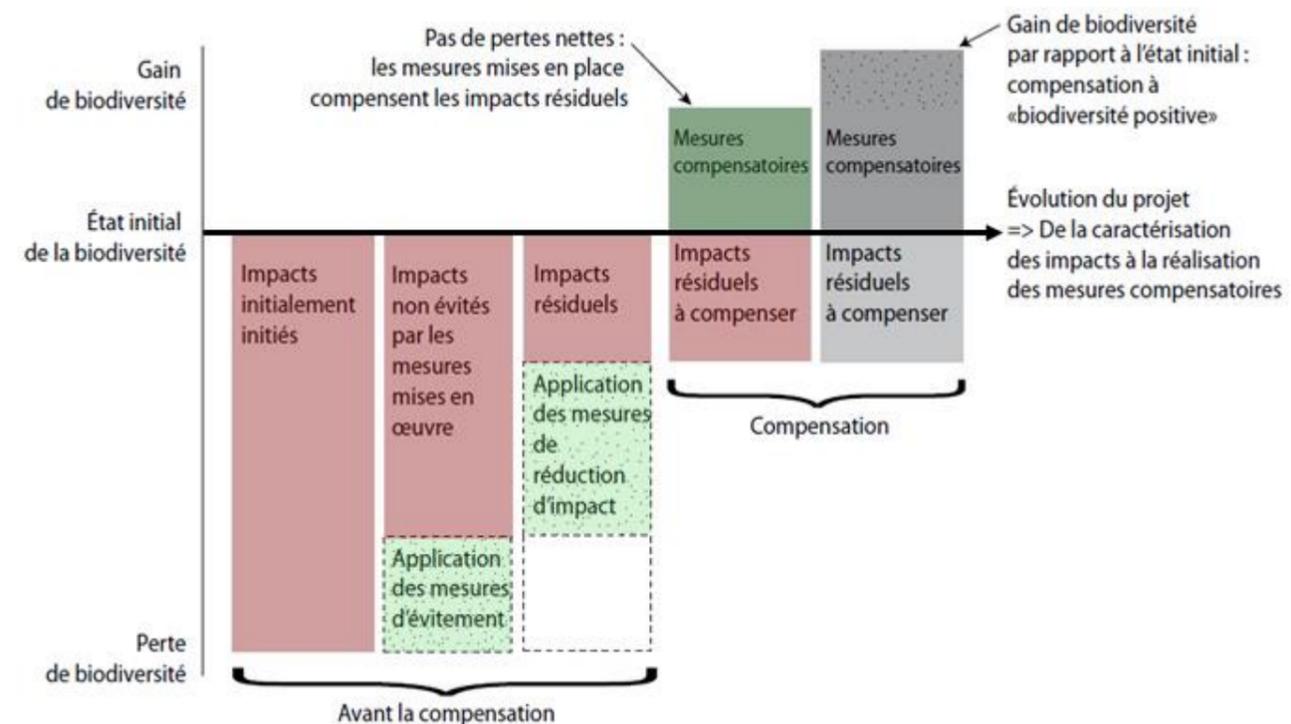


Figure 8 : Principe de la séquence ERC

• **Mesures d'évitement**

► **ME01 : Préservation et balisage des sujets arborés âgés abritant des coléoptères protégés**

Le projet ne nécessite aucun abatage d'arbre, il n'y a donc pas d'impact direct.

Les trois chênes abritant des populations de Grand capricorne et/ou de Pique-prune, seront identifiés en amont de la phase travaux et une signalétique spécifique sera prévue afin de garantir leur préservation en phase chantier. Il est préconisé de mettre en place un grillage de signalisation orange. Cette signalétique sera retirée après les travaux. Par ailleurs, la canalisation sera posée sur l'accotement opposé à ces arbres, afin de réduire les impacts indirects sur leurs systèmes racinaires.



Figure 9 : Pose de la canalisation sous accotement opposé aux arbres abritant les coléoptères protégés



Figure 10 : Exemple de grillage de signalisation orange

► **ME02 : Préservation et balisage (au besoin) des zones humides et de la trame bleue en général**

Au regard des inventaires communaux, le projet ne traverse aucune zone humide. Une zone humide de faible intérêt (zone cultivée) se situe en bordure du projet, sur la commune de Taizé. Celle-ci ne sera pas impactée par le projet. Ce sur tronçon, la canalisation sera installée sous chaussée.



Figure 11 : Localisation de la zone humide en bordure du projet

Le projet ne traverse aucun cours d'eau. Sur la commune de Taizé, il traverse un émissaire hydraulique identifié sur la carte IGN comme cours d'eau temporaire. Au regard de la cartographie des cours d'eau des Deux-Sèvres établie par la DDT, cette commune n'a pas été expertisée et cet émissaire est considéré comme indéterminé. Au regard du contexte géologique du site (plaine calcaire), du profil de l'émissaire (émissaire peu profond, au substrat indifférencié) et de l'absence de source, rien ne laisse à penser que ce dernier puisse être considéré comme un cours d'eau. Le projet n'a donc pas d'impact sur le réseau hydrographique.



Figure 12 : Localisation de l'émissaire hydraulique traversé par le projet

• **Mesures de réduction**

► **MR01 : Eloigner la tranchée des haies bocagères comportant des sujets arborés âgés afin de préserver les systèmes racinaires**

Lorsque cela était possible, le tracé de la canalisation a été positionné sur l'accotement opposé par rapport à la présence de sujets arborés. Cet éloignement permet de réduire les effets indirects sur le système racinaire des arbres.



Figure 13 : Eloignement du tracé par rapport à la trame verte

Lorsque des sujets arborés ont été identifiés des deux côtés, l'emplacement sous chaussée a été privilégié.



Figure 14 : Passage sous chaussée pour réduire les impacts sur la trame verte

► **MR02 : Eloigner le tracé de la zone Natura 2000, notamment des secteurs avec reproduction d'avifaune avérée**

Sur les communes d'Oiron et Irais, le tracé de la canalisation a été décalé vers l'Ouest, réduisant la longueur du projet au sein du site Natura 2000. Initialement, le tracé comportait 8 km au sein du site Natura 2000, actuellement réduit à 5 km (cf. Figure 15).

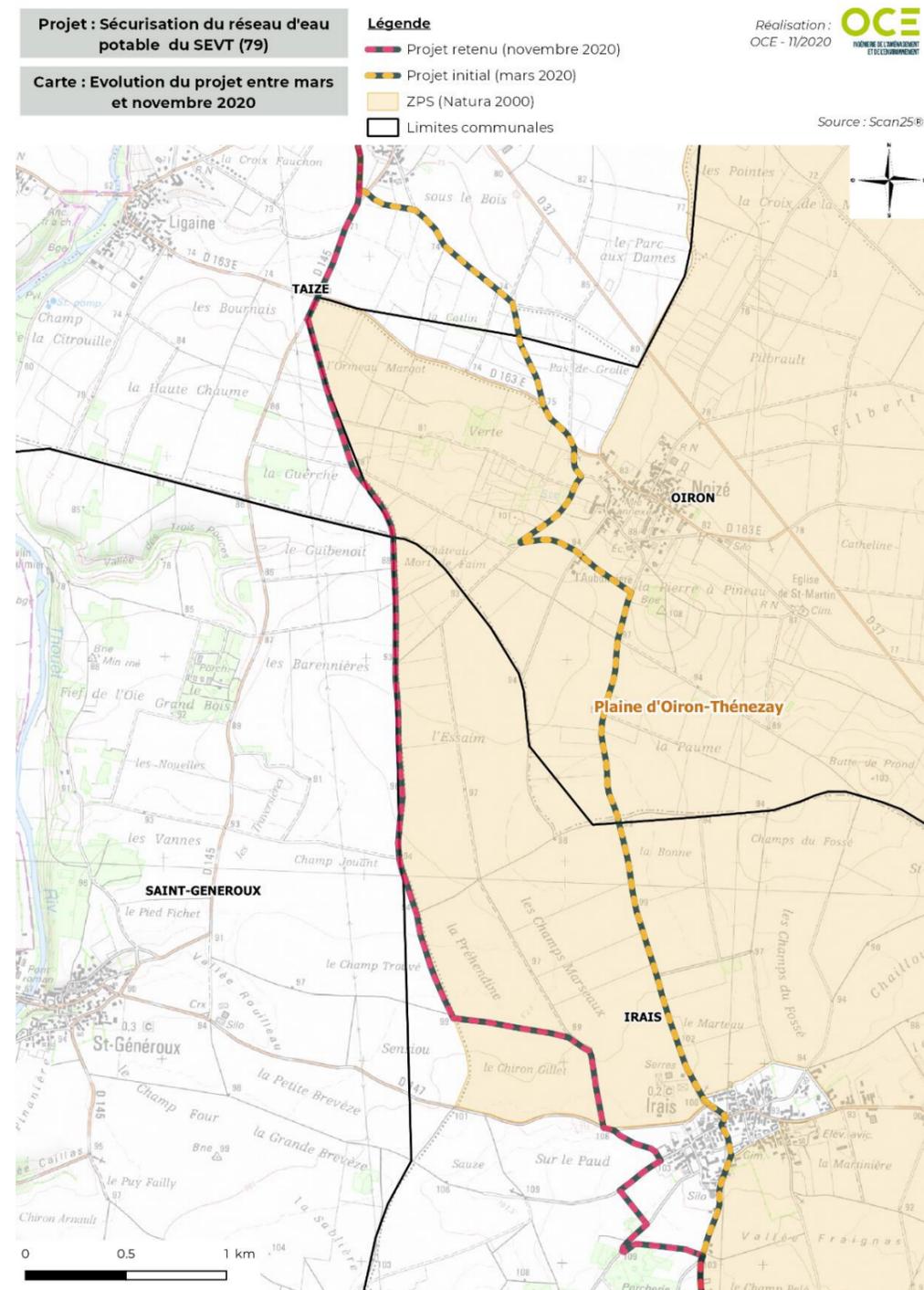


Figure 15 : Eloignement du tracé vis à vis du site Natura 2000

► **MR03 : Adaptation de la période de travaux au sein du site Natura 2000**

Le site Natura 2000 abrite des espèces d'oiseaux patrimoniales et protégées. Afin de réduire le dérangement de ces espèces lors des périodes sensibles, les travaux au sein du site Natura 2000 seront réalisés hors période de nidification et de rassemblements post-nuptiaux, soit travaux à réaliser entre début novembre et fin mars.

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Intervention au sein du site Natura 2000												
	<div style="background-color: green; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Période préconisée <div style="background-color: red; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Période proscrite											

► **MR04 : Mise en place de systèmes (rampes) permettant à la petite faune de sortir des tranchées**

La pose des canalisations nécessite la réalisation de tranchées, d'une profondeur variant de 1,30 à 1,50 m en général. Certaines espèces (petite faune terrestre) pourraient tomber au fond de la tranchée et ne pas réussir à en ressortir. En temps normal, les tranchées seront rebouchées en fin de journée, réduisant considérablement le risque de capture involontaire. Toutefois, dans le cas contraire, une rampe d'accès devra être prévue, permettant aux espèces de sortir pendant la nuit (une simple planche en bois suffit).

► **MR05 : Gestion des déchets et des éventuelles pollutions en phase chantier**

Les entreprises intervenant sur le chantier seront tenues de ne laisser aucun déchet sur place.

Les engins utilisés en phase chantier peuvent être source d'une pollution accidentelle (fuite d'huile ou d'hydrocarbure par exemple). Les entreprises prévoiront des mesures spécifiques pour éviter, voire contenir une éventuelle pollution.

- **Synthèse des impacts résiduels suite à l'application des mesures d'évitement et de réduction**

	Identification des mesures correspondantes	Présence d'impacts résiduels à compenser ?
Trame verte (haies, boisements)	ME01 MR01	Aucun (pas d'abatage d'arbre ; éloignement des tranchées vis-à-vis des haies périphériques)
Trame bleue (zones humides, cours d'eau)	ME02	Aucun (pas d'altération de zone humide, ni de cours d'eau)
Faune	MR02 MR03 MR04	Aucun (pas de perte d'habitat ; évitement des périodes sensibles pour l'avifaune nicheuse du site Natura 2000 ; décalage de 3 km de tracé en dehors du site Natura 2000 ; période préconisée si débroussaillage nécessaire ; protection des arbres à coléoptères protégés en phase chantier)
Gestion du chantier	MR05	Aucun (gestion des déchets et des éventuelles pollutions accidentelles)

Suite à l'application des mesures d'évitement et de réduction, il ne persiste pas d'impact résiduel sur les habitats et les espèces protégées. De ce fait, le projet ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures compensatoires.

ANNEXE 9 : Etude d'incidences Natura 2000 (formulaire complété) & Notice d'enjeux du projet rédigée par l'animatrice du site Natura 2000 (Département des Deux-Sèvres)



PREFET DES DEUX-SEVRES

Formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000

Cadre de la procédure : articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement

Le présent formulaire concerne tous les types de **projets, interventions, ou manifestations**. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certains projets ou manifestations ; étant plus ciblés il est conseillé de les utiliser :

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

*Ce formulaire constitue le minimum permettant au **service administratif instruisant le projet** de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).*

ATTENTION : L'évaluation d'incidence ne dispense pas de l'application des autres réglementations dont peut relever votre projet. Ce formulaire doit donc être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet ou la manifestation.

*Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration **s'oppose au projet** si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.*

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : Syndicat des eaux de la vallée du Thouet (SEVT)

Adresse : 2 rue Marcel MORIN
PAE de Talencia - CS 90045
79101 THOUARS

téléphone : 05.49.66.01.06

Email : accueil@sevt79.fr

A QUEL TITRE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES EST-ELLE REQUISE ?

- article R414-19 du code de l'environnement préciser le N° de l'item : ____
- arrêté préfectoral du 30 mars 2011 préciser le N° de l'item : ____
- arrêté préfectoral du 8 avril 2015 (**REGIME PROPRE à N2000**) préciser le N° de l'item : ____

ETAPE 1 MON PROJET ET NATURA 2000

a – Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

NATURE DU PROJET : décrire le projet dans son ensemble

Le projet du SEVT consiste en la pose de 21,8 km de canalisation pour raccorder l'usine de production d'eau potable de Taizé au château d'eau d'Assais-les-Jumeaux. Le projet ne fait pas l'objet d'un dossier l'eau sur l'eau, ni d'un dépôt de permis. Il est soumis à un examen au cas par cas, au titre de la rubrique 22 "Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2000 m²"

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et service instructeur :

Service instructeur : _____

Date du dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration : _____

b – Localisation du projet :

Airvault, Assais-les-Jumeaux, Irais, Saint-Généroux, Plaine-et-Vallées

Sur quelle commune se situe-t-il ? (dont Taizé-Maulais, Oiron et Saint-Jouin-de-Marnes). _____

Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000°, plan de masse, plan cadastral, etc ...).

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, zones de vol, ...).

Reportez-vous à l'annexe 2 pour réaliser la carte.

Si votre projet se situe hors site Natura 2000, utilisez le formulaire spécial pour ces cas.

Si votre projet est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 en application de l'arrêté préfectoral relatif au régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000, en application de l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-SEE-du 8 avril 2015, ce formulaire sera à transmettre à la DDT pour instruction.

Votre projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000

Nom des sites : ZPS "Plaine d'Oiron -Thénezay" (cf. Annexe 5)

c- Emprises au sol et aménagements associés au projet ou à la manifestation :

COMPLETER		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, quantité...
Emprise au sol	Pendant les travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	5 km ; Incidence temporaire et évolutive dans l'espace (projet linéaire)
	Temporaire	<input type="checkbox"/>	
	Permanente	<input type="checkbox"/>	
Infrastructures et aménagements associés	Voirie, piste de chantier, circulation	<input type="checkbox"/>	
	Réseaux divers	<input type="checkbox"/>	
	Parking	<input type="checkbox"/>	
	Zone de stockage, ou de chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre d'excavation de 51 000 m3 de matériaux, dont 12 000 m3 sont réutilisés pour boucher les tranchées. La quantité maximale de déblais à évacuer est de 39 000 m3.
	Coupe, défrichage, arrachage	<input type="checkbox"/>	
	Tribunes	<input type="checkbox"/>	
	Village de tentes	<input type="checkbox"/>	
	Sanitaires	<input type="checkbox"/>	
Divers	Autres :	<input type="checkbox"/>	
	Circulation du public	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	

d- Période et durée envisagée du projet ou manifestation :

Le projet ou la manifestation se déroulera en période : diurne nocturne

Pour une manifestation :
durée et date prévue : _____

Pour un projet :

	Phase travaux	Phase d'exploitation
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois	<input type="checkbox"/> < à 1 mois
	<input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois	<input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois
	<input type="checkbox"/> < à 1 an	<input type="checkbox"/> < à 1 an
	<input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an - préciser : (pour l'ensemble du projet) Entre 20 et 24 mois de travaux cumulés	<input type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :
Dates prévues	Au sein du site Natura 2000, les périodes de travaux seront adaptées de manière à éviter les périodes sensibles de l'avifaune nicheuse (intervention en hiver).	

**ETAPE 2
INCIDENCES POTENTIELLES**

a – Identification des effets et définition de la zone d'influence (liée à la nature et à la portée des effets) :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Pour aider à définir cette zone, **cochez** ci-après les effets potentiels du projet, estimez leur étendue ou portée

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		ponctuel	permanent	Sur l'emprise décrite étape 1	Au-delà – précisez la distance de portée en m ou km	
Piétinement sur la végétation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Intervention sur végétation (arrachages, curages, débroussaillage...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Rejet ou écoulements vers le milieu aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 _____ m _____ km	Risque de pollution accidentelle en lien avec les engins de chantier (fuite hydrocarbures, huiles)
Déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	_____ m _____ km	Les déchets inertes produits seront les déblais de chantier (quantité < 39 000 m3)
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'une cours d'eau ou d'une zone humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Bruits, vibrations, mouvements pouvant déranger certaines espèces	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 _____ m _____ km	En phase travaux uniquement (engins de chantier) ; Incidence temporaire et évolutive dans l'espace.
Eclairages nocturnes pouvant déranger certaines espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	

Localisez sur une carte au 1/25 000^{ème} la zone d'influence estimée (Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 demandée à l'étape 1)

b – État des lieux de la zone d'influence :

Il s'agit de faire un état des lieux des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet ou de la manifestation.

Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés

Pour savoir si les milieux présents dans la zone d'influence sont des habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

☞ Compléter et cocher si concerné

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieux	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf.p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet
Bois ou forêt		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ripisylve (boisement de berge)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Landes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formations buissonnantes ou à hautes herbes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies ou pelouses		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones de marais ou humide		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Milieux aquatiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affleurements rocheux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cavités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées

Pour savoir si les espèces présentes dans la zone d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir annexe 1) et de joindre la copie des informations fournies.

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf. p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plante aquatique					
Insecte (libellule)					
Insecte (papillon)					
Insecte (coléoptère)					
Poisson ou espèce aquatique					
Amphibien					
Mammifère (chauves-souris)					
Autres mammifères					
Reptile					

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet (Cf. p2)	Présent sur la zone d'influence du projet (Cf. p4)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Si un des sites N2000 présent dans la zone d'influence est une ZPS					
Oiseaux	Outarde canepetière Oedicnème criard Busard cendré Busard Saint-Martin	Le projet passe sur la périphérie de la ZPS et traverse des zones utilisées pour la reproduction de ces 4 espèces patrimoniales		Non, pas de perte d'habitat (projet sous chaussée ou sous accotement) ; Les entreprises prévoient des mesures spécifiques pour éviter, voire contenir une éventuelle pollution par les engins de chantier.	Oui, si la phase chantier est réalisée pendant la période sensible de l'avifaune des plaines (saison de reproduction + rassemblements post-nuptiaux)

c – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets, en s'appuyant sur les tableaux précédents.

INCIDENCES DIRECTES

Destruction d'habitat :

le(s)quel(s)	surface détruite

Destruction d'habitat d'espèce :

le(s)quel(s)	habitat de quelle(s) espèce(s)	surface détruite

Destruction d'espèce

le(s)quelle(s)	nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimée de la population de l'espèce sur le site

Altération temporaire / fragmentation d'habitat

le(s)quel(s)	surface concernée

Dérangement, perturbation d'espèces

le(s)quelle(s)	de quoi ? Reproduction, alimentation, repos
Outarde canepetière Oedicnème criard Busard cendré Busard Saint-Martin	La zone sur laquelle se situe le projet est une zone à forte sensibilité pour l'avifaune de plaine. Cependant, les risques d'incidences induits par la création de cette canalisation consistent principalement au dérangement de l'avifaune pendant les travaux.

INCIDENCES INDIRECTES

Suppression de corridor écologique et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site

Retardement, de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbations durable des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables

Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables

Autres :

Conclusion de l'étape 2 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie) ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet ou de la manifestation, que ce soit directement ou indirectement ?

NON - il n'y a aucune incidence potentielle ⇒ **Passer à la Conclusion générale p 10**

OUI – il y a des incidences potentielles ⇒ **Compléter la partie suivante Étape 3**

ETAPE 3 MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIEES

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention ...

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures

Exemples de types de mesures de suppression et/ou de réduction d'impact		
Adaptation de la conception du projet	Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure	▶ Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)...sur quelles espèces ou habitats
	Utilisation de techniques alternatives	
	Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation	▶ Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
	Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	
	Adaptation des équipements sonores, des éclairages	
	Réorganisation des accès terrestres ou marins, aériens, des circulations de publics ou de parkings...	
	Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet	

MR02 : Eloigner le tracé de la zone Natura 2000, notamment des secteurs avec reproduction d'avifaune avérée
Sur les communes d'Oiron et Irais, le tracé de la canalisation a été décalé vers l'Ouest, réduisant la longueur du projet au sein du site Natura 2000. Initialement, le tracé comportait 8 km au sein du site Natura 2000, actuellement réduit à 5 km.

MR03 : Adaptation de la période de travaux au sein du site Natura 2000
Afin de réduire le dérangement de l'avifaune des plaines lors des périodes sensibles, les travaux au sein du site Natura 2000 seront réalisés hors période de nidification et de rassemblements post-nuptiaux, soit travaux à réaliser entre début novembre et fin mars.
=> Impact résiduel : Absence de dérangement des espèces en période sensible

Cf. Notice d'enjeux du projet rédigée par l'animatrice du site Natura 2000 (Département des Deux-Sèvres)

CONCLUSION GENERALE PROPOSEE PAR LE DEMANDEUR

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION : *Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000*

Mon projet est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L 414-4 et R 414-19 et suivants du code de l'environnement. **Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration)**, sauf pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 pour lesquels ce formulaire fait office de demande d'autorisation, **ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :**

NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur. Pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000, le présent formulaire fait office de demande d'autorisation et est à déposer à la DDT pour instruction.

OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (lieu) : Le (date) :

Nom, Prénom :

Signature (et cachet) :

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE EVALUATION DES INCIDENCES

Exemple original du présent formulaire complété, daté et signé.

Pour les projets ou manifestation relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration : copie des éléments descriptifs du projet ou de la manifestation, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidence et la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur.

Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, etc ...).

Niort, le 24 Novembre 2020

Dossier suivi par : Cassandre Robin

Objet : Fourniture des données et enjeux ornithologiques dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une canalisation d'eau potable enterrée. Le projet passe en partie dans la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Oiron – Thénezay » (FR)

Nous nous intéressons ici aux enjeux avifaunistiques dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidence Natura 2000.

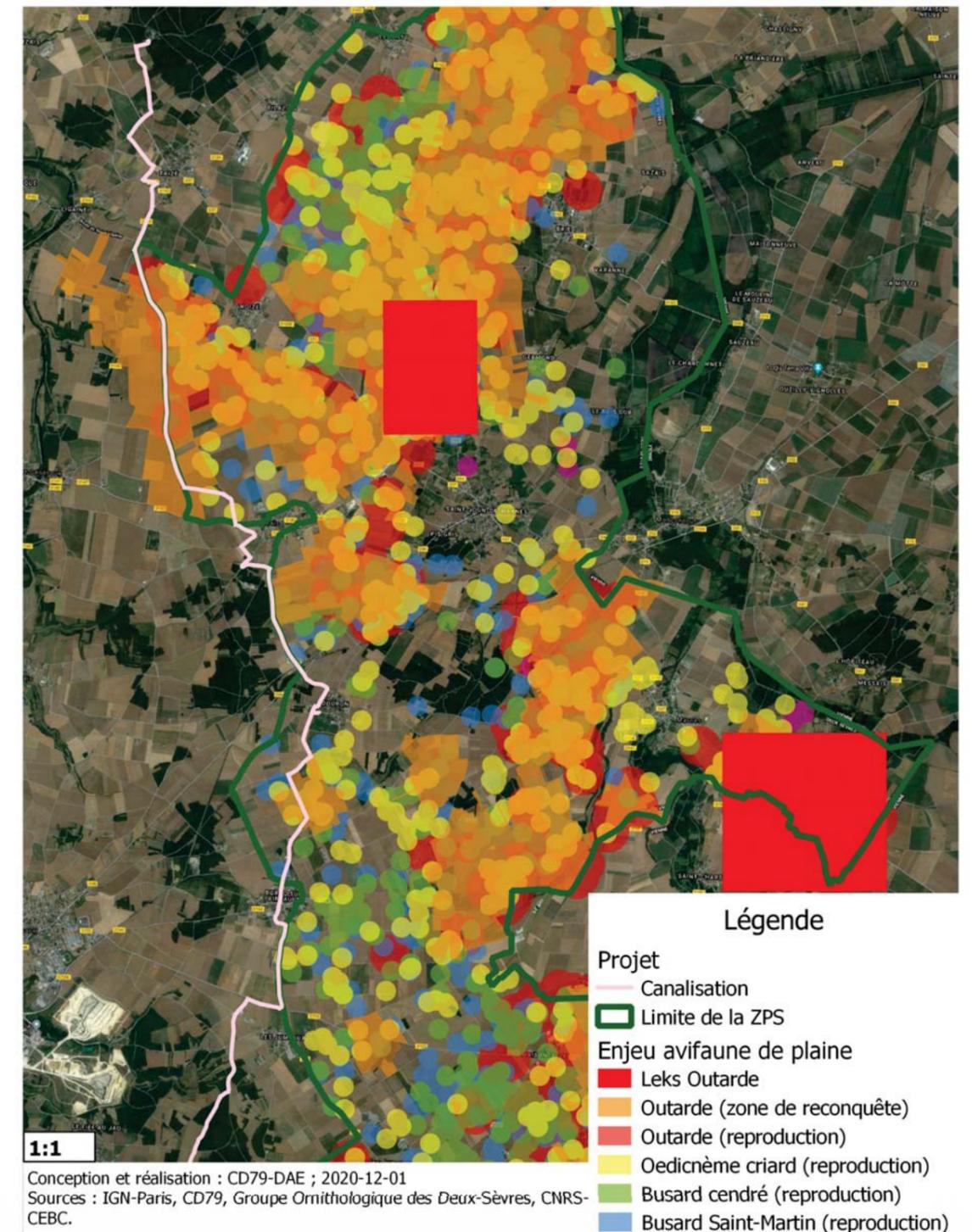
Contexte global avifaunistique (espèces patrimoniales désignées d'intérêt communautaire par la Directive Oiseaux 2009/147/CE).

Le projet consistant au déploiement d'une canalisation d'eau potable enterrée d'une longueur de 21,8km, l'analyse de la zone concernée se porte uniquement sur l'emprise du projet (cf. carte ci-dessous).

Le projet passe sur la périphérie de la ZPS et traverse des zones utilisées pour la reproduction de 4 espèces patrimoniales : l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin.

Conclusions

La zone sur laquelle se situe le projet est une zone à forte sensibilité pour l'avifaune de plaine. Cependant, les risques d'incidences induits par la création de cette canalisation consistent principalement au dérangement de l'avifaune pendant les travaux. Pour éviter toutes incidences sur les espèces durant leur phase de reproduction, il est préconisé de réaliser les travaux entre le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Avril.



ANNEXE 10 : Analyse des risques naturels et technologiques sur l'emprise étudiée

Code INSEE	Communes	Risques naturels							Risques technologiques						
		Inondation		Mouvement de terrain			Sismique (4)	Evénements climatiques	Radon (7)	Risque industriel			Risque rupture de barrage	Risque Transport de matières dangereuses (5)	Risque minier (6)
		Atlas des zones inondables (1)	PPR Inondation	Retrait-gonflement des sols argileux	Cavités souterraines (2)	Autres mouvements de terrain (3)				SEVESO Seuil Haut	PPR Technologique	SEVESO Seuil Bas			
79005	AIRVAULT	oui	Le Thouet										Scori	Puy Terrier	
79016	ASSAIS-LES-JUMEAUX	oui													
79141	IRAIS														
79252	SAINT-GENEROUX	oui	Le Thouet											Puy Terrier	
79196	PLAINE-ET-VALLEES	oui	Le Thouet											Puy Terrier	

Risques naturels	Détail	Risque par rapport au projet
Risque inondation	AZI Thouet	Au plus proche, le projet se situe à 1 km du Thouet (Taizé) ; Le projet est situé hors zone inondable (AZI Thouet)
Risque mouvement de terrain	Retrait-gonflement des sols argileux	Aléa faible à fort selon les secteurs (cf. Figure 16).
Risque sismique	Niveau de sismicité modérée	RAS (concerne les bâtiments)
Risques liés aux événements climatiques	Tempêtes, pluies torrentielles, neige	RAS (prise en compte du risque en phase travaux)
Radon		RAS (concerne les logements)

Risques technologiques	Détail	Risque par rapport au projet
Risque de rupture de barrage	Barrage du Puy Terrier (ou barrage du Cébron) ; Le risque est une rupture partielle ou totale du barrage. Il est très rare que le barrage cède de façon brusque et imprévue, en général c'est une dégradation plus ou moins rapide de l'ouvrage qui amène une situation de rupture.	RAS
Risque de transport de matières dangereuses	Routes départementales	Le projet traverse ou longe quelques tronçons de RD (D37, D145, D147, D147E, D46, D725) mais il emprunte essentiellement des voiries de plus petite envergure
Risque industriel	2 ICPE classées SEVESO sur la commune d'Airvault (CIMENTS CALCIA sas et SCORI)	RAS Projet situé à environ 3 km de ces deux entreprises (cf. Figure 17)

ICPE classées SEVESO :

Nom de l'établissement	Commune	Etat de l'activité	Statut SEVESO	Distance par rapport au projet
CIMENTS CALCIA sas	AIRVAULT	En fonctionnement	Seuil Bas	Environ 3,2 km
SCORI	AIRVAULT	En fonctionnement	Seuil Haut	Environ 2,7 km

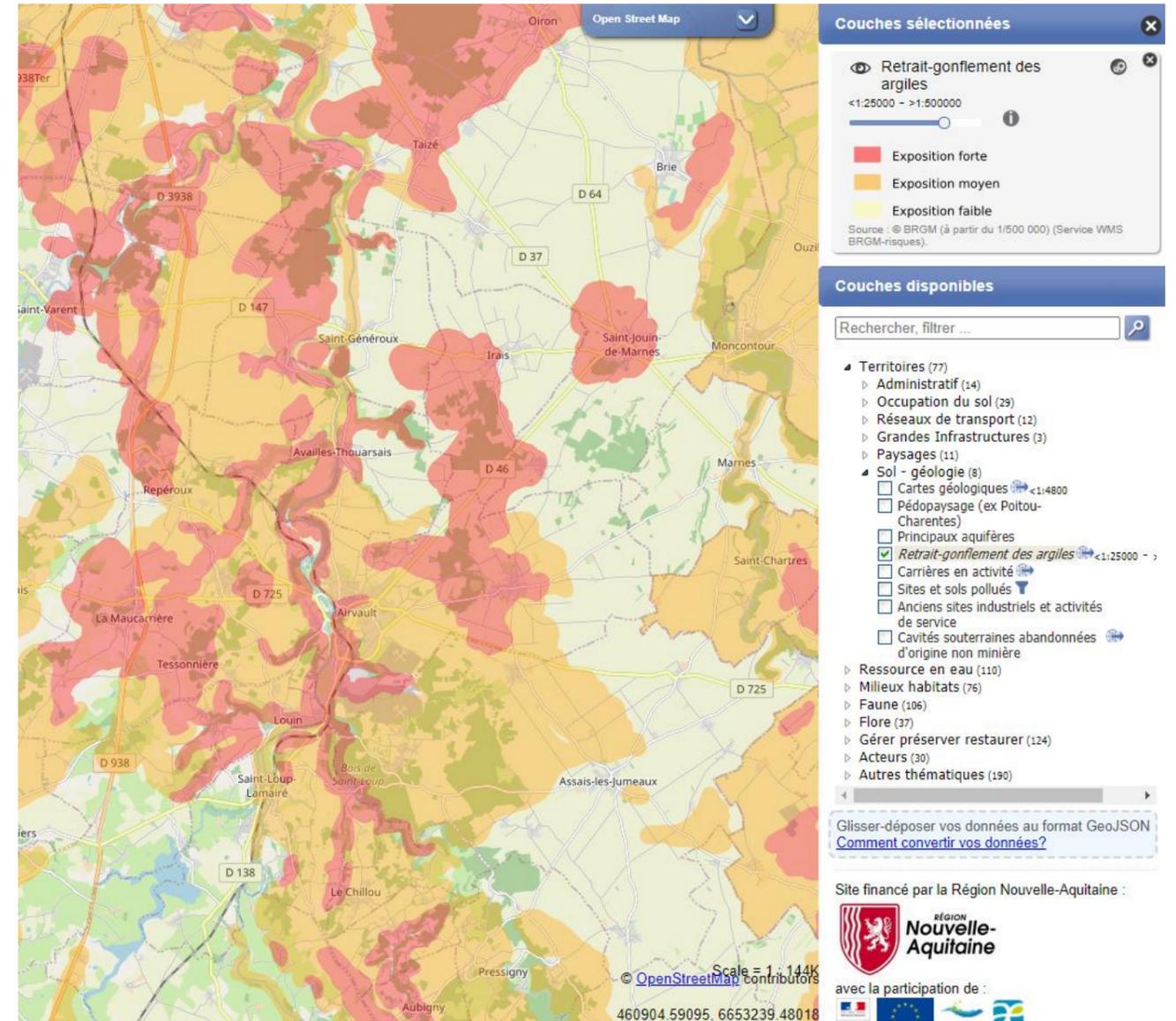


Figure 16 : Aléa au retrait gonflement des argiles

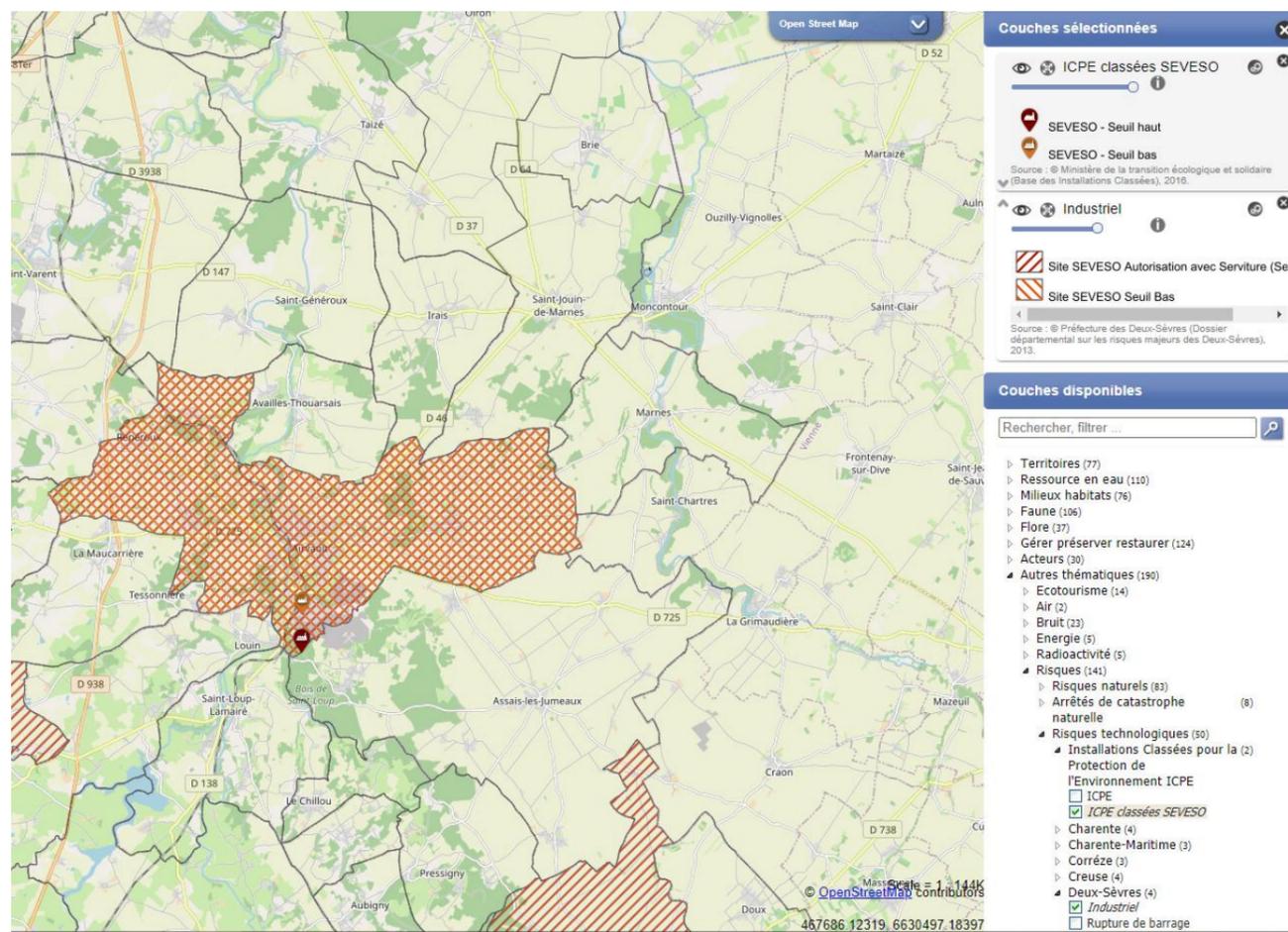


Figure 17 : Risque industriel